

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

COMPTE RENDU INTÉGRAL
DES SÉANCES DU MERCREDI 20 FÉVRIER 2002
(62^e jour de séance de la session)



SOMMAIRE GÉNÉRAL

1 ^{re} séance	1543
2 ^e séance	1585

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

139^e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 20 février 2002



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI

1. **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire étrangères** (p. 1546).

2. **Questions au Gouvernement** (p. 1546).

CIVISME (p. 1546)

MM. Charles Ehrmann, Lionel Jospin, Premier ministre.

EMPLOIS-JEUNES (p. 1547)

M. Yves Rome, Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.

SYSTÈME DE SOINS (p. 1548)

M. Bernard Accoyer, Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES FONDS PUBLICS (p. 1549)

MM. Daniel Paul, Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

ENTRÉE EN VIGUEUR

DE L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (p. 1549)

M. Dominique Paillé, Mme Paulette Guinchart-Kunstler, secrétaire d'Etat aux personnes âgées.

SÉCURITÉ SANITAIRE ENVIRONNEMENTALE (p. 1550)

MM. André Aschieri, Yves Cochet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS (p. 1551)

Mmes Marie-Françoise Clergeau, Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées.

AGENCE FRANÇAISE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'ENVIRONNEMENT (p. 1552)

MM. Jean Bardet, Yves Cochet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

CYCLONE DINA À LA RÉUNION (p. 1552)

MM. Michel Tamaya, Christian Paul, secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

DISPARITION DU CENTRE D'INFORMATION CIVIQUE (p. 1553)

MM. Serge Poignant, Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.

LOI SUR LA CHASSE (p. 1553)

MM. Maxime Gremetz, Yves Cochet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES ÉTATS-UNIS (p. 1554)

Mme Monique Collange, M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.

3. **Allocution de M. le président** (p. 1555).

Suspension et reprise de la séance (p. 1556)

PRÉSIDENTE DE M. PATRICK OLLIER

4. **Petites entreprises et artisanat.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1556).

MOTION DE RENVOI EN COMMISSION (p. 1556)

Motion de renvoi de commission de M. Jean-Louis Debré : MM. Jean-Paul Charié, François Patriat, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation ; François Sauvadet, Jean-Louis Dumont, Nicolas Forissier, Serge Poignant. – Rejet.

Rappel au règlement (p. 1570)

M. Jean-Paul Charié.

Suspension et reprise de la séance (p. 1570)

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 1570)

Avant l'article 1^{er} (p. 1570)

Amendement n° 52 de M. Charié : MM. Germain Gengenwin, Jean-Claude Daniel, rapporteur de la commission de la production ; le secrétaire d'Etat, Jean-Paul Charié. – Rejet.

Amendements n°s 51, 49 et 50 de M. Charié : MM. Jean-Paul Charié, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. – Rejets.

Amendement n° 53 de M. Charié : MM. Jean-Paul Charié, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. – Rejet.

Amendement n° 99 de M. Charié : MM. Jean-Paul Charié, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. – Rejet.

Amendement n° 111 de M. Charié : MM. Jean-Paul Charié, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. – Rejet.

Amendements n°s 100 et 101 de M. Charié : MM. Jean-Paul Charié, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. – Rejets.

Amendements n°s 102 de M. Ollier et 187 corrigé de M. Gengenwin : MM. Jean-Paul Charié, Germain Gengenwin, le rapporteur, le secrétaire d'Etat, Nicolas Forissier. – Rejets.

Amendements n°s 104 de M. Charié et 4 de M. Dumont : : MM. Jean-Paul Charié, Jean-Louis Dumont, le rapporteur, le secrétaire d'Etat, Serge Poignant. – Retrait de l'amendement n° 104 ; adoption de l'amendement n° 4 rectifié.

Amendement n° 260 de M. Ollier : MM. Jean-Paul Charié, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. – Rejet.

Amendements n°s 92 de M. Charié, 261 de M. Biessy, 184 de M. Gengenwin, 165 de M. Vannson et 185 de M. Gengenwin : MM. Jean-Paul Charié, Gilbert Biessy, Germain Gengenwin, Nicolas Forissier, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. – Rejets.

Amendements n°s 93 à 96 de M. Charié : MM. Jean-Paul Charié, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. – Rejets.

Amendement n° 57 de M. Charié : MM. Jean-Paul Charié, le rapporteur, le secrétaire d'Etat, Nicolas Forissier. – Rejet.

Amendement n° 55 de M. Charié : : MM. Jean-Paul Charié, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. – Rejet.

Amendement n° 56 de M. Charié : MM. Jean-Paul Charié, le rapporteur, le secrétaire d'Etat, Germain Gengenwin, Nicolas Forissier. – Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.
5. **Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 1583).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ÉTRANGÈRE

M. le président. Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à une délégation parlementaire, conduite par M. Daniel Valtchev, président de la commission de l'intégration européenne de l'Assemblée nationale de la République de Bulgarie. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par une question du groupe Démocratie libérale et indépendants.

CIVISME

M. le président. Pour ouvrir cette dernière séance de questions de la législature, je suis heureux de donner la parole à notre doyen, M. Charles Ehrmann. (*Mmes et MM. les députés du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance se lèvent et applaudissent M. Ehrmann.*)

M. Charles Ehrmann. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

En cette dernière séance de questions au Gouvernement de la législature, c'est en tant que doyen de l'Assemblée que je souhaite m'exprimer.

Élu presque sans discontinuer depuis 1976, j'ai éprouvé beaucoup de satisfaction et de plaisir à être parmi vous – ces mêmes sentiments que vous venez de me manifester – et aussi à remplir ma mission de législateur.

Pour ma dernière question, je souhaite vous faire part de la tristesse qui m'envahit face à la perte de sens civique au sein de la société française.

En tant qu'ancien professeur agrégé d'histoire et de géographie (*Applaudissements sur divers bancs*),...

J'ajoute, à l'intention de M. le Premier ministre que, l'année où j'ai passé l'agrégation, nous étions vingt-cinq reçus en histoire et géographie alors que, l'an dernier, il y en a eu trois cents en histoire et quatre-vingts en géographie. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

En tant qu'ancien professeur, donc, je suis choqué par le manque grandissant de respect des jeunes et des familles vis-à-vis du corps enseignant. Je suis choqué par le développement de la violence scolaire, alors que l'école est le lieu de l'apprentissage des connaissances et des valeurs. Il ne lui manque qu'une pratique des sports plus importante.

Je ne comprends pas l'action insuffisante des pouvoirs publics face à la montée de la violence dans les villes et, c'est nouveau, dans les campagnes. La démocratie, je le pense très sincèrement, est en danger quand la sécurité au quotidien n'est plus garantie.

En tant qu'ancien adjoint qui a fait beaucoup pour le sport à Nice, en tant qu'ancien résistant et orphelin de la guerre de 1914-1918, j'ai été profondément blessé par les sifflements contre *La Marseillaise*, notre hymne national, lors d'un match. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Je suis triste quand je vois des gendarmes, défenseurs de l'ordre, manifester dans la rue car ils n'ont plus les moyens de faire leur travail. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je suis inquiet quand j'entends la grogne monter au sein de l'armée, dont le budget a constamment reculé ces dernières années. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mon rôle de doyen est de demander aux Français de retrouver le civisme et le patriotisme afin de donner du cœur à leur communauté de destin. Mais, face à cette dégradation du sens civique, face à la montée du non-respect des valeurs, face à l'insécurité, j'ai le sentiment que le Gouvernement n'assume pas clairement, efficacement, ses responsabilités. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Charles Ehrmann. Pour conclure,...

M. le président. Oui !

M. Charles Ehrmann. ... en me rappelant que vous me dites tous : « Bonjour, doyen ! », je vous souhaite à toutes et à tous de vous trouver à quatre-vingt-dix ans dans mon état, en gardant autant que moi la passion de la France, de la République et de l'Europe. (*Mmes et MM. les députés du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Lionel Jospin, Premier ministre. Pour cette dernière séance de questions d'actualité de la session et de la législature, c'est un plaisir, monsieur le doyen, de répondre moi-même à la première de ces questions, que vous avez voulu m'adresser directement.

Je ne vous répondrai pas comme un collègue, maître de conférences s'adressant avec respect à un agrégé, mais comme Premier ministre. Et c'est pour moi l'occasion agréable, tout simplement, de vous saluer tous et de vous dire au revoir. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Un député du groupe RPR. Adieu ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le Premier ministre. Je ne serai plus à ce banc dans quelques mois. A ce banc où, pendant cinq ans, chaque mardi et chaque mercredi, sauf d'exceptionnels déplacements à l'étranger, j'ai répondu à vos questions avec les membres du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mon propos n'est pas de tirer devant vous un bilan politique. Mais soyez sûr au moins, monsieur Ehrmann, que, sans partager tous les points de vue que vous avez exprimés, j'ai le même engagement que vous pour l'esprit de civisme, pour le respect des règles et des normes de la République. Et j'espère que le débat qui va s'engager bientôt permettra, d'une certaine façon, de les renforcer encore. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste, sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

A l'occasion des 187 questions d'actualité auxquelles j'ai répondu, vous m'avez parfois, mesdames, messieurs de l'opposition, mis en difficulté.

M. Jean-Louis Debré. C'est normal !

M. le Premier ministre. Je le dis moi-même, c'est donc que je trouve cela normal. Ce qui ne l'est pas, c'est que j'aie été en difficulté, mais cela montre que vous avez parfois été efficaces. (« Ah ! » *sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Il me semble même me souvenir qu'une fois au moins je vous ai adressé des excuses.

M. Jean-Jacques Jégou et M. René Couanau. C'est vrai !

M. le Premier ministre. Mais je garde aussi en mémoire un certain nombre de répliques que je vous ai courtoisement assénées et dont toutes ne m'ont pas semblé inefficaces. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

J'ai, en tout cas, souhaité répondre très souvent à vos questions, et c'est une marque du respect qu'avec les membres du Gouvernement nous portons à l'Assemblée nationale.

Un député du groupe RPR. C'est la loi !

M. le Premier ministre. Il y a eu pour nous des moments de drame et d'émotion, comme le jour où notre ami Michel Crépeau a été frappé ici. Nous avons su aussi communier dans le deuil et l'indignation après l'assassinat du préfet Erignac. Le reste du temps, c'est le débat, c'est l'échange qui ont prévalu, et c'était normal.

Au moment où je vous quitte, dans cette assemblée et à ce banc, je veux remercier la majorité, je veux saluer l'opposition, je veux saluer la représentation nationale tout entière. J'adresse mes remerciements à Laurent Fabius qui fut votre premier président, et à Raymond Forni, qui siège aujourd'hui au perchoir. Je remercie l'ensemble des personnels de l'Assemblée nationale pour leur assiduité et leur professionnalisme. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Mesdames, messieurs les députés, chacun et chacune avec vos convictions, de la majorité ou de l'opposition, vous avez été des acteurs vivants de cette onzième législature. En mon nom personnel et au nom du Gouvernement, je veux saluer à travers vous, et à l'intention de tous ceux qui nous écoutent, au-delà même de cet hémicycle, le rôle essentiel du Parlement dans la vie démocratique de notre pays. Je souhaite à tous bonne chance. (*Les députés du groupe socialiste et de nombreux députés du*

groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. Georges Hage. Bla-bla-bla !

M. le président. Mes chers collègues, nous pourrions nous arrêter là, mais il y a d'autres questions.

EMPLOIS-JEUNES

M. le président. La parole est à M. Yves Rome, pour le groupe socialiste.

M. Yves Rome. Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, depuis bientôt cinq ans, les Français ont pu observer les effets favorables de l'ambitieux dispositif des emplois-jeunes, mis en place avec détermination dès le début de la législature et qui a clos de belle manière le temps des reniements. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je constate aujourd'hui avec satisfaction que l'ensemble des élus locaux et nationaux, y compris ceux qui, sur ces bancs, avaient émis initialement les plus vives critiques, ont fait converger toutes leurs énergies pour conduire fermement ce projet sociétal d'envergure. Chacun peut désormais en mesurer les bénéfices et personne n'est prêt à revenir sur ce qui a été et continue d'être, avec les 35 heures, l'emblème des engagements pris – et tenus – par le gouvernement de Lionel Jospin dès 1997 en matière de lutte contre le chômage.

M. Yves Fromion. Vous plaisantez ou quoi ?

M. Yves Rome. Grâce à ce programme, près de 350 000 jeunes ont pu entrer de plain-pied dans la vie active...

M. Yves Fromion. On rêve !

M. Yves Rome. ... dans des emplois aussi variés que ceux des collectivités territoriales, des établissements publics, des associations, de l'éducation nationale, de la police nationale ou encore de la justice. Cinq ans après, ces emplois nouveaux, qui répondent visiblement à des besoins concrets exprimés concrètement par nos concitoyens, seront, pour la plupart, consolidés durablement.

Devant la nécessité de préserver cette mesure phare, dont la qualité n'est plus à démontrer, le plan que vous avez récemment proposé ouvre des perspectives certaines. Pourriez-vous, madame la ministre, informer la représentation nationale sur les premiers résultats des dispositions que le Gouvernement a programmées afin de favoriser la pérennisation des emplois-jeunes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, en 1997, ici même, le Premier ministre, Lionel Jospin, a pris l'engagement de rendre l'espoir à notre jeunesse (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*) en s'attaquant résolument au chômage des jeunes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

En 1997, 600 000 jeunes étaient au chômage. Aujourd'hui, 208 000 ont retrouvé un emploi. Entre ces deux chiffres, entre ces deux dates, il y a une volonté politique, il y a des actes qui ont concrétisé les engagements pris par le Premier ministre.

M. Yves Fromion. Vous aviez promis 700 000 emplois-jeunes !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Le programme des emplois-jeunes est absolument sans précédent, par ses ambitions, sa durée et les moyens qui lui ont été consacrés.

Ce programme a souvent constitué un tremplin. Il faut savoir que 20 % à 30 % de ceux qui ont bénéficié d'un emploi-jeune ont déjà été recrutés sur un autre emploi grâce à l'expérience qu'ils avaient acquise, alors que trois sur quatre étaient au chômage lorsqu'ils ont souscrit leur emploi-jeune. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Yves Fromion. N'importe quoi !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Il faut que vous sachiez aussi, mesdames, messieurs les députés, que nous avons pris l'engagement d'assurer à chacun de ces jeunes un avenir professionnel.

M. Patrick Devedjian. C'est 700 000 emplois que vous aviez promis !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Pour ceux qui ne trouvent pas spontanément un débouché, nous avons décidé de créer un troisième concours d'accès à la fonction publique d'Etat, par exemple à l'éducation nationale, ou à la fonction publique territoriale. Ce troisième concours, nous l'avons rendu possible grâce à la validation des acquis engrangés dans le cadre des emplois-jeunes. La validation des acquis professionnels, voilà une première application de cette grande réforme au profit des jeunes !

Nous avons aussi décidé, dans le plan de consolidation que vous avez mentionné, de continuer à aider les collectivités locales qui manquent de moyens ou les associations qui ont besoin d'un peu plus de temps pour pérenniser ces emplois, ainsi que d'octroyer à nos administrations les crédits nécessaires pour poursuivre les recrutements au titre des emplois-jeunes.

Ce programme restera, comme bien d'autres réformes, le signe que la volonté politique peut donner des résultats, qu'elle peut changer la vie quotidienne. La politique, ce n'est pas que des discours, c'est aussi des actes, qui prouvent chaque jour à la nation qu'on peut tenir ses engagements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

SYSTÈME DE SOINS

M. le président. La parole est à M. Bernard Accoyer, pour le groupe RPR.

M. Bernard Accoyer. Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, notre système de soins comprend trois secteurs : les soins ambulatoires, l'hospitalisation et l'assurance maladie, qui sont tous trois l'objet d'une crise profonde.

Dans le secteur des soins ambulatoires, les mouvements de grève se multiplient : celui des médecins généralistes, qui dure depuis plusieurs mois, ou celui des infirmières, pour ne citer que les plus importants.

L'hospitalisation doit faire face à un sous-investissement chronique depuis plusieurs années et au problème insoluble de l'application des 35 heures, qui ont transformé une situation déjà difficile en une situation intenable depuis le 1^{er} janvier.

L'assurance maladie, enfin, voit, malgré vos allégations, ses déficits cumulés atteindre, depuis 1997, 65 milliards de francs, sans compter le financement des 35 heures et le dépassement de 75 % – excusez du peu ! – de l'objectif de dépenses fixé pour 2001.

Certes, sauvegarder la protection sociale n'est pas chose aisée. Mais ne croyez-vous pas qu'il a été bien dommageable de laisser mourir le paritarisme,...

M. Alfred Recours. Adressez-vous au MEDEF !

M. Bernard Accoyer. ... de méconnaître et de mépriser le dialogue social avec les professions de santé ?

Ne pensez-vous pas que le financement des 35 heures par l'assurance maladie a été et demeure pour elle une charge insupportable ?

Allez-vous, à quelques heures de la fin de cette législature et au terme de cinq années d'exercice des responsabilités, affirmer une nouvelle fois, une dernière fois, que tout va bien pour notre système de soins et que tous les problèmes sont dus aux deux gouvernements précédents ? Ou bien allez-vous assumer vos responsabilités en reconnaissant le véritable état d'abandon où vous laissez le système de soins garant de la santé des Français ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, je vais d'abord rappeler quelques chiffres : entre 1993 et 1997 (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*), le déficit cumulé de l'assurance maladie dépassait les 200 milliards de francs ; aujourd'hui, la sécurité sociale est en excédent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Il est vrai que l'assurance maladie est encore en déficit...

M. Pierre Lequiller. Cela fait cinq ans que vous êtes au pouvoir !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... mais celui-ci est quatre fois moins élevé qu'en 1996.

M. Richard Cazenave. Vous en êtes encore à faire le coup de l'héritage !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Cela montre, ne vous en déplaise, que nous avons su, en cinq ans, rétablir l'équilibre – nous sommes même parvenus à un excédent – des comptes de la sécurité sociale...

M. Richard Cazenave. Quinze ans de socialisme en vingt et un ans !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... tout en finançant de grandes réformes : la couverture maladie universelle, l'allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Nous avons aussi remis à flot les hôpitaux et réévalué la rémunération de l'ensemble des agents de la fonction publique hospitalière, tout comme celle des infirmières des cliniques privées et des médecins.

M. Georges Tron. Ils sont tous dans la rue !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Et nous continuerons dans cette voie. Pour ce faire, il faut évidemment que l'assurance maladie et la sécurité sociale continuent à être en excédent. Lorsque en 1996, ainsi que l'a avoué récemment le candidat Jacques Chirac, la sécurité sociale s'est trouvée en état de cessation de paiement, les gouvernements de l'époque ont été obligés de plafonner les dépenses de santé et de prévoir des sanctions financières au détriment des médecins. Ils n'ont pu financer aucune de ces réformes sociales que, nous, nous avons mises en œuvre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Nicolas Forissier. Tous les professionnels de santé sont dans la rue !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Il ne nous reste plus qu'à continuer sur la voie que nous avons tracée.

M. Guy Teissier. N'importe quoi !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Je demande aux professionnels de santé, en particulier aux professionnels libéraux, de nous faire confiance s'ils veulent que leurs rémunérations soient revalorisées. Nous pourrions les revaloriser car, nous, nous saurons maintenir l'excédent de la sécurité sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Olivier de Chazeaux. Non !

M. Georges Tron. Il n'y a pas d'excédent !

COMMISSION DE CONTRÔLE DES FONDS PUBLICS

M. le président. La parole est à M. Daniel Paul, pour le groupe communiste.

M. Daniel Paul. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances.

La Commission nationale de contrôle des fonds publics distribués aux entreprises a récemment tenu sa première réunion.

M. François Goulard. Il était temps !

M. Daniel Paul. Il faut souhaiter qu'à présent les commissions régionales se mettent en place le plus rapidement possible, tant les attentes des salariés sont grandes. Tout confirme, y compris l'actualité la plus récente, le bien-fondé de cette commission nationale et de ce réseau de commissions régionales créées par la loi Hue pour faire la clarté sur le maquis des aides et évaluer enfin leur efficacité. Si cela amène les salariés de ces entreprises à être plus exigeants ce sera aussi une bonne chose.

Si les dirigeants des grands groupes se sont fait octroyer, par exemple, 36 % d'augmentation de leurs rémunérations, c'est sans doute parce que leur personnel fait du bon travail. C'est aussi sans doute parce que ces entreprises dégagent plus de profits en supprimant des emplois, en étant plus agressives à l'égard de leurs sous-traitants, mais aussi parce qu'elles bénéficient d'aides publiques considérables. Comment dès lors ne pas s'interroger sur la légitimité de certaines mesures fiscales, telle la suppression sans condition de la surtaxe Juppé ?

Les derniers chiffres publiés par la presse confirment que, sous des formes diverses, les pouvoirs publics distribuent 45 milliards d'euros – 300 milliards de francs – aux entreprises pour les inciter à embaucher, c'est-à-dire bien plus que ce que rapportent les impôts sur les entreprises, et cela avec les résultats que l'on sait.

M. Guy Teissier. A la SNCF par exemple !

M. Daniel Paul. C'est dire s'il faut revoir le mode de calcul de ces impôts et de la taxe professionnelle. Taxer les actifs financiers des entreprises, ce serait aussi inciter à opérer des choix qui donnent enfin la priorité à l'investissement et à l'emploi plutôt que de favoriser les placements financiers, la création maximale de valeur pour les actionnaires ou l'augmentation choquante des rémunérations patronales. Il s'agit encore de mieux aider les PME et les PMI à dégager des ressources pour les services publics. Monsieur le ministre, êtes-vous prêt à engager ce chantier de justice sociale et de plus grande efficacité économique ?

Par ailleurs, la mise en place des commissions régionales connaît dans trop de régions des lenteurs d'autant plus inacceptables que bon nombre de grandes entreprises annoncent de nouvelles suppressions d'emplois. Ne convient-il pas de prendre des mesures pour que toutes les commissions régionales se réunissent au moins une fois avant les élections ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le député, s'agissant de l'aspect fiscal, nous avons cherché en effet, au cours de ces dernières années, à encourager l'activité tout en allant dans le sens de la justice sociale. C'est le sens de la suppression de la surtaxe Juppé, de la baisse, en particulier pour les très petites entreprises, de l'impôt sur les sociétés, et de la suppression de la part salariale de la taxe professionnelle, parce que cette assiette handicapait l'emploi.

Dans le même temps, nous avons cherché à améliorer la justice sociale avec des mesures auxquelles, d'ailleurs, vous avez contribué (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) : l'imposition au taux normal, et non plus au taux réduit, des plus-values sur les actifs financiers, la taxation d'une fraction des dividendes perçues par les sociétés mères ou encore la création de la contribution sociale sur les bénéfices pour financer l'allègement des charges sociales sur les bas salaires.

Nous avons donc recherché l'équilibre entre l'efficacité économique et la justice sociale.

Vous m'avez par ailleurs interrogé sur l'application de la loi Hue, qui prévoit un dispositif visant à mieux contrôler les fonds publics. Vous savez fort bien, monsieur le député, puisque vous êtes l'un de ses membres, que j'ai présidé le 31 janvier la réunion d'installation de la commission de contrôle des aides publiques aux entreprises, qui fait, je crois, un travail utile. Je vous précise qu'il y a quinze jours exactement, le Commissariat général du plan, qui assure le secrétariat de la commission, a réuni l'ensemble des secrétariats des commissions régionales de contrôle afin de permettre le début de leurs travaux. Sachez que je suis tout à fait favorable à la tenue de réunions au niveau régional avant la fin de cette législature.

Pour terminer, je veux simplement réaffirmer que, dans les deux cas, l'objectif est le même : il s'agit de favoriser la croissance économique, le développement de l'emploi, la solidarité. Et je voudrais, à l'occasion de cette question que vous posez au Gouvernement, vous remercier du concours que vous avez apporté à notre action tout au long de cette législature. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. – Applaudissement sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

ENTRÉE EN VIGUEUR

DE LA MISE EN ŒUVRE

DE L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE

M. le président. La parole est à M. Dominique Paillé pour le groupe UDF.

M. Dominique Paillé. Madame la ministre des affaires sociales, la mise en œuvre de l'allocation personnalisée d'autonomie se traduit pour les anciens bénéficiaires de la PSD ; la prestation spécifique dépendance, accueillis dans

des établissements de soins par un accroissement des charges (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert*) de 250 à 450 euros ; selon le degré de dépendance. Or, aux termes de l'article 19 de la loi sur l'APA ; qui garantit le maintien des droits acquis et les avantages sociaux, les personnes âgées ne devraient pas supporter les augmentations de charges liées à la modification de la structure de la tarification.

M. Christian Bataille et M. Alain Néri. Votre analyse est fautive !

M. Dominique Paillé. Pour respecter l'esprit de la loi, vous envisagez dans une récente circulaire une procédure de compensation aux contours très imprécis. Or, pour le seul département des Deux-Sèvres, et je parle sous le contrôle de mon ami Morisset, président du conseil général, plus de 900 personnes sont concernées ; pour un total annuel de 2,6 millions d'euros.

Madame la ministre, ma question est simple : qui va financer ces dépenses ? Et comment pouvons-nous rassurer réellement les familles quant au respect de vos engagements ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées.

Mme Paulette Guinhard-Kunstler, *secrétaire d'Etat aux personnes âgées*. Monsieur le député, vous m'interrogez sur la mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie dans les établissements. J'aimerais d'abord vous rappeler à quel point l'allocation personnalisée d'autonomie était attendue par les personnes âgées et leurs familles. Ainsi, plus de cent dossiers arrivent quotidiennement dans les services instructeurs des conseils généraux.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance. Et alors ?

Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées. Voyez-vous il y a une très grande différence entre vous et nous.

M. Pierre Lequiller. Cinq ans que vous êtes au pouvoir !

Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées. En 1995, vous aviez promis une grande allocation dépendance, et ce n'est qu'une prestation spécifique, véritable recul pour la majorité des personnes âgées, qui a été mise en place. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Nous, non seulement nous avons instauré une allocation personnalisée d'autonomie, mais nous avons mené une véritable politique en faveur des personnes âgées.

M. Pascal Clément. Démago !

M. René André. Ce sont les départements qui paient !

Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées. Quant à votre question sur l'application concrète de la réforme de la tarification, je vous confirme que les personnes âgées verront leurs droits acquis maintenus. Mme Guigou et moi-même avons donc écrit à l'ensemble des conseils généraux pour leur indiquer que l'Etat compenserait. Voici les termes exacts de ce courrier : « A cette fin, l'Etat met en œuvre une procédure de compensation spécifique pour les établissements. »

Monsieur le député, je suis fière d'appartenir à un gouvernement qui, sous la responsabilité de Lionel Jospin et d'Elisabeth Guigou, a mené pour la première fois une

véritable politique en faveur des personnes âgées. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Pascal Clément. Démago !

M. le président. Gardez vos forces, mes chers collègues !

Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées. Au-delà de l'allocation personnalisée d'autonomie, nous avons également prévu, en effet, un plan de financement des maisons de retraite, un plan qui va nous permettre de créer des services de gériatrie dans les hôpitaux, et de mettre en place un dispositif d'accueil de jour, d'accueil temporaire et de reconnaissance de la maladie d'Alzheimer. Aucun gouvernement ne s'était attaqué à ce problème. Aucun gouvernement n'avait mis en place un dispositif aussi important. Il y va de la dignité et du respect des personnes âgées, des professionnels qui interviennent et de leurs familles. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Jean-Luc Reitzer. Qui paie ?

SÉCURITÉ SANITAIRE ENVIRONNEMENTALE

M. le président. La parole est à M. André Aschieri, pour le groupe RCV.

M. André Aschieri. Monsieur le ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire, le 24 avril dernier, nous avons créé une Agence de sécurité sanitaire environnementale à l'issue de l'examen d'une proposition de loi des Verts, dont nous avons largement débattu dans cet hémicycle et qui avait fait l'objet d'un accord quasi unanime. Ce texte a été enrichi – et je me plais à le souligner car cela prouve que, si nous passons beaucoup de temps à nous disputer, il nous arrive aussi d'être d'accord – grâce aux travaux d'un groupe d'études intitulé Santé et environnement et composé de six députés : trois de l'opposition et trois de la majorité : Pierre Lellouche, Jean-François Mattei et François Loos, d'une part, Michèle Rivasi, Jean-Pierre Brard et moi-même, d'autre part. Ces travaux faisaient suite à une mission parlementaire créée à la demande de M. le Premier ministre, qui a ainsi débouché sur quelque chose de concret.

Cette agence, qui sera mise en place dans quelques jours, je l'espère, aura pour mission de déterminer les mesures de précaution et de prévention qu'il faudra prévoir pour éviter les perturbations de l'environnement sur la santé, lesquelles sont fort nombreuses. L'agence aura donc d'importants dossiers à traiter, à commencer par celui des produits chimiques, notamment en milieu professionnel, comme les éthers de glycol, qui sont très dangereux. Elle devra également traiter le problème des dioxines ou des pesticides que l'on retrouve dans l'alimentation. Elle devra aussi s'intéresser à la pollution atmosphérique, qui entraîne asthme et bronchiolites, aux ondes électromagnétiques, aux rayonnements ionisants – ce sera une occasion d'avancer en ce domaine –, à la pollution marine. Après la catastrophe de l'usine AZF, il lui reviendra également de déterminer les mesures à prendre pour éviter à d'autres populations d'être mises en danger par des problèmes industriels ou technologiques.

Monsieur le ministre, quand cette loi va-t-elle entrer en application ? Ce texte a également prévu la création d'un institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, l'IRSN, qui devrait faire progresser la transparence et l'indépendance dans le domaine du nucléaire. Où en est ce

deuxième projet ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

M. Yves Cochet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. En effet, monsieur le député, nos concitoyens sont de plus en plus préoccupés par les conséquences des pollutions et de l'état de l'environnement, qui se dégrade, sur leur santé. Dès 1997, ce Gouvernement a précisément voulu mettre en place un dispositif complet de sécurité sanitaire en prévoyant la création de plusieurs agences : l'Agence de veille sanitaire, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments et, enfin, à la suite d'une mission qui vous a été confiée ainsi qu'à Mme Grzegorzulka par le Premier ministre, l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement.

Bien entendu, nous mettons actuellement en place cette agence qui a été dotée, dans la loi de finances pour 2002, d'un budget de 6 millions d'euros, financé pour une moitié par le ministère de la santé et pour l'autre par celui de l'environnement. Cette agence aura les missions que vous lui avez prescrites et que je résumerai en trois mots : prévention, protection, précaution.

Les sujets que vous avez évoqués seront tous à l'ordre du jour de ses travaux. Sachez que le décret prévoyant sa création sera vraisemblablement signé cette semaine. Par conséquent, l'agence sera effectivement créée au début du mois de mars. Avec M. Kouchner, nous aurons l'honneur et le plaisir de l'inaugurer. Son siège sera situé à Saint-Maurice, dans le Val-de-Marne, son président sera M. Lionel Brard et sa directrice générale Mme Michèle Védrine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

M. le président. La parole est à Mme Marie-Françoise Clergeau, pour le groupe socialiste.

Mme Marie-Françoise Clergeau. Madame la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées, depuis cinq ans, le Gouvernement et la majorité ont souhaité donner une impulsion nouvelle à la politique familiale (« Allo ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants) avec comme objectif la prise en compte de la diversité des familles, la solidarité, la parité et la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Ainsi, les mesures qui ont été votées ont notamment permis d'améliorer les prestations familiales, de favoriser la socialisation et l'épanouissement des enfants et des adolescents et d'accompagner les familles en difficulté.

C'est en partant des réalités vécues par les familles que nous nous sommes attachés à apporter des solutions. Notre projet consiste à concilier les exigences de la vie familiale et de la vie professionnelle, et l'objectif prioritaire en ce domaine est d'offrir aux familles des solutions ne pénalisant pas les parents qui ont des enfants en bas âge et respectant la liberté des familles dans le choix d'un mode de garde.

En ce domaine, l'accueil de la petite enfance est essentiel. L'an dernier, un vaste plan de soutien à l'investissement public en faveur des crèches et des haltes-garderies a été mis en place, avec la création d'un fonds exceptionnel d'investissement pour la petite enfance, doté de près de 230 millions d'euros.

Ce plan a connu un très vif succès puisque, en quelques mois, l'intégralité de l'enveloppe a été engagée, au profit de 1 600 projets qui vont permettre l'accueil de près de 40 000 enfants supplémentaires. C'est d'ailleurs pourquoi vous aviez décidé de poursuivre l'effort et de doubler la dotation de ce fonds, mais celui-ci a été bloqué à la suite d'une décision du Conseil constitutionnel, saisi par les parlementaires de l'opposition.

Mme Odette Grzegorzulka. Scandaleux !

Mme Marie-Françoise Clergeau. Cette décision a suscité une grande inquiétude au sein des familles, au sein des collectivités locales et chez leurs responsables, toutes tendances politiques confondues, qui ont craint de voir les nouveaux projets élaborés localement abandonnés.

Plusieurs députés du groupe Démocratie libérale et Indépendants. La question !

Mme Marie-Françoise Clergeau. J'y viens. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. Voilà !

M. Bernard Deflesselles. Soyez impartial, monsieur le président !

Mme Marie-Françoise Clergeau. Madame la ministre, pouvez-vous nous préciser aujourd'hui les mesures que le Gouvernement entend prendre pour concrétiser les engagements du Gouvernement et rassurer ainsi l'ensemble des familles de notre pays ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées.

M. Yves Fromion. Merci pour la question !

Mme Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées. Madame la députée, je reçois en effet à ce sujet de nombreux courriers de parlementaires, y compris de certains qui siègent sur les bancs de la droite.

M. Maurice Leroy. Eh oui !

Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées. Cela signifie que certains, d'un côté, déposent un recours devant le Conseil constitutionnel, qui aboutit à l'annulation du fonds d'investissement pour la petite enfance, et, de l'autre, m'écrivent pour demander le déblocage des subventions dans leur département. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Bernard Charles. Eh oui !

Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées. Vérité au Parlement, autre vérité dans les circonscriptions ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Je suis heureuse, madame la députée, d'annoncer, grâce à vous, à toutes les femmes de ce pays ainsi qu'aux pères que le Gouvernement a trouvé une solution pour rétablir, malgré l'obstruction parlementaire de la droite, le fonds d'investissement pour la petite enfance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce sera l'objet d'une convention signée avec la Caisse nationale d'allocations familiales. Ainsi, 40 000 nouvelles places de crèche seront construites dans les collectivités locales.

Vous m'avez également interrogée sur le bilan de la politique familiale, mais le temps qui m'est imparti ne me permet pas de développer ce thème. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Je me bornerai donc à souligner que, demain, l'Assemblée nationale adoptera en lecture définitive la réforme de l'autorité parentale. Elle est très importante car sera désormais inscrit dans le code civil ce qui fait la famille, c'est-à-dire à la fois la liberté des couples de choisir la forme de leur vie conjugale et le droit fondamental de l'enfant à vivre en paix. Nous faisons en sorte que celui-ci soit tenu à l'écart des conflits d'adultes – c'est la médiation familiale – et qu'il puisse être élevé par son père et par sa mère.

M. Jean-Marc Ayrault. Très bien !

Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées. On disait que la famille était une notion de droite et en recul. Je crois que nous en avons fait, avec succès, une valeur universelle et bien vivante. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Alain Néri et M. Kofi Yamgnane. Très bien !

Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées. Nous pensons en effet qu'il n'y a rien de plus important que de réussir l'éducation des jeunes et des adolescents, car nous estimons, comme l'a si joliment écrit Albert Camus, que « la vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

AGENCE FRANÇAISE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'ENVIRONNEMENT

M. le président. La parole est à M. Jean Bardet, pour le groupe RPR.

M. Jean Bardet. Avant de poser ma question à M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, je veux faire remarquer à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité qu'à la question de notre collègue Bernard Accoyer sur la santé des Français, elle a répondu budget. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Odette Grzegrzulka. Nous avons le meilleur système de santé du monde !

M. Jean Bardet. Je ne manquerai pas de faire part de sa réponse à tous les acteurs intéressés par ce problème ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ma question rejoint celle de M. Aschieri, mais je dois dire que je ne partage ni l'angélisme de son propos ni l'optimisme de la réponse de M. Cochet.

M. Yves Rome. Quelle arrogance !

M. Jean Bardet. En effet, depuis dix mois que l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement a été créée, rien n'a été fait pour la rendre effective. Certes, M. Cochet vient de nous affirmer que les décrets d'appli-

cation seraient enfin publiés au mois de mars, mais nous savons tous qu'entre leur parution et l'efficacité réelle de cette agence, il s'écoulera un délai extrêmement long.

Pourtant, cette agence est chargée de fournir des avis sur les risques sanitaires provoqués par les atteintes à l'environnement : l'eau, l'air, le sol, les problèmes liés aux produits chimiques ou aux ondes électromagnétiques, leurs incidences sur l'habitat, les conditions de travail sont autant de dossiers sensibles qui touchent les Français de très près.

Monsieur le ministre, où en sommes-nous réellement aujourd'hui ? Au-delà des effets d'annonce auxquels vous venez de vous livrer encore une fois au sein de cette assemblée, pourriez-vous nous indiquer quels moyens seront affectés à cette agence ? Actuellement, en effet, elle s'apparente à une coquille vide et elle n'apparaît pas comme une des priorités du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

M. Yves Cochet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, je ne peux que reprendre les termes de ma réponse à M. Aschieri.

Je conçois que nos concitoyens soient de plus en plus préoccupés par ces problèmes qui prennent une place croissante dans notre vie quotidienne. C'est bien pourquoi, dès 1997, le Gouvernement a manifesté sa volonté de renforcer la sécurité sanitaire dans tous les domaines. Il a ainsi créé les trois agences que j'ai évoquées dans ma précédente réponse.

L'agence de sécurité sanitaire répond au besoin de renforcer les relations entre la santé et l'environnement, à propos desquelles se posent bien des interrogations scientifiques. Scientifique vous-même puisque vous êtes cardiologue, vous savez que l'origine de certaines maladies est sans doute plus environnementale que somatique. Il convient donc d'étudier soigneusement toutes les molécules chimiques qu'inventent les industriels. Il en est créé des milliers tous les ans, mais on ne mesure pas exactement leurs effets sur la santé. Ce dossier sera l'un des premiers que devra traiter cette agence.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué, elle a bénéficié d'une dotation budgétaire en 2001 et elle a été dotée, pour 2002, de plus de 6 millions d'euros qui permettront le recrutement d'une trentaine d'agents dès cette année. Comme je l'ai souligné lors du débat parlementaire, ce sera une agence d'objectifs et non une agence de moyens qui, regroupant un ensemble de laboratoires déjà existants, leur donnera des missions. Elle pourra aussi confier le soin de rédiger des rapports aux agences que nous avons déjà, comme l'INERIS pour le risque industriel. Elle sera créée dans quelques jours et j'espère que vous pourrez vous en féliciter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. le président. Je souhaiterais que les questions soient résumées et les réponses condensées.

CONSÉQUENCE DU CYCLONE DINA À LA RÉUNION

M. le président. La parole est à M. Michel Tamaya, pour le groupe socialiste.

M. Michel Tamaya. Monsieur le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, la Réunion a subi une terrible catastrophe avec le cyclone Dina, qui a frappé l'île les 22 et 23 janvier derniers. D'une rare violence, ce cyclone, l'un des plus puissants qu'ait connus la Réunion depuis des décennies, a provoqué d'immenses dégâts. Immédiatement, le Pre-

mier ministre nous a fait part de son émotion et a mis en place un premier fonds d'urgence sociale. Vous-même êtes venu sur place quarante-huit heures après le passage du cyclone exprimer votre solidarité et votre soutien actif et dresser un premier bilan. Vous avez à juste titre parlé d'un effort de reconstruction de très grande ampleur car de nombreux secteurs ont été touchés.

La réponse de l'Etat a été rapide, en direction tant des particuliers et des entreprises que du monde agricole. M. Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche, est d'ailleurs venu, il y a dix jours, pour annoncer d'importantes mesures en faveur des agriculteurs sinistrés.

La réaction du Gouvernement et l'ampleur des mesures prises ont été sans précédent. Il est juste de le signaler et je tiens à vous en remercier. Cependant, des mesures complémentaires s'avèrent aujourd'hui indispensables, en faveur des communes notamment.

M. Lucien Degauchy. Il n'y a pas de mesures du tout !

M. Michel Tamaya. Je vous demande donc de réaffirmer l'engagement de la nation et de préciser la nature des mesures complémentaires que le Gouvernement entend mettre en place rapidement.

Je souhaite bien entendu que ces mesures soient rapides, fortes et durables. C'est à cette condition que la Réunion pourra se relever de la catastrophe qui l'a durement frappée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

M. Christian Paul, secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Monsieur le député, je tiens d'abord, comme je l'ai fait lors de ma venue à La Réunion au lendemain du passage du cyclone Dina, à exprimer la solidarité du Gouvernement et celle de tous les Français aux Réunionnaises et aux Réunionnais qui ont été touchés. Grande est en effet la détresse de ceux qui ont été blessés ou qui ont perdu leurs biens ou leur outil de travail.

Ainsi que le Premier ministre s'y est engagé le 23 janvier, dès le lendemain du passage du cyclone, tous les services de l'Etat ont été mobilisés en urgence. Des unités de sécurité civile ont été dépêchées sur place, tandis qu'EDF et France Télécom ont envoyé, pour rétablir les réseaux, des équipes de renfort dont l'action a été très appréciée. Tout cela a permis de relancer l'activité sur l'île.

Dans le même temps, des fonds d'extrême urgence ont été délégués au préfet pour venir en aide aux personnes brutalement privées de ressources.

Cela étant, vient maintenant le temps de reconstruire. Le 4 février a été pris un premier arrêté reconnaissant l'état de catastrophe naturelle pour quinze communes, mais nous souhaitons que cette reconnaissance soit prochainement étendue à d'autres. Le comité interministériel de fonds de secours s'est réuni le 7 février et a décidé d'attribuer 13 millions d'euros au secteur agricole. Jean Glavany s'est d'ailleurs rendu sur l'île pour prendre la mesure des dommages.

Par ailleurs, et cela répond directement à votre attente, 15 millions d'euros ont été débloqués en faveur des collectivités locales et 4 millions d'euros ont été prévus pour aider les particuliers en situation de précarité. Ainsi plus de 32 millions d'euros auront été engagés moins d'un mois après cette catastrophe.

Vous pouvez donc être assuré, monsieur le député, qu'aucune situation personnelle ou familiale grave ne sera laissée sans réponse concrète. Il faut que la Réunion sache

que l'Etat reste mobilisé pour lui apporter toute l'aide nécessaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

DISPARITION DU CENTRE D'INFORMATION CIVIQUE

M. le président. La parole est à M. Serge Poignant, pour le groupe RPR.

M. Serge Poignant. Monsieur le ministre de l'intérieur, alors que, depuis plusieurs décennies, le centre d'information civique organisait dans les trois mois précédant une élection une grande campagne d'incitation au vote, aujourd'hui rien n'est fait.

Hier, dans une réponse particulièrement nébuleuse et gênée, Mme la secrétaire d'Etat au budget nous a confirmé la disparition du centre d'information civique, ajoutant qu'il était trop tôt pour parler de la structure qui serait appelée à le remplacer.

Je m'adresse donc, à vous, monsieur le ministre de l'intérieur, puisque vous êtes chargée de l'organisation des élections : à soixante jours de l'élection présidentielle, avez-vous prévu une campagne d'incitation au vote ? Qui la réalisera ? Quand sera-t-elle diffusée, et sur quels médias ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Merci, mon cher collègue, pour la brièveté de votre question.

La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, depuis la loi du 10 novembre 1997, codifiée aux articles L. 11-1 et L. 11-2 du code électoral, les jeunes Françaises et Français atteignant leur majorité sont inscrits d'office sur les listes électorales. Cela signifie que les jeunes qui auront dix-huit ans d'ici au premier tour de l'élection présidentielle seront inscrits d'office. C'est un élément nouveau.

M. Yves Deniaud. Ce n'est pas la question !

M. le ministre de l'intérieur. Pour répondre plus précisément à la question que vous avez posée, je vous indique qu'il n'est pas du ressort du ministre de l'intérieur d'organiser des campagnes civiques.

M. Yves Fromion. De qui cela relève-t-il, alors ?

M. le ministre de l'intérieur. Un service a cette compétence. Mme Parly vous a répondu à ce sujet. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Gilles Carrez. Elle a surtout ramé !

M. Jean-Michel Ferrand. C'était nul !

M. le ministre de l'intérieur. Pour l'instant, il n'y a pas de substitut au centre d'information civique, puisque la fondation dont elle vous a parlé hier n'est pas encore mise sur pied. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Néanmoins, vous pouvez être assurés que tout sera fait pour inciter nos concitoyens à voter. Nous devons en effet tous lutter contre le phénomène de l'abstentionnisme.

M. Yves Deniaud. Vous faites de la brasse coulée !

M. le ministre de l'intérieur. Mais l'un des meilleurs moyens est d'avoir un débat politique digne. En cette fin de session, c'est à quoi, comme ministre de l'intérieur, je vous invite tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

LOI SUR LA CHASSE

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz, pour le groupe communiste.

M. Maxime Gremetz. Certains seront étonnés en constatant que je pose au Premier ministre une question sur le devenir de la chasse. (« Ah ! » sur les bancs du groupe *Démocratie libérale et Indépendants*.) Si le groupe communiste en a décidé ainsi, c'est qu'il s'agit d'une grande question touchant à un droit républicain, à la régulation des espèces, à la protection de la nature, question que nous nous étions engagés à résoudre en conciliant positivement ses divers aspects.

Après le vote de la loi sur la chasse par le seul groupe socialiste, vous affirmiez que les décrets permettraient d'aller vers une chasse apaisée. Malheureusement, il n'en a rien été !

M. Jean-Michel Ferrand. C'est la faute à Patriat !

M. Maxime Gremetz. Les contentieux se sont multipliés ; le droit de chasse a été de plus en plus amputé ; alors que la chasse à certaines espèces est autorisée en Espagne, au Portugal et ailleurs, elle est interdite en France. En guise de dialogue avec la Commission européenne pour parvenir à un compromis acceptable, M. Lamy, qui représente pourtant le gouvernement français, a présenté un plaidoyer contre la législation française et les possibilités de dérogation. C'est le monde à l'envers !

M. Yves Fromion. Eh oui !

M. Maxime Gremetz. Devant cette situation, Alain Bocquet, François Liberti et moi-même vous avons interpellé, monsieur le Premier ministre, en septembre, en novembre, en décembre et en janvier, en vous demandant d'intervenir pour faire respecter les engagements que vous aviez pris vous-même et qui n'étaient nullement respectés. Nous avons enfin reçu hier un accusé de réception.

Nous partageons la colère des chasseurs devant les arrêtés publiés, les plus restrictifs que nous ayons connus.

M. Pierre Lellouche. Tout à fait !

M. Maxime Gremetz. Nous constatons une fois de plus que nous n'avons été ni écoutés ni entendus. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Le résultat est que, aujourd'hui, au lieu d'avoir une chasse apaisée, nous avons une politisation accélérée de cette question. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du *Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Rien n'est réglé, tout est à recommencer. Ne pensez-vous pas qu'il faille retravailler...

M. Jean-Michel Ferrand. Pas avec eux !

M. Maxime Gremetz. ... sur la base des plus récentes études scientifiques à une nouvelle loi sur la chasse, dans un réel dialogue, approfondi, avec la Commission européenne ?

M. le président. Posez votre question, monsieur Gremetz : sinon vous n'aurez pas de réponse ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Yves Fromion et M. Jean-Marie Demange. Laissez-le parler !

M. Maxime Gremetz. J'ai terminé, monsieur le président !

L'importance de la chasse ne mérite-t-elle pas, à vos yeux, d'être traitée par un secrétaire d'Etat ?

Telles sont les deux questions que je voulais poser au nom du groupe communiste. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe communiste, du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

M. Yves Cochet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, c'est l'un des honneurs – car ils sont nombreux – de ce gouvernement d'avoir mis en conformité notre législation avec la directive européenne de 1979. Tel a été l'objet de la loi sur la chasse, qui a été largement débattue ici en juillet 2000. Elle en a constitué le premier pas.

Un second pas est en préparation, après une immense concertation (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*) avec les élus, les chasseurs, les protecteurs de la nature et la Commission européenne. En effet, nous doutant que le Conseil d'Etat allait annuler le décret du 1^{er} août 2000, après plus de 199 précédentes annulations d'arrêtés ou de décrets, nous avons anticipé en préparant de nouveaux décrets relatifs aux dates de chasse et des arrêtés concernant les espèces et les espaces.

Nous l'avons fait et je pense pouvoir vous contredire en affirmant que la fermeture de la chasse s'est bien passée, de manière apaisée (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*), mon collègue François Patriat peut le confirmer.

Nous avons en effet pris des décrets confirmant que la chasse était fermée entre le 31 janvier et le 1^{er} septembre, sauf pour deux espèces : le pigeon ramier et la bécasse.

Néanmoins, tout cela étant évolutif, nous sommes prêts, sur des bases scientifiques et juridiques sûres, à reprendre le dialogue avec vous, mesdames et messieurs les élus, avec les chasseurs et avec les protecteurs de la nature. Le dialogue continuera. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES ÉTATS-UNIS

M. le président. La parole est à Mme Monique Collange, pour le groupe socialiste.

Mme Monique Collange. Monsieur le ministre des affaires étrangères, ma question concerne les relations de l'Union européenne avec les États-Unis d'Amérique.

Les réflexions et les analyses européennes, parfois critiques, notamment les vôtres, monsieur le ministre, suscitées par le discours sur « l'axe du mal » prononcé le 29 janvier dernier par le président Bush, qui a été très mal perçu partout en Europe, ont provoqué de vives réactions des responsables américains.

Pouvez-vous nous donner votre sentiment à cet égard ainsi que celui du Gouvernement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Merci, madame, pour la brièveté de votre question.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères. Madame la députée, compte tenu de nos liens histo-

riques, de notre amitié pour le peuple américain, de notre alliance avec ce pays, de son rôle dans le monde, notre premier souhait, notre préférence va à la coopération avec les Etats-Unis dans un vrai partenariat. Ce n'est que lorsque cela s'avère impossible que nous marquons nos désaccords ou que nous nous résolvons à agir sans eux, si possible avec nos partenaires européens.

Depuis 1997, ce Gouvernement a démontré à maintes reprises, notamment dans les Balkans ou lorsque le président Clinton s'est engagé personnellement dans la recherche de la paix au Proche-Orient, combien il entendait rester fidèle à cet état d'esprit constructif.

Depuis un an, les Etats-Unis ont pris en matière internationale un certain nombre de décisions que nous avons regrettées : leur refus de ratifier la création de la Cour pénale internationale, le protocole de Kyoto, le traité sur les mines antipersonnel, leur retrait du traité ABM et bien d'autres choses encore. Nous avons contesté ces décisions, car elles ne correspondent pas à notre conception du monde, mais nous avons toujours su garder le sens de la mesure.

Depuis le 11 septembre, nous n'avons pas marchandé notre solidarité au peuple américain, terriblement éprouvé. Nous avons été parmi les premiers à juger légitime et nécessaire la réaction américaine contre Al-Qaïda, qui a d'ailleurs été bien menée.

La lutte contre le terrorisme est une impérieuse nécessité. Elle doit être poursuivie avec énergie. Nous y sommes résolus. Mais tous les problèmes du monde se ramènent-ils à la seule lutte contre le terrorisme ?

M. Christian Cuvilliez. Non !

M. le ministre des affaires étrangères. Celle-ci ne doit-elle être menée que par des moyens militaires, en ignorant ses causes et ses racines profondes ?

M. Christian Cuvilliez. Non !

M. le ministre des affaires étrangères. C'est cela qui serait trop simpliste, qui serait dangereux, inefficace. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Nous avons été plusieurs responsables européens à le dire et à nous en inquiéter. Les Américains s'en sont étonnés. Mais comme l'a dit Joschka Fischer, les alliés ne sont pas des satellites. Et comme l'a demandé José Maria Aznar, il est indispensable qu'il y ait un débat, notamment entre alliés,...

M. Maurice Leroy. Si Aznar l'a demandé !

M. le ministre des affaires étrangères. ... sur la forme que doit prendre dans la durée la lutte contre le terrorisme, ainsi que la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, qui pose un autre problème.

Je l'avais déjà dit devant l'ONU : il faut compléter la coalition contre le terrorisme par une coalition pour un monde équitable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Ce débat, nous avons l'intention d'y participer dans la clarté, dans un esprit de responsabilité et en y apportant nos propositions.

La puissance exceptionnelle des Etats-Unis leur confère à notre sens une responsabilité non moins exceptionnelle. Nous souhaitons qu'ils acceptent ce débat légitime et qu'ils se réengagent avec nous, comme le Premier ministre les y a appelés il y a quelques jours, dans une

approche multilatérale et concertée des grands problèmes du monde. Il faut certes éradiquer le terrorisme, mais aussi la pauvreté,...

M. Jean-Claude Lefort. Parfaitement !

M. le ministre des affaires étrangères. ... les injustices...

M. Jean-Claude Lefort. Voilà !

M. le ministre des affaires étrangères. ... les tragédies régionales, le défaut de gouvernance d'un monde qui nous est commun. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Pour notre part, c'est cette approche de la mondialisation que nous continuerons à promouvoir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert ainsi que sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

3

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le président. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, en raison de deux grands rendez-vous démocratiques, l'Assemblée nationale suspendra ses travaux demain. La présente session de la 11^e législature n'est pas pour autant officiellement close : jusqu'au 18 juin, des raisons graves, exceptionnelles, peuvent nous conduire à nous réunir et à siéger dans cet hémicycle.

Permettez-moi néanmoins, du fait de ces circonstances particulières, de saluer en quelques mots rapides le remarquable travail que vous avez accompli, que nous avons accompli ensemble au cours de ces derniers mois et tout au long de la législature.

Nous avons ici conçu, proposé, discuté, puis voté de grandes lois de la République. Nous sommes restés fidèles aux valeurs chères à nos concitoyens, dans le plus grand respect des conditions de l'exercice démocratique. Nous avons cherché à bâtir, chacun à notre manière, une société plus juste, plus solidaire, plus fraternelle. Bref, nous avons tous eu comme seule perspective l'intérêt de la France.

Je rends hommage à l'action de l'ensemble des députés, sans en distinguer aucun. Tous ont apporté leur contribution à cette noble tâche, chacun à sa place, chacun en tenant son rôle, en défendant ses convictions avec fermeté.

Paradoxalement, je me félicite de la vivacité de nos débats, qui témoigne au fond du dynamisme et de la vitalité démocratique de notre pays.

Comme chacun d'entre nous, je garde en mémoire que nous votons, au terme de nos discussions, les lois de la République une et indivisible. (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

J'ai été particulièrement heureux de voir que le Parlement est devenu, au cours de cette législature, le cœur de la vie démocratique de notre pays. Ses pouvoirs ont été, me semble-t-il, mieux reconnus et ses droits mieux res-

pectés. Il a occupé toute la place. C'est le fruit de votre travail, c'est aussi le résultat de la volonté du Gouvernement.

Je tiens en particulier à remercier les deux ministres des relations avec le Parlement qui se sont succédé, Daniel Vaillant, puis Jean-Jack Queyranne, pour l'attention et l'efficacité dont ils ont fait preuve en contribuant à l'organisation de nos travaux.

M. Jean-Paul Charié. Une catastrophe, oui !

M. le président. Je veux évidemment aussi saluer le travail exemplaire des fonctionnaires de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur tous les bancs.*) Et je salue avec une certaine émotion, en le remerciant chaleureusement, le Premier ministre pour le respect qu'il a constamment manifesté à l'égard de la représentation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mesdames, messieurs les parlementaires, mes chers collègues, ensemble, nous avons exercé pendant cinq ans l'importante responsabilité de voter la loi de la République. Je suis convaincu qu'ensemble nous avons fait progresser la démocratie. Je vous en félicite, je vous en remercie et je vous souhaite à mon tour bonne chance à tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures vingt-cinq, sous la présidence de M. Patrick Ollier.*)

PRÉSIDENCE DE M. PATRICK OLLIER, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

4

PETITES ENTREPRISES ET ARTISANAT

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au développement des petites entreprises et de l'artisanat (n^{os} 3555, 3606).

Motion de renvoi en commission

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Louis Debré et des membres du groupe du Rassemblement pour la République une motion de renvoi en commission, déposée en application de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Paul Charié. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation, mes chers collègues, sur les vingt-deux années qui se sont écoulées depuis 1981, les socialistes ont gouverné la France pendant seize années – de 1981 à 1986, de 1988 à 1993 et depuis 1997.

M. Jean-Louis Dumont. Et ça va continuer !

M. Jean-Paul Charié. Seize années, cela aurait dû permettre de connaître dans les détails les attentes et les spécificités des petites entreprises, et de proposer une stratégie d'Etat.

Seize années auraient dû permettre aux socialistes et à M. Jospin d'afficher, s'agissant de leur action en faveur des petites entreprises, un bilan fort dont ils pourraient être fiers.

M. François Brottes. Nous en sommes fiers !

M. Jean-Paul Charié. Or, pendant toutes ces années, mesdames, messieurs de la majorité, vous avez peu prêté attention aux préoccupations des petites entreprises. Elles n'ont jamais été pour vous une priorité, c'est indéniable.

Loi de finances après loi de finances, loi après loi – sur les 35 heures, sur les licenciements, de modernisation sociale, vous avez refusé de tenir compte de leurs spécificités, écarté leurs réalités. Vous avez constamment agi comme si leur existence était négligeable pour la grandeur et le rayonnement de notre nation.

Il y a quelques semaines, lors de l'examen de la loi de finances, vous avez refusé de tenir compte de l'augmentation de plus de 16 % des charges salariales des chambres de métiers. Vous avez refusé de leur accorder le droit de mettre à niveau leurs ressources. Aujourd'hui, une chambre sur deux a des difficultés de trésorerie, deux chambres sur trois ne peuvent assumer leurs missions.

Pour l'année 2002, vous accordez royalement 17,53 millions d'euros aux chambres de métiers, pour servir 800 000 artisans, soit 21,34 euros par artisan. Vous avez attribué des centaines de millions pour l'implantation de Toyota ou du Parc Disney ; la comparaison, monsieur le secrétaire d'Etat, est affligeante : elle illustre votre politique. Vous accordez une misère au monde des artisans. Vous refusez qu'ils puissent augmenter leurs recettes pour équilibrer les charges que vous leur imposez.

Mais il y a pire : d'un côté, vous n'accordez que 17,53 millions d'euros aux chambres, de l'autre, par les taxes sur les salaires, vous leur reprenez 18,29 millions d'euros, plus de la totalité des crédits alloués !

Les chambres de métiers payent plus à l'Etat que l'Etat ne leur donne ! C'est scandaleux ! Qu'est-ce, sinon du mépris ?

Vous avez, l'année dernière, prélevé 649 000 euros sur les caisses ORGANIC et autant sur le FISAC, deux fonds créés pour aider les commerçants et artisans. En vous posant une question d'actualité sur ce sujet, je vous ai dit que c'était du vol. En tout cas, ce n'est pas les aider !

Vous avez refusé de leur accorder le crédit d'impôt que le RPR vous a demandé pour eux, en reconnaissance du merveilleux travail effectué à l'occasion du passage à l'euro. Est-ce ainsi que vous entendez exprimer votre gratitude ?

Des milliards sont régulièrement accordés pour telle ou telle catégorie de travailleurs, mais les travailleurs des petites entreprises, les artisans et les commerçants doivent se contenter de bonnes paroles, de promesses, d'aumônes données d'une main et reprises de l'autre.

Eu égard aux valeurs incontestables, majeures, de l'artisanat et des petites entreprises, valeurs économiques, sociales et humaines, valeurs politiques au sens de la gestion de la cité et de l'aménagement du territoire, ainsi qu'au regard du véritable service rendu au public sur l'ensemble du territoire par ces entreprises, le comportement de l'Etat à leur égard est inadmissible, indigne et méprisant.

Vous allez me répondre, monsieur le secrétaire d'Etat, que c'est faux. Vous allez rappeler quelques petites mesures prises ici ou là pour cacher la misère. Mais les faits sont là. Ceux que je viens de citer sont incontes-

tables : en seize ans, vous n'avez jamais mené une véritable politique en faveur des petites entreprises, et vous le savez.

J'en témoigne car j'ai toujours été présent quant il s'agissait de les défendre...

M. Jean-Pierre Soisson. Exact !

M. Jean-Paul Charié. ... et j'ai toujours cherché à vous sensibiliser à leurs préoccupations : en seize années, vous avez constamment refusé les grandes mesures fiscales et sociales que je vous réclamaïis pour elles.

M. Claude Gaillard. C'est vrai !

M. Jean-Paul Charié. Ces mesures n'étaient pas un privilège, elles n'étaient que justice.

Je vais vous donner un exemple et d'autant plus volontiers qu'il a été cité hier par au moins trois des membres de la majorité : les cotisations sociales et les impôts des travailleurs indépendants sont certes au même taux que pour les autres travailleurs de France mais les travailleurs indépendants, au lieu de ne cotiser que sur la base de leur prélèvement, de ne cotiser que sur leur équivalent salaire, cotisent sur l'ensemble de leurs marges d'exploitation, ce qui signifie qu'ils paient beaucoup plus de charges sociales et d'impôts que les autres travailleurs de France.

Qu'est-ce donc, sinon une injustice ?

Si, au moins, votre projet de loi, monsieur le secrétaire d'Etat, avait prévu une mesure propre à corriger cette profonde injustice, près de la moitié des problèmes de fond des travailleurs du commerce, de l'artisanat et des petites entreprises auraient été réglés, des pans entiers de notre économie auraient retrouvé la croissance, la confiance et l'enthousiasme que nous appelons tous de nos vœux.

Mais cette mesure ne s'y trouve pas ! En dépit des discours, en dépit de l'exposé des motifs, sur lequel je reviendrai, vous n'avez toujours pas l'intention de régler ce problème. Car ce n'est pas dans votre culture !

M. François Patriat, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. C'est faux ! Vous n'avez pas le droit de dire ça !

M. le président. Poursuivez, monsieur Charié.

M. Jean-Paul Charié. Il y a vingt-cinq ans, le produit intérieur brut par habitant de la France était deux fois et demie supérieur à celui de l'Espagne, trois fois supérieur à celui du Portugal et deux fois supérieur à celui du Japon. Aujourd'hui, ces trois pays sont en train de nous rattraper voire de nous dépasser.

M. Jean-Claude Daniel, rapporteur de la commission de la production et des échanges. Vous êtes européen ?

M. Jean-Paul Charié. En dix ans, le nombre annuel de créations d'entreprises est passé de 206 000 à 170 000, nous l'avons vu hier. Chaque année, 60 000 entreprises, pourtant rentables, pourtant viables, ne trouvent pas de successeur. Le coût de la main-d'œuvre en France est beaucoup trop élevé. Nous connaissons tous, dans nos circonscriptions, des entreprises qui ferment ; elles ont pourtant des salariés compétents qui fabriquent les mêmes pièces qu'ailleurs, mais à un coût trois fois supérieur !

La France conservait, en septembre 2001, malgré la satisfaction affichée par le Gouvernement, le quatrième taux de chômage le plus élevé d'Europe. Il est supérieur à la moyenne européenne et le taux de chômage des jeunes de moins de vingt-cinq ans est particulièrement préoccupant.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Il a diminué de moitié !

M. Jean-Paul Charié. Le territoire français n'est plus attractif pour les entreprises étrangères. Alors que les investissements français à l'étranger explosent – 15 milliards de dollars –, dépassant même ceux des Etats-Unis, les investissements étrangers en France stagnent à moins de 50 milliards de dollars alors qu'ils représentent plus de 150 milliards en Allemagne.

La France est en déclin économique. A qui la faute ?

Cette situation est-elle due à l'incompétence des entreprises ? Non ! Dans le monde entier, le savoir-faire et la compétence des entreprises françaises et de leurs salariés sont reconnus.

Cette situation est-elle due à la démobilitation des petites entreprises ? Non ! Quand les entreprises de plus de 200 salariés ont perdu 800 000 postes de travail, celles de moins de 20 salariés en ont créé 1,2 million. Les 22 000 entreprises du département du Nord, à elles seules, ont créé chaque année, depuis cinq ans, deux fois plus d'emplois que l'usine Toyota.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. C'est vrai : enfin une vérité !

M. Patrice Martin-Lalande. Il faut en tirer les conclusions !

M. Jean-Paul Charié. Si vous leur aviez octroyé, toutes proportions gardées, l'équivalent de ce qu'a reçu Toyota, vous auriez montré votre volonté de les aider.

M. Patrice Martin-Lalande. Il a raison !

M. Jean-Paul Charié. Ce déclin économique est-il dû au manque de volonté d'entreprendre de nos concitoyens ? Non ! Créer son entreprise répond à l'aspiration de nombreux Français. Ils seraient 14 millions à vouloir le faire !

Ce déclin économique est dû à la politique étatique de la France, à votre politique : 70 % de la richesse économique est prélevé par la sphère publique. La France est championne du monde dans ce domaine. Les prélèvements obligatoires sont passés de 27 % du PIB en 1973 à 55 % en 2001. Trop de taxes, trop de charges, trop de règlements et de lois, trop d'administration, trop d'inconscience et trop de suspicion à l'égard des petites et moyennes entreprises.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la France va mal et le mal-être grandit. On dénombre 8 500 morts chaque année du fait des accidents de la route.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. C'est la faute au Gouvernement !

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Le chiffre a diminué !

M. Jean-Paul Charié. Mais combien y a-t-il de morts par suicide ?

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. C'est la rubrique nécrologique !

M. Jean-Paul Charié. De 13 000 à 16 000, et 140 000 tentatives !

On estime que 30 % des salariés français sont touchés par le mal-être. La situation de mal-être dans nos entreprises est un phénomène important. Par rapport à des ratios extraits d'études américaines, on peut penser que les états de mal-être représentent en France une perte de 30 % de la production, de 72 millions de journées et de

216 milliards de francs supportés par moitié par les entreprises et les URSSAF. Il est urgent, dans l'intérêt des entreprises et d'abord des salariés de France, de s'occuper de ce mal-être.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. C'est vrai !

M. Jean-Paul Charié. Le comportement inhumain des clients à l'égard des fournisseurs et celui des donneurs d'ordres à l'égard des sous-traitants, les pratiques dignes du terrorisme économique que Mme Lebranchu et moi-même avons dénoncées – « tu paies ou je te vire » – avilissent les entreprises et leurs salariés. Que faites-vous pour condamner ces pressions et pour faire respecter le droit de la concurrence, du droit que la majorité a fait voter avec le concours de l'opposition ?

Par ailleurs, l'image du salarié matricule et de l'employeur exploiteur donnée par les quelques rares entreprises qui licencient au nom d'enjeux boursiers alors qu'il y a du travail, qui traitent les hommes comme des masses salariales, démoralise et déprime.

Oui, monsieur le secrétaire d'Etat, le député RPR que je suis dit qu'il faut combattre avec plus de sévérité que vous ne le faites les comportements inhumains de l'économie mondiale. Oui, il faut dénoncer tout ce qui avilit l'homme au profit de l'argent. Ce n'est pas l'entreprise qui est inhumaine, c'est l'économie mondiale. Par excellence, l'entreprise est à dimension humaine. Que faites-vous pour empêcher l'amalgame entre l'entreprise et l'économie mondiale à dimension inhumaine ? Rien, puisque vous laissez penser que toutes les entreprises se comportent comme certaines multinationales. C'est grave, car c'est faux. C'est grave, car c'est desservir la confiance dont ont besoin les dirigeants et les salariés.

Stress des salariés et des dirigeants ; mal-être dans l'entreprise ; comportement avilissant des clients et des donneurs d'ordres ; amalgame pratiqué entre la dimension inhumaine de l'économie internationale et la dimension humaine – par nature, par obligation et par culture – de l'entreprise : la liste noire pourrait s'arrêter là. Mais ce serait compter sans l'administration et ses contrôles qui se transforment en perquisitions ; ce serait sans compter sur les interdictions de travailler du type loi sur les 35 heures, sans l'absence de vision positive.

Monsieur le secrétaire d'Etat, alors que les Français incarnent les vertus du travail, source d'enrichissement humain et financier, vous leur imposez la loi de l'oisiveté et vous tentez de leur inculquer les préceptes de l'Etat-providence.

Alors que les Français rêvent d'une nation unie, heureuse et fière d'elle, vous développez la notion d'ingérence. Les salariés, solidaires de leur entreprise, n'ont plus le droit de s'accorder avec leur dirigeant sans l'accord d'une personne extérieure, d'un inspecteur du travail.

Alors que, à l'extérieur des entreprises, les crimes et délits sont considérés comme des incivilités, les patrons, les dirigeants d'entreprise, les cadres et les salariés sont constamment sanctionnés, traînés devant les tribunaux, mis en cause. A l'heure actuelle, les chefs d'entreprise sont plus souvent cités devant un tribunal que les délinquants qui les agressent !

« Nul n'est censé ignorer la loi », dit-on. Il est donc exigé des acteurs économiques qu'ils connaissent les lois. Toutefois, celles-ci sont de plus en plus nombreuses, toujours plus compliquées, de moins en moins compréhensibles, même pour ceux qui les votent ou pour ceux qui

sont obligés de les appliquer. Peu importe : les chefs d'entreprise et les dirigeants doivent connaître toutes les lois et les respecter.

Alors qu'il faut faciliter le dégagement de marges d'exploitation, l'Etat commence, avant même que les salariés et les dirigeants de l'entreprise aient réussi à vendre leurs produits à des clients – ce qui reste tout de même un des plus beaux défis du monde de l'entreprise –, par taxer, prélever, contraindre et édicter.

Alors que l'Etat chinois, monsieur Lajoinie, scandé aux Chinois : « Enrichissez-vous, c'est noble ! », qu'il les pousse à gagner de l'argent, à devenir propriétaires, les socialistes français continuent à tenir des discours réducteurs – et à avoir des comportements du même ordre – contre le patronat, contre les propriétaires et contre les riches !

Alors que la préoccupation première des autres nations est de soutenir l'initiative individuelle, de concentrer l'action de l'Etat sur ses missions régaliennes – sécurité, justice, défense, formation, santé –, les socialistes croient encore qu'on peut développer la solidarité grâce à l'Etat,...

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. Tout à fait ! C'est aussi le point de vue de M. Chirac !

M. Jean-Paul Charié. ... qu'on peut décréter la fraternité ! Mais édicter la solidarité par la loi, c'est l'anéantir !

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. Cette phrase est intéressante ! Et que faites-vous de la « fracture sociale » ?

M. Jean-Paul Charié. La fraternité et la solidarité s'impulsent, elles ne s'édicent pas.

Je suis heureux de relever que la majorité ne partage pas ma réflexion sur cette question pourtant fondamentale.

Dans nos villes comme dans nos campagnes, l'une des plus grandes chances de la France, et reconnue comme telle dans le monde entier, tient à la compétence des salariés et des dirigeants des petites et moyennes entreprises. Pourtant, le monde de l'artisanat et du commerce, de l'industrie et des services privés est systématiquement taxé, dénigré, contrôlé, suspecté par l'Etat socialiste.

Il faut opérer une véritable révolution culturelle, un véritable changement de cap politique, car c'est d'abord à l'Etat d'être au service des entrepreneurs.

La priorité des priorités consiste, et vous avez été nombreux à la souligner hier soir, à délivrer les entreprises des contraintes de lois trop nombreuses, incompréhensibles, inapplicables et insupportables, et à alléger les charges.

Après avoir dressé le bilan, monsieur le secrétaire d'Etat, des seize ans que vous venez de passer au pouvoir,...

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Que faites-vous de Chirac ? Sept ans !

M. Jean-Paul Charié. ... après avoir prouvé, chiffres à l'appui, que ce bilan se traduit par une France en déclin, par une France qui va mal, par le développement du mal-être dans l'entreprise, je voudrais montrer maintenant que la réalité des petites entreprises s'impose à vous, parce que la puissance d'une nation dépend d'elles.

Les réalités du monde de l'artisanat et du commerce, celles du monde des petites et moyennes entreprises s'imposent à vous comme elles s'imposent à tous les démocrates et à tous les républicains du monde.

A une époque, on mesurait la puissance d'une nation à celle de son armée. Aujourd'hui, la puissance d'une nation ne dépend plus de son armée, mais, quoi qu'il en

soit, vous n'auriez jamais dû diminuer autant le budget de l'armée française. Aujourd'hui, un pays heureux, un pays en développement n'est plus un pays faisant la guerre avec ses armées. Aujourd'hui, nos armées font la paix, pas la guerre.

A une autre époque, on mesurait la puissance d'une nation à celle de son administration. Aujourd'hui, un pays heureux, un pays où il fait bon vivre n'est plus un pays qui croit encore que tout doit venir de l'Etat et des administrations centrales. L'Etat-providence est devenu un leurre. Aujourd'hui, la puissance d'une nation ne dépend plus d'une administration omniprésente.

Aujourd'hui, la puissance d'une nation se mesure à celle de ses entreprises.

Aujourd'hui, une réelle amélioration des conditions de vie, une société de progrès pour l'homme, la puissance et le bien-être d'une nation ne dépendent plus, je le répète, de son armée ou de son administration, mais de la bonne santé de ses entreprises, des bonnes performances économiques de son secteur privé, du bon moral et de l'enthousiasme de ses entrepreneurs et de leurs salariés.

Si l'Etat de droit est une priorité, si les missions régaliennes de l'Etat doivent s'affirmer, si, en matière de sécurité intérieure, de justice, de politique de la santé et de qualité de la formation, les moyens et les efforts de la nation doivent être à la hauteur, ce qui n'est même pas le cas en France, il n'en demeure pas moins que l'importance de l'administration et de la sphère publique doivent significativement diminuer. C'est la voie empruntée par tous les pays, y compris la Chine, qui, aujourd'hui, gagnent et sont en train de nous dépasser.

Le monde a changé, il change. Après la révolution agricole, après la révolution industrielle, puis celle de la consommation et, aujourd'hui, celle de l'information, face à la complexité croissante des préoccupations sociétales et au développement de la maturité des populations, les administrations centrales ne peuvent être que dépassées, incompétentes et impotentes.

Il est fini le temps, pour une nation comme pour une entreprise, où le gouvernement pouvait tout décider d'en haut.

Aujourd'hui, un gouvernement, comme un PDG ou un dirigeant d'entreprise, n'impose plus, il dialogue ; il n'édicte plus, il mobilise ; il n'encadre plus l'initiative, il la libère ; il ne contraint plus par la pression, il délivre ; il ne gère plus par la suspicion ou par la menace, il l'encourage, il soutient, il montre l'exemple, il valorise, il récompense.

Aujourd'hui, un pays uni, en mouvement, un pays fier de lui, en progrès, conscient des évolutions du monde, soucieux des nouvelles attentes du peuple est un pays de liberté et de responsabilité. Il délivre l'initiative, encourage la responsabilité, impulse le développement de la sphère privée, réduit la sphère publique à ses seules missions régaliennes.

Aujourd'hui, la force de la France et le bien-être des Français dépendent du rejet d'un Etat dirigiste. La force économique de la France ainsi que le progrès social et humain des Français dépendent d'une plus grande liberté d'action des acteurs économiques.

Je vous donne crédit, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous vous en rendez compte et que vous voyez que c'est la voie dans laquelle se sont engagées toutes les autres nations.

Je vous donne crédit que vous devinez sans doute que, sans le développement des petites entreprises et de leurs richesses, la France continuera de reculer.

Je vous donne enfin crédit que vous mesurez, à quelques mois des élections, le mécontentement profond et légitime des dirigeants et des salariés des petites entreprises à l'égard de votre politique.

C'est sans doute pour ces trois raisons que vous tentez aujourd'hui de jeter un voile sur votre politique et d'afficher des intentions nouvelles. Mais, soyons honnêtes, cela ne trompe personne !

M. Nicolas Forissier. Très juste !

M. Jean-Paul Charié. Mis au pied du mur, vous reprenez nos discours. Poussés par les faits, vous commencez enfin, après tant et tant d'années d'insouciance, à prendre conscience du rôle majeur joué par les petites entreprises.

Enfin, ce que je dis ici depuis vingt ans, ce que je défends chaque année, en tant que rapporteur du budget des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, ce que j'ai tenté en vain, et encore l'automne dernier, de vous faire comprendre, vous le reprenez quasiment mot pour mot à quelques semaines d'élections majeures pour notre pays.

M. Nicolas Forissier. Tout à fait !

M. Jean-Paul Charié. Ainsi, vous écrivez dans l'exposé des motifs du projet de loi : « Les petites entreprises sont des acteurs majeurs de la croissance et de la création d'emplois. Dans leur grande diversité (entreprises sans salariés fonctionnant dans une logique d'auto-emploi, artisans et commerçants classiques et entreprises à fort potentiel de développement et d'innovation), elles constituent, d'un point de vue économique et social, un secteur de première importance. » Bravo, mesdames, messieurs, de le reconnaître enfin.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Ça fait trente ans que je le dis !

M. Jean-Paul Charié. Je poursuis ma citation : « Au nombre de 2 millions, les entreprises de moins de cinquante salariés représentent 99 % des entreprises non agricoles et non financières de l'ensemble "Industrie, commerce et services" (ICS). A elles seules, les entreprises de moins de vingt salariés sont au nombre de 1,9 million. » Bravo de le rappeler, monsieur le secrétaire d'Etat !

« Elles constituent un puissant moyen de promotion des hommes et des femmes, car elles procurent aux personnes qu'elles emploient de réelles possibilités de formation et un champ d'initiative particulièrement ample et varié avec, notamment, la perspective de devenir elles-mêmes chefs d'entreprise ; ». Bravo, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. François Brottes. C'est de la relecture ?

M. Jean-Paul Charié. Vous continuez : « Outre leur importance sur le plan économique et social, les petites entreprises, dont le réseau constitue un des maillages géographiques les plus serrés parmi ceux qui couvrent le territoire, jouent un rôle moteur dans l'aménagement, dans l'animation des zones urbaines et rurales et dans le soutien de la croissance ; ». Bravo d'écrire cela !

« Les petites entreprises sont également parmi les plus réactives et innovantes. Elles sont créées en fonction de nouveaux marchés et savent s'adapter aux évolutions des marchés et des besoins des consommateurs. »

Bravo, monsieur le secrétaire d'Etat ! Les premières lignes de l'exposé des motifs de votre projet de loi relatif au développement des petites entreprises et de l'artisanat reprennent quasiment mot pour mot ce que nous disons et ce que je dis ici depuis vingt ans.

Toutefois, pour assumer cette politique en faveur des petites entreprises, nous plagier ne vous rend pas du même coup compétent.

M. François Brottes. Quel culot !

M. Jean-Paul Charié. Après avoir été seize années sur vingt-deux au pouvoir, que M. Jospin, qui ambitionne d'être Premier ministre (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*),...

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est déjà le cas !

M. Jean-Paul Charié. ... et Président de la République,...

M. Alain Néri. Encore soixante jours et ce sera fait !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il le sera !

M. le président. Laissez poursuivre M. Charié ! Ne lui faites pas prendre de retard dans son intervention !

M. Jean-Louis Dumont. On l'informe simplement, monsieur le président.

M. Jean-Paul Charié. Après avoir été seize années sur vingt-deux au pouvoir, disais-je, que M. Jospin en soit encore à demander à deux parlementaires ce qu'il faut faire pour les commerçants et les artisans, ce qu'il faut faire pour les petites entreprises, illustre son incompétence. Qu'au terme de seize ans de pouvoir, il ne sache toujours pas ce qu'il faut faire pour les petites entreprises, comment doit-on appeler cela, sinon de l'incompétence ?

M. Jean-Claude Daniel, rapporteur. Le Café du commerce est une excellente petite entreprise, et vous y êtes le bienvenu, monsieur Charié !

M. Jean-Paul Charié. Si vous étiez, comme nous, proches des petits entrepreneurs, si vous aviez réellement, comme nous, conscience de la force qu'ils représentent pour la France et pour les Français, si vous reconnaissiez, comme nous, leur spécificité et leur complexité – valeurs qui ne peuvent s'englober sans nuance dans l'ensemble économique et social –, si vous pouviez, comme nous, vous engager dans une vraie stratégie globale, concrète, volontariste et efficace en faveur des entreprises, non seulement vous ne seriez pas passés par l'étape d'une mission parlementaire, mais vous auriez, dès 1997, pris les mesures nécessaires, et nous ferions, aujourd'hui, le bilan de votre action au lieu de discuter d'un projet de loi démagogique.

Vous auriez dû, dès le début de cette législature, présenter une grande loi-cadre en faveur des petites entreprises, puisque, comme vous l'écrivez aujourd'hui, « les petites entreprises sont des acteurs majeurs de la croissance et de la création d'emplois ».

Aujourd'hui, à deux jours du terme de la session, en cette fin de cette législature, après cinq ans de gouvernement et quelques jours avant de retourner devant les électeurs, nous ferions le bilan de cette grande loi-cadre, le bilan de la mobilisation de la France pour ses 800 000 artisans, ses 1 700 000 commerçants, ses 2 millions d'entreprises de moins de cinquante salariés. Nous ferions le bilan d'une stratégie globale et nationale de la transmission-reprise de l'entreprise, de son développement et de sa création, ainsi que, comme l'a dit Nicolas Forissier, de son rôle à l'exportation. Nous ferions le bilan de la baisse des taxes, des charges et des impôts, comme l'a rappelé Serge Poignant. Nous ferions le bilan d'une nouvelle dynamique, de relations nouvelles et modernes entre l'Etat et les entrepreneurs, d'un Etat au service des entrepreneurs.

Aujourd'hui, après cinq années de gouvernement et de travail parlementaire, la France, grâce à nous, aurait pu être fière de compter un million d'entreprises supplé-

mentaires et moitié moins de chômeurs, d'avoir une économie prospère et une production intérieure brute par habitant en progrès.

Mme Monique Denise. Et le cœur, qu'en faites-vous ?

M. Jean-Paul Charié. Malheureusement votre bilan est désespérant. Vous ne changez pas et vous n'allez pas changer.

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. Comme Julio Iglesias !

M. Jean-Paul Charié. Car, au-delà de l'exposé des motifs du projet de loi que vous nous présentez, vous restez en décalage avec la réalité.

Je l'ai dit hier, monsieur le secrétaire d'Etat, imaginez un maçon qui, deux jours avant de prendre sa retraite, viendrait chez vous commencer la construction de la maison que vous lui demandez depuis cinq ans. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Louis Dumont. Vous l'avez déjà dit !

M. François Sauvadet. Il faut reconnaître que c'est une belle formule !

M. Patrick Rimbert. C'est méprisant !

M. Jean-Paul Charié. Non seulement, vous le jugeriez farfelu, non seulement vous lui refuseriez votre confiance, mais, au plus vite, vous le chasseriez de votre terrain.

C'est pourtant ce que vous faites en ouvrant deux jours avant la fin de la législature une discussion parlementaire sur un sujet aussi essentiel pour la France et les Français.

Vous feriez mieux d'accepter le renvoi en commission ; nous ferions un meilleur travail !

Mais votre comportement est habile. Certes, ce genre d'habileté discrédite la démocratie, affaiblit la République.

M. Jean-Louis Dumont. Non : ça alimente le débat et la démocratie !

M. Jean-Paul Charié. Les Français sont las de ces déclarations d'intention non suivies d'effets concrets, de ces promesses non tenues. Pourtant, c'est avec une insolente insouciance que vous persévérez dans cette voie.

Si, deux jours avant la fin de la législature, vous présentez des engagements législatifs en sachant qu'ils ne pourront jamais être tenus, jamais être votés,...

Mme Monique Denise. Si : dès la fin du mois de juin !

M. Jean-Paul Charié. ... quelle valeur pourrions-nous attribuer au contenu de votre futur programme électoral ? Quelle valeur pourrions-nous accorder au programme de M. Jospin ? Aucune.

Merci, monsieur le secrétaire d'Etat, merci, monsieur Jospin, de nous donner aujourd'hui l'occasion de vous découvrir : pour vous, la politique, c'est promettre, c'est afficher, c'est chercher à séduire, et peu importe la suite !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Vous lisez trop Chirac !

M. Jean-Louis Dumont. La nouvelle législature s'ouvrira sur ce texte !

M. Jean-Paul Charié. Ce temps de l'illusion est révolu. Les problèmes vécus au quotidien par les Français, par les petites entreprises requièrent d'autres réponses que ce genre de comportement. Il ne suffit plus de dire : « On vous aime, on vous comprend ». Les entreprises ne veulent plus de belles paroles, elles veulent du concret.

Mme Monique Denise. De la passion !

M. Jean-Paul Charié. Chère madame, il ne suffit pas de dire : « Je vous aime », il faut agir concrètement.

M. François Sauvadet. Exactement !

M. Jean-Paul Charié. A cette critique, vous répondez : « Nous légiférons jusqu'au bout. » Quelle inconscience, encore, de votre décalage avec l'attente des Français et les enjeux pour la France !

Pour nous, légiférer sérieusement, honnêtement, c'est mener une procédure législative jusqu'à son terme.

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. Avec une dissolution !

M. Jean-Paul Charié. C'est prendre le temps d'effectuer un travail approfondi.

Pour vous, légiférer, c'est discuter dans le vide, créer des commissions, publier des rapports, afficher un texte sans valeur législative.

M. Patrick Rimbart. Non, c'est voter des lois !

M. Jean-Paul Charié. Si certains en doutaient encore, vous montrez combien les différences d'éthique, d'engagement, de valeurs politiques entre les socialistes et l'opposition d'aujourd'hui sont grandes. Nous vous en remercions.

Mme Monique Denise. Les Français jugeront !

M. Jean-Paul Charié. Nous légiférons jusqu'au bout, dites-vous. Et, pour nous en convaincre, vous annoncez fièrement avoir fait voter 240 textes de loi en cinq ans.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Non : 220 !

M. Jean-Paul Charié. Ce n'est jamais le même chiffre. Hier, c'était 240, une autre fois, 210. Depuis, vous avez compté et vous trouvez 220. Vous ne savez même pas exactement combien de textes vous avez fait voter, tant ils sont nombreux.

Le problème, c'est qu'aujourd'hui les Français et les petites entreprises ne veulent pas plus de textes, ils veulent moins de textes de loi. Ils veulent des lois mieux respectées, ils veulent plus de liberté.

Quand nous demandons des entreprises moins entravées, une plus grande place laissée à l'initiative privée, vous répondez textes, lois, interdictions, règlements. De toute évidence, vous méconnaissiez la réalité du monde des entreprises puisque vous continuez à mesurer la qualité de votre travail au nombre de lois que vous faites voter. Vous n'avez pas la culture du monde de l'entreprise et des salariés. Merci de nous permettre de le démontrer !

Quand nous réclamons moins de dirigisme, moins d'administration dans la vie quotidienne des entreprises, vous répondez multiplication des lois, développement de la sphère publique. Voilà une différence de fond entre vous et nous. Merci de nous donner à ce point l'occasion de le montrer. Merci de nous permettre d'illustrer votre tendance à tout diriger quand il faudrait au contraire libérer.

Votre projet de loi, je le répète à nouveau, est en décalage avec l'attente des entreprises. Or vous refusez, en ne renvoyant pas le texte en commission, de nous accorder le temps d'un travail sérieux à la hauteur des enjeux. Et je voudrais maintenant parler de ces enjeux.

M. Patrick Rimbart. Passons aux actes !

M. Jean-Paul Charié. Pour nous, les enjeux sont clairs.

C'est, premièrement, redresser la situation économique, sociale et humaine de la France.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Elle s'est améliorée !

M. Jean-Paul Charié. C'est, deuxièmement, avec les petites entreprises et les artisans, avec les moyennes entreprises, servir une véritable société de progrès pour l'homme. Car, à travers les entreprises, c'est l'homme que nous défendons.

M. François Sauvadet. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Nous sommes d'accord !

M. Jean-Paul Charié. Cela passe par une véritable mobilisation du pays pour faciliter le développement de ces petites entreprises. Plus les petites entreprises développeront sur tout le territoire les services, plus les Français trouveront des réponses adaptées à leurs demandes spécifiques.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Encore d'accord !

M. Jean-Paul Charié. Troisième enjeu : nous voulons réconcilier les Français et la France avec les entrepreneurs, les créateurs, les dirigeants d'entreprises.

Je voudrais, à ce point de mon intervention, citer Jean Paquet, ce sera une façon de rendre hommage, dix ans après son décès, et je suis sûr que vous vous associerez à cet hommage, monsieur le secrétaire d'Etat, à celui qui fut l'un des très grands présidents de l'assemblée permanente des chambres de métiers.

Jean Paquet écrivait : « D'une économie au service de l'homme, celle des producteurs de biens pour répondre aux besoins, tout animée de l'esprit d'entreprise, du goût du risque, d'engagement personnel et fondée sur la propriété privée, on est passé à un système qui conditionne étroitement les producteurs au pouvoir des grands établissements financiers dont la politique est fondée sur une volonté de puissance conduisant à la concentration des moyens [...]. Au capitalisme industriel a succédé le capitalisme moderne des sociétés anonymes, des multinationales dont le pouvoir s'étend à l'ensemble du monde [...]. Il est certain que les scénarios du libéralisme sauvage, du règne de la quantité, laissent peu de place à la petite entreprise. Le libéralisme économique qui mobilise l'ambition des hommes a été progressivement, subtilement détourné [...]. Il devait grâce à la concurrence conduire à la satisfaction des besoins au moindre coût et à un équilibre automatique des circuits économiques [...]. Mais l'optimisme des théoriciens n'a pu empêcher que les ententes faussent la concurrence. La loi du plus fort entraîne concentrations et monopoles jusqu'au stade où nous sommes aujourd'hui où se trouve même contesté le pouvoir de l'Etat d'y mettre de l'ordre. »

Méditons ce texte de bon sens pour réconcilier les Français avec le monde de l'entreprise. Il nous invite à mettre en place une véritable société de confiance à leur égard, à impulser, ensemble, une véritable révolution culturelle.

Vous savez, les Français sont plutôt respectueux et fiers de leurs dirigeants d'entreprise, de leurs entrepreneurs.

M. Jean-Claude Daniel, rapporteur. Ils ont raison !

M. Jean-Paul Charié. Il suffit de peu de chose pour qu'ils expriment ce sentiment, pour qu'ils se sentent solidaires.

Cessez de suspecter en permanence le milieu de l'entreprise. Arrêtez de confondre les petites entreprises avec les multinationales et appréhendez la complexité de ce monde. Et je voudrais à cet égard donner quelques exemples.

Il n'y a aucun rapport entre un boulanger, un commerçant de prêt-à-porter, un artisan chauffeur de taxi, un entrepreneur de transports et un industriel qui emploie cinq cents personnes. Pourtant, pour vous, ce sont tous des petits et moyens entrepreneurs.

Il n'y a aucun rapport entre un chômeur qui vient de se mettre à son compte, un entrepreneur qui double la surface de son usine et un chef d'entreprise qui cherche à transmettre son affaire. Pourtant, pour vous, ce sont tous des patrons de PME.

Il n'y a aucun rapport entre les chefs d'entreprise qui gagnent et sont enthousiastes et les chefs d'entreprise qui sont fatigués des entraves qu'ils rencontrent. Les premiers n'ont besoin de personne, ils demandent que les politiques les laissent tranquilles, que les pouvoirs publics s'occupent le moins possible d'eux. Les seconds aspirent à vendre leur entreprise, à partir à la retraite, ils n'encouragent pas leurs enfants à prendre leur suite. Pourtant, vous confondez allègrement les uns et les autres.

Il n'y a aucun rapport entre une entreprise de production et une entreprise de main-d'œuvre. La masse salariale peut représenter moins de 20 % des charges d'exploitation dans la première, quand elle pèse plus de 60 % dans la seconde. Pourtant, monsieur le secrétaire d'Etat, nous n'avons cessé de le constater lors du débat sur la loi de modernisation sociale, vous confondez allègrement les deux, vous les soumettez aux mêmes règles sociales, aux mêmes règles de droit du travail.

Il n'y a pas de rapport entre un directeur de site d'une grande entreprise et un dirigeant propriétaire. Le premier est tenu d'appliquer des directives venues d'en haut, le second est responsable, y compris sur ses deniers personnels et familiaux, de ses actes et décisions. Pourtant, vous les traitez de la même façon, sans nuances.

Dans tous les domaines, la réalité des PME se caractérise par une impressionnante et complexe diversité. Si nous n'en tenons pas compte, les louables discours se transforment en déclarations purement formelles recourant des réalités informelles.

Pour que chaque entrepreneur se reconnaisse, se sente associé, concerné, ait envie d'adhérer et de recevoir, adressons-nous aux petites et aux moyennes entreprises avec respect et modestie.

N'oublions jamais leurs différences, la multiplicité de leurs richesses. Avant de prendre des décisions qui les concernent, imposons-nous de préserver des espaces de liberté pour chacune d'elles. Ce n'est pas ce que vous faites.

M. Alain Néri. Mais si !

M. Jean-Paul Charié. Je conclurai cette première partie (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste)...

M. Alain Néri. Deuxième set !

M. Jean-Paul Charié. ... en soulignant qu'après seize ans sur vingt-deux au pouvoir, vous en êtes encore à demander à deux députés de vous dire ce qu'il faut faire pour les petites entreprises et de rédiger un rapport.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Vous vous répétez !

M. Jean-Paul Charié. Je répète pour vous aider à suivre et à comprendre le texte.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Nous le comprenons très bien c'est nous qui l'avons écrit !

M. Jean-Paul Charié Si, au cours des seize ans où vous avez été au pouvoir, vous aviez été attentifs aux préoccupations des petites entreprises, si vous aviez compris leurs attentes...

M. Alain Néri. Ça fait quatre fois que vous le dites !

M. Jean-Paul Charié. Ça fait seize ans qu'on vous le répète et vous n'avez toujours pas entendu : je crois donc utile de le répéter encore. Si vous pouviez sortir de cet hémicycle en disant : Charié a raison (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste*) d'essayer de nous convaincre d'agir en faveur des petites et moyennes entreprises,...

M. Alain Néri. Il ne faut pas charrier ! (*Sourires.*)

M. Jean-Paul Charié. ... je n'aurais pas perdu mon temps et je vous remerciais.

Aujourd'hui, à deux jours de la fin de la législature, à défaut de pouvoir nous présenter un bilan positif de votre action – vous ne pouvez pas le faire puisque votre bilan est négatif –, au lieu de nous présenter un grand projet de loi-cadre qui contiendrait des mesures fortes, dignes des enjeux et des réalités des petites entreprises, vous nous demandez de légiférer sur un texte sans envergure, dont la forme comme le fond ne peuvent que décevoir.

Sur la forme comme sur le fond, votre projet de loi est en décalage avec la réalité, les attentes et les enjeux du monde des petites entreprises.

M. Michel Bourgeois. Déjà dit !

M. Jean-Paul Charié. Cette loi, par ailleurs ne pourra être votée.

Vous légiférez pour paraître. Vous refusez d'accorder aux députés le temps de réaliser un travail sérieux à la hauteur des enjeux.

Il y a quelques semaines encore, à l'occasion de plusieurs textes législatifs, vous avez refusé de satisfaire les demandes légitimes et urgentes des artisans, des commerçants et des petites entreprises. Triste réalité : vous continuez de ne pas traiter des préoccupations cruciales pour l'avenir des petites entreprises.

De nombreux articles de votre projet de loi resteront à l'état de vœux pieux. Réalité révélatrice de votre culture de l'Etat interventionniste, votre projet de loi contient des dispositions idéologiques dirigistes qui entravent le développement des entreprises.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous continuez de ne pas traiter des préoccupations cruciales pour l'avenir des entreprises.

Il faudrait décider une baisse significative des impôts, taxes et charges pour permettre aux entreprises de dégager des marges suffisantes d'exploitation. Il ne s'agit pas de les faire s'enrichir mais de permettre aux petites entreprises de dégager les marges d'exploitation suffisantes pour faire face à la concurrence, aux enjeux de développement.

Il faudrait s'attaquer à la pesanteur des administrations et de l'Etat centralisé. Il faudrait marquer davantage de considération envers les chambres consulaires des métiers et les chambres du commerce et de l'artisanat.

Il faudrait revoir le statut de l'élu consulaire. En cinq ans, vous n'y avez pas touché...

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. Et vous ?

M. Jean-Paul Charié. Alors que, par ailleurs, vous avez sali et dénigré les juges consulaires (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*).

M. Jean-Louis Dumont. Ils se sont dénigrés eux-mêmes !

M. Jean-Paul Charié. Il faudrait prendre en compte les difficultés rencontrées par les centres de formation en apprentissage.

La liste des préoccupations des petites entreprises et des moyennes entreprises dues à votre manque de considération est longue. Les rapporteurs eux-mêmes et les députés de la majorité ont d'ailleurs passé la soirée, hier, à allonger cette liste. Je leur laisse le soin de continuer à critiquer le Gouvernement.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Oh !

M. Jean-Paul Charié. Je concentrerai mon propos sur deux sujets : les tribunaux de commerce et le droit de la concurrence.

Le projet de loi contre les tribunaux de commerce ne sera pas voté ? Tant mieux ! Il aurait eu pour conséquence d'entraver une juridiction qui fonctionne correctement, avec 30 millions de francs seulement, des délais de jugement exemplaires et un taux de rejet très faible.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Ce n'est pas le sujet !

M. Jean-Paul Charié. Quelle belle illustration, là encore, de votre incompétence et de notre différence de culture. Parler des tribunaux de commerce à l'occasion d'un texte sur les petites et moyennes entreprises serait hors sujet ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Ce n'est pas le sujet du texte !

M. Didier Chouat, *rapporteur pour avis*. Vous parlez d'un autre texte !

M. Jean-Paul Charié. Je lis le titre de ce texte : « Projet de loi relatif au développement des petites entreprises et de l'artisanat. »

Si l'activité des tribunaux de commerce, qui font de la prévention pour assurer la pérennité des entreprises, n'entre dans vos préoccupations, c'est bien la preuve de la différence culturelle qui nous sépare et de votre méconnaissance des petites entreprises.

Arnaud Montebourg a perdu son combat idéologique et diffamatoire, et ce n'est que justice. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous allons enfin retrouver une légitime sérénité pour, avec la future majorité, mener la vraie réforme. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) Monsieur le secrétaire d'Etat, vous allez voir que les tribunaux de commerce concernent le monde des entreprises. Il est grave qu'après autant d'années passées au gouvernement, vous n'en soyez pas conscient.

Nous allons développer les contrôles, la transparence et les sanctions en cas de faute ; intégrer, à égalité de compétence, les magistrats de profession ; obtenir une présence effective du parquet lors des procédures collectives, augmenter les moyens budgétaires des tribunaux de commerce, élargir leur domaine de compétence au monde agricole, artisanal, associatif, au droit de la concurrence, et améliorer les conditions de travail des greffes.

M. Didier Chouat, *rapporteur pour avis*. Et en même temps baisser les charges ?

M. Jean-Paul Charié. Mais, avant, nous réformerons les procédures collectives et la loi sur les entreprises en difficulté.

Il est trop facile de dénigrer une juridiction exemplaire qui doit gérer les difficultés des entreprises quand il est trop tard. Il est important de rappeler qu'il n'y aura

jamais d'économie de marché sans entreprises en difficulté. Mais, avec les tribunaux de commerce, de nombreuses formes de prévention peuvent être développées pour sauver, avant l'issue fatale, les activités économiques et les emplois.

L'enjeu est là, alors que les socialistes, le gouvernement de M. Jospin et M. Jospin lui-même ont laissé salir toutes celles et tous ceux, juges bénévoles, qui se dévouent pour le monde du travail et des entreprises.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais...

Un député du groupe socialiste. ... terminer !

M. Jean-Paul Charié. ... revenir (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*) sur le droit de la concurrence. Et votre soupir...

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. J'ai déjà entendu cela toute la soirée d'hier ! Mais ma patience est sans limites !

M. Jean-Paul Charié. ... rappelle celui poussé par les commerçants et les artisans, qui éprouvent de la lassitude face à votre incompétence !

Les 9 000 entreprises, dont 7 000 PME-PMI, fournisseurs des cinq centrales d'achat de la grande distribution - qui, selon vos propres chiffres, couvrent 94 % du marché national -, ne consacrent pas moins de 30 à 45 % de leur chiffre d'affaires à régler des factures émises par les hypermarchés et les supermarchés.

Je salue à cet égard le travail de la mission d'information sur la distribution, que j'ai présidée (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Au moins, elle a rendu un bon rapport !

M. Jean-Paul Charié. ... avec le concours efficace de beaucoup d'entre vous. Certaines de ces factures de « coopération commerciale » sont justifiées quand il s'agit de rémunérer la publicité dans un catalogue du distributeur, une tête de gondole, un service de conseil au consommateur. Mais le coût est souvent disproportionné par rapport à la valeur du service rendu : on exige d'une petite entreprise 800 000 francs pour une présence dans trois prospectus et un million de francs pour une tête de gondole ! On exige d'une petite entreprise 10 millions de francs pour avoir simplement le droit de recevoir une commande !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Cela relève de la loi sur les nouvelles régulations économiques !

M. Jean-Paul Charié. Nous sommes passés, monsieur le secrétaire d'Etat, au règne de la dictature économique, ... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*).

Un député du groupe socialiste. ... de la dictature du capital !

M. Jean-Paul Charié. ... de l'esclavage économique. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*).

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. C'est la vérité !

M. Jean-Paul Charié. Mais, alors, que faites-vous ? Que fait votre gouvernement pour entraver ces pratiques déloyales aux dépens des petites et moyennes entreprises ?

Un député du groupe socialiste. Charié, c'est du vrai cinéma !

M. Jean-Paul Charié. Ce n'est pas du cinéma ! M. Jospin a dû faire face à des manifestations très graves du monde agricole, qui vend ses fruits et ses légumes en dessous du prix de revient.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. C'est vrai !

M. Gérard Gouzes. C'est ça, le libéralisme !

M. Jean-Paul Charié. Aujourd'hui, quand une entreprise vend à une grande surface pour cent francs, cette dernière lui refacture quarante-cinq à cinquante francs. Nous étions tous d'accord sur ce constat !

M. Gérard Gouzes. Vos propos sont démagogiques !

M. le président. Monsieur Gouzes, je vous en prie !

M. Gérard Gouzes. On ne peut pas accepter d'entendre des choses pareilles !

M. Jean-Paul Charié. M. Lajoinie et les communistes m'ont toujours soutenu, de même que Jean-Claude Daniel et Jean-Yves Le Déaut ! Nous nous sommes retrouvé sur ce point ! De grâce, essayons de dépasser les clivages politiques quand, ici, je vous dis que le libéralisme, l'économie de marché, ce n'est pas cela ! Il est normal et il est de mon devoir de dénoncer avec vous...

M. Gérard Gouzes. Il devient socialiste !

M. Jean-Paul Charié. ... les pratiques scandaleuses de certaines grandes entreprises sur le dos des petites.

M. Gérard Gouzes. Il rejoint la gauche socialiste !

M. Jean-Paul Charié. Nous sommes passés d'un Etat administré par la puissance publique à un Etat administré par les puissances financières. Et cela, monsieur le secrétaire d'Etat, non seulement il faut le dénoncer, mais il faut le combattre !

Grâce à la loi NRE, vous disposez de tous les outils pour contrer, pour combattre ces pratiques, mais vous ne le faites pas. Vous savez pourtant qu'elles se développent. Ainsi, une grande enseigne s'est mise à exiger, depuis deux mois, de 300 à 400 petites entreprises, des sommes de 10, 15, 23 millions de francs sans aucune justification. Je vous l'ai dit, vos services le savent, de même que la Direction générale de la concurrence, mais vous ne faites rien.

Vous venez nous présenter un projet de loi sur le développement des petites entreprises alors qu'elles sont ébranlées par les comportements déloyaux et scandaleux de grandes entreprises et que vous ne faites rien.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. C'est le capitalisme, c'est le libéralisme ! Vous êtes un libéral !

M. Jean-Paul Charié. Non, monsieur le secrétaire d'Etat : dans le libéralisme, il faut une règle du jeu.

M. Gérard Gouzes. La main invisible du marché !

M. François Brottes. Dirigiste !

M. Jean-Paul Charié. Le libéralisme implique une règle de vie en société.

Un député du groupe socialiste. Ça, c'est nouveau !

M. Jean-Paul Charié. Ah ! Voilà encore une grande différence entre vous et nous.

Pour vous les gens qui volent, qui agressent, qui violent, c'est de l'« incivilité ». (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais les grandes entreprises qui écrasent les petites, cela s'appelle la liberté. Non : il ne peut y avoir de liberté économique, il ne peut y avoir de libre concurrence sans un minimum de règles du jeu.

M. Jacques Fleury. C'est le comble !

M. Jean-Louis Dumont. Il va bientôt entonner *L'Internationale* !

M. Jean-Paul Charié. Si nous faisons respecter la loi en ce qui concerne les marges arrière ou les discriminations tarifaires, il y aurait aujourd'hui moins de marges arrière, les factures payées par les fournisseurs à leurs clients deviendraient des marges avant et les prix pourraient baisser d'au moins 10 %. Non seulement ce serait un retour à une moralisation des rapports fournisseurs-distributeurs, à un partenariat gagnant qui serait bénéfique pour le consommateur et les acteurs, mais les industriels, c'est-à-dire les petites entreprises, retrouveraient une situation de prix permettant une adéquation avec les investissements consentis.

Aujourd'hui, à cause de la non-application de la loi, il n'y a plus de concurrence entre les grandes surfaces. Politiquement, cette action anti-inflationniste – certains acheteurs conseillent aujourd'hui aux fournisseurs d'augmenter leur prix pour mieux augmenter leurs marges arrière – redonnerait à l'activité commerciale et industrielle, et donc économique et sociale, le souffle tant espéré.

Je pensais que vous laissiez faire ou, pis, que vous encouragiez les détournements de la loi. En fait, je viens de prendre conscience, en voyant vos réactions, que c'est vraiment une fois de plus un problème culturel. Vous auriez pu saluer ce que je disais (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste*)...

Mme Monique Denise. Vous poussez le bouchon un peu loin !

M. Jean-Paul Charié. ... mais vous croyez que la liberté économique ne s'accorde pas avec l'existence de règles.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Qui fixe les règles ? Vous ne voulez pas de la loi !

M. Jean-Paul Charié. Or il ne peut y avoir de liberté sans respect des règles du jeu.

Monsieur le secrétaire d'Etat, dites-moi ce que vous pensez vraiment de ce qu'a écrit la direction générale de la concurrence sur la promotion des fruits et légumes. Trouvez-vous normal que nous ayons voté ici à l'unanimité, sur proposition de l'opposition, une disposition sur la promotion des fruits et légumes et que, derrière notre dos, l'administration donne par écrit des directives allant en sens inverse ? Etes-vous fiers, mes chers collègues, d'appartenir à une assemblée parlementaire dont l'administration se moque aussi ouvertement ?

Et en ce qui concerne Leclerc, pouvons-nous être fiers d'avoir voté une loi sur les seuils de revente à perte et entendre les représentants de cette enseigne dire qu'ils ne détournent pas la loi, mais s'assoient dessus ? Que fait le Gouvernement ? Rien ! Il se tait !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Oh, je veux bien parler !

M. Jean-Paul Charié. Quant à la commission des pratiques commerciales, deux ans après avoir été décidée par la loi, elle n'est toujours pas en place. Les décrets concernant les schémas de développement commercial, qui pourraient enfin permettre de faire cesser l'opposition frontale entre les petits commerces et les grandes surfaces et de développer le partenariat, ne sont toujours pas signés. Les entreprises rencontrent toujours autant de difficultés à se regrouper pour gagner des parts de marché. Les commerçants de proximité et les artisans de centre-ville sont de plus en plus concurrencés par le développe-

ment, plus facile et moins coûteux, des commerces à la périphérie des villes. Que faites-vous contre cela, monsieur le secrétaire d'Etat ?

Et les soldes ! Tant que nous ne reviendrons pas à la nature première des soldes, les produits étant soldés parce qu'ils restent en magasin,...

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. C'est la loi ! Nous le faisons !

M. Jean-Paul Charié. C'est la loi mais vous ne la faites pas appliquer.

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. Il parle pour ne rien dire !

M. Jean-Paul Charié. La preuve, c'est que nous entendons à la radio...

M. Gérard Gouzes. Il ne faut pas écouter tout ce qui se dit à la radio !

M. Jean-Paul Charié. ... des commerçants qui disent que les soldes marchent tellement bien qu'ils ont été obligés de se réapprovisionner.

M. Jean-Claude Daniel, rapporteur. Et le député en solde, ça n'existe pas ?

M. Jean-Paul Charié. Qu'avez-vous fait, monsieur le secrétaire d'Etat ? Avez-vous demandé à vos services de sanctionner ces commerçants au comportement dévoyé ?

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. La fin de série est laborieuse !

M. Jean-Paul Charié. Je veux bien répéter ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Il vous reste un quart d'heure, monsieur Charié. Poursuivez !

M. Alain Cacheux. C'est laborieux, monsieur le président !

M. Jean-Paul Charié. Vous ne faites pas respecter la loi sur les soldes ; au lieu de cela, vous modifiez les dates, en croyant arriver ainsi à faire fonctionner correctement le droit de la concurrence

C'est à l'Etat de faire respecter le droit de la concurrence, mais ce n'est pas votre culture. L'économie de marché, la libre concurrence exigent l'établissement et l'application intransigeante d'un droit de la concurrence. L'Etat défend avant tout la liberté des faibles. L'Etat, en faisant respecter des règles, permet aux petites entreprises d'entrer en concurrence. Sans cette concurrence, sans l'activité des petites entreprises et sans un niveau suffisant de rentabilité pour leurs entrepreneurs, nous passerons d'une société administrée par le pouvoir politique à une société administrée par quelques grandes entreprises. Les petites et moyennes entreprises sont chaque jour victimes du laisser-faire. Cessons de confondre bien ou mal avec légal ou illégal. Il devient urgent de se conduire en acteurs de la société libérale, c'est-à-dire de transformer les catégories morales et subjectives en catégories légales et objectives.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Ce ne sont que des mots !

M. Jean-Paul Charié. Faire appliquer la loi ne demande pas une augmentation des moyens de l'Etat, mais une volonté politique, un changement de mentalité et de comportement.

Je le répète, si la loi sur les marges arrière et les discriminations tarifaires était appliquée, comme dans les autres pays, les prix baisseraient en France d'au moins 10 %,...

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Déjà dit !

M. Jean-Paul Charié. ... les marques retrouveraient leur juste place, les entreprises dégageraient les marges d'exploitation et la lisibilité dont elles ont besoin pour se développer.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il faut non seulement sortir de l'Etat dirigiste, mais aussi restaurer l'Etat de droit.

Enfin, il faut instaurer un Etat stratège.

« Si nous ne sommes pas capables, au sein de la nation française, de sortir des oppositions entre clients et fournisseurs, entre grandes et petites entreprises, pour rechercher les synergies, complémentarités et rapports « gagnants-gagnants », si nous ne cessons pas ce sport national consistant à dénigrer l'entreprise de son pays au profit de sa concurrente européenne, toute politique en faveur des PME et donc du redressement de notre pays sera vaine.

« Les entreprises européennes, et notamment françaises, ne peuvent espérer se développer que si elles disposent d'une bonne capacité bénéficiaire et d'une forte base en fonds propres, afin de financer les programmes de recherche et de renouvellement des gammes nécessaires pour rester compétitives sans s'endetter. Les entreprises à forte capacité bénéficiaire, largement capitalisées et disposant de liquidités importantes, peuvent de toute évidence plus facilement acquérir des parts de marché ou investir.

« L'Etat stratège doit donc créer un environnement optimal de croissance fondé sur la qualité de la main-d'œuvre et des infrastructures.

« L'Etat stratège arbitre donc en faveur des nécessités du long terme, conscient que sans entreprises à capitaux nationaux puissantes et sans un riche tissu de jeunes entreprises vigoureuses, il est illusoire d'espérer maintenir une économie structurée dans un univers destructuré. »

Ces lignes de Christian Saint-Etienne, dans *L'Ambition de la liberté*, rappellent que l'Etat stratège doit créer un environnement optimal de croissance, fondé sur la qualité de la main-d'œuvre.

Comme vous l'avez dit hier, comment passer sous silence les difficultés de nombreuses petites entreprises pour trouver du personnel ? Alors que la France déplore un taux de chômage significativement plus élevé que dans beaucoup d'autres pays, comment ne pas s'attaquer à ce grave problème ? Beaucoup de députés de la majorité vous l'ont d'ailleurs dit hier, monsieur le secrétaire d'Etat.

Dans tous les bassins d'emploi, de nombreuses entreprises ne peuvent se développer, ne peuvent répondre aux commandes des clients, parce qu'elles manquent de salariés. C'est un comble ! C'est l'une des illustrations les plus douloureuses de l'absence d'Etat stratège.

Puisque je parle d'emploi, il est également essentiel de rappeler que certains travailleurs gagnent plus en restant au chômage qu'en acceptant un emploi. Il faut avoir le courage de le dire.

M. Jacques Fleury. Parce qu'ils ne sont pas assez payés !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. C'est un discours de politique générale, ma parole !

M. Jean-Paul Charié. De nombreuses entreprises ne peuvent par ailleurs embaucher, car elles ne trouvent plus de personnel. D'autres, et ce n'est pas contradictoire, ne peuvent pas embaucher car elles ne peuvent pas s'engager sur des contrats à durée indéterminée.

Dans le bâtiment, par exemple, quand un employeur propose 10 000 francs de salaire brut mensuel à un salarié, celui-ci ne touche que 7 500 francs de salaire net. Compte tenu du taux des cotisations sociales dans le bâtiment, la charge patronale est du double, c'est-à-dire de 20 000 francs.

M. Michel Etiévant. C'est faux !

M. Jean-Paul Charié. Non, ce n'est pas faux.

Et, pour payer ces 20 000 francs, combien lui faut-il facturer ? Le double, soit 40 000 francs par mois. A cette somme il faut ajouter les marges d'exploitation et la TVA. Ainsi, pour assurer un salaire net de 7 500 francs, le chiffre d'affaires annuel de l'entreprise devra être de 600 000 francs.

Vous comprenez ainsi pourquoi certaines entreprises, qui ne sont pas certaines de réaliser un chiffre d'affaires suffisant, n'embauchent pas en CDI. C'est la raison pour laquelle nous vous proposerons le contrat de projet.

En conclusion (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste), mesdames, messieurs de la majorité, en seize ans de pouvoir, vous avez négligé le monde de l'artisanat et du commerce, et vous avez laissé faire les pratiques de concurrence déloyale. Et vous en êtes encore à vous demander ce qu'il faut faire pour les petites entreprises.

Après seize ans de pouvoir, votre bilan est celui d'une France en déclin économique. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*) La France va mal, le mal-être grandit.

Votre projet de loi ne traite pas les problèmes de fond. Il illustre votre culture d'un Etat dirigiste. Il ne réaffirme pas l'Etat de droit.

Mme Nicole Bricq. Vous prenez vos désirs pour des réalités !

M. Jean-Paul Charié. Bienvenue dans l'hémicycle, chère madame !

Mme Nicole Bricq. Vous aviez dit que vous parleriez quarante-cinq minutes et cela fait une heure et quart que vous êtes à la tribune !

M. Jean-Paul Charié. Ce projet de loi ne propose pas un Etat stratège pour les entreprises.

Certes, vous nous permettez de montrer les différences de fond, de culture et de vision entre les socialistes et la future majorité RPR-UDF-DL (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert*), et nous vous en remercions très sincèrement !

Mme Monique Denise. Je rêve !

M. François Brottes. Vous êtes au moins quatre, aujourd'hui !

M. Jean-Paul Charié. Compte tenu de ces enjeux, compte tenu de ces différences, nous demandons le renvoi de ce texte en commission. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous allez le refuser. Soit. Cela ne nous émeut pas. Car, au-delà, c'est le renvoi de toute la majorité devant les électeurs que nous espérons, dans l'intérêt des entreprises.

M. Alain Néri. Il n'est pas interdit de rêver !

M. Jean-Paul Charié. Et quelque chose me dit que nous allons l'obtenir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. Madame Bricq, je vous rappelle que l'orateur disposait, en vertu de l'article 91, alinéa 4 du règlement, d'une heure trente et qu'il n'a pas épuisé son temps de parole. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Nicole Bricq. C'est nous qu'il a épuisés !

M. Alain Cacheux. Il n'avait pas grand-chose à dire !

M. le président. Vous voulez qu'il recommence ? (*Sourires.*)

Soyons sérieux. Je comprends bien que vous êtes venus pour voter, mais laissez tout de même les orateurs s'exprimer.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Monsieur Charié, je vais faire très bref.

M. Alain Néri. Ça ne mérite pas mieux !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. En effet, nous avons déjà débattu hier soir et vous vous êtes beaucoup répété. Je tiens cependant à reprendre certains de vos propos qui m'ont un peu choqué.

Votre passion pour le commerce et l'artisanat – mais la passion est-elle toujours au service du bien ? – n'est contestée par personne. Croyez-vous, cependant, avec les arguments que vous avez avancés, avoir vraiment servi leur cause ? Vous ne la servez pas en parlant sans cesse du déclin de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous êtes député de la nation. Pourquoi oublier la place que la France occupe dans le monde, la croissance dont elle bénéficie aujourd'hui, en particulier grâce à ce gouvernement, la diminution de son taux de chômage de près d'un tiers en cinq ans et son système de santé, qui est le meilleur au monde ? Vous me parlez des Chinois, des Américains, des Anglais. Je pourrais vous livrer une étude comparative...

M. Jean-Paul Charié. Faites-le !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. ... sur l'état de leur économie. Dans ces pays, paraît-il, on libéralise tout. Mais plus d'une centaine de personnes sont mortes en Angleterre parce qu'on a privatisé les chemins de fer !

M. Alain Cacheux. Et les Anglais viennent se faire soigner à Lille !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Pourquoi dire que le commerce et l'artisanat vont mal en France, alors qu'ils ne se sont jamais aussi bien portés ? Vous avez parlé de déclin. Mais il n'y a jamais eu autant de créations d'entreprises ! 180 000 par an *ex nihilo*, notamment grâce aux états généraux de la création d'entreprises.

M. Jean-Paul Charié. Il y en avait 210 000 avant !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Monsieur Charié, cessez de dire que cette France dont la croissance est forte, dont l'inflation est faible, que cette France qui exporte est en déclin. Vous jouez contre votre pays, contre les gens que vous voulez défendre. Ce n'est pas honorable !

Autre point sur lequel je voudrais revenir : faut-il plus d'Etat ou moins d'Etat ? J'ai entendu à ce sujet tout et son contraire. Dans la première partie de votre exposé, qui était assez plaisante et assez enthousiasmante, vous avez parlé de la place du commerce et de l'artisanat dans l'économie. Vous en avez vanté les mérites et vous avez dit qu'il fallait surtout moins d'Etat et moins de règles. Mais, dans votre deuxième partie, vous vous êtes

demandé ce que faisait l'Etat, pourquoi il n'y avait pas plus de règles et pourquoi le Gouvernement ne présentait pas une grande loi d'orientation.

M. Jean-Paul Charié. Eh oui !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. La régulation, c'est l'affaire des forces de progrès. La dérégulation, c'est celle des forces libérales.

M. Alain Néri. La dérégulation, c'est vous, mesdames, messieurs de l'opposition !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Les forces de régulation ne sont pas là pour attaquer, contrairement à ce que vous avez dit, monsieur Charié, mais pour protéger. Les 220 lois qui ont été adoptées vont précisément réguler, protéger, ouvrir, libérer, dynamiser.

M. Jean-Paul Charié. Etouffer, oui !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. En aucun cas !

Vous dites que nous n'avons pas de bilan : je pourrais égrener l'ensemble des lois que nous avons fait voter et qui libèrent le monde de l'économie. Quand vous augmentiez la TVA, nous, nous la baissions ; quand vous alourdissez les charges qui pèsent sur les sociétés, nous, nous les allégeons ; quand vous augmentiez la taxe professionnelle, nous, nous la baissions.

Quel est le gouvernement qui a diminué le taux de la taxe professionnelle sur les salaires ? C'est bien celui-ci !

M. Jean-Paul Charié. Tout va bien !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Quel est le gouvernement qui a renouvelé les marchés publics en faveur des TPE et des PME, en prenant des mesures sur l'allotement, les délais de paiement, la garantie, le mieux-disant ? C'est encore celui-ci ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Néri. Et la baisse de la TVA sur les travaux dans le bâtiment ? C'est nous !

M. Jean-Paul Charié. Quel est le taux des prélèvements obligatoires ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Monsieur Charié, vous pratiquez l'incantation, avec un talent qu'on peut apprécier. Mais nous, nous faisons preuve de volonté politique, cette volonté qui permet de prendre des mesures, des décrets, de faire voter des lois attendues par les Français, que ce soit pour les personnes âgées, l'école, les services publics, le développement économique ou la création d'entreprises.

M. Jean-Paul Charié. Toujours plus d'Etat !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Pas du tout !

Nous n'avons pas voulu d'une grande loi inapplicable. Pour nous, l'Etat qui agit dans le bon sens est celui qui prend des mesures concrètes, comme celles contenues dans ce texte de loi.

Etes-vous contre la protection des cautions ? Contre le statut du conjoint ?

M. Didier Chouat, *rapporteur pour avis*. Il n'en a pas parlé !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Etes-vous contre la relation entre les banques et les

clients ? Etes-vous contre le financement des entreprises ? Etes-vous contre les mesures sociales en faveur des salariés ?

M. François Liberti. Les salariés, il ne les connaît pas !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. A quel moment avez-vous parlé des salariés ? Tout cela ne mérite pas un renvoi en commission. Nous ne voulons pas perdre du temps à causer pour ne rien dire. Nous, nous allons agir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. François Sauvadet, pour le groupe UDF.

M. François Sauvadet. Vous avez pu observer, chers collègues de la majorité, que l'opposition avait déposé trois motions, dont celle-ci, qui vise au renvoi du texte en commission.

Ces trois motions ont essentiellement pour objet de resituer un texte d'orientation qui – et c'est le seul point sur lequel je serai d'accord avec vous – était attendu. Il était même très attendu. Car il intervient tardivement, voire trop tard, à la fin de notre session.

M. François Liberti. Et alors ? La vie continue !

M. François Sauvadet. Comme l'a dit M. Charié, cela ne trompe personne.

Une politique, ce n'est pas que des mots, des rapports, c'est aussi des actes. Or, au terme de cinq années, et pour des raisons de calendrier, ce texte s'inscrit plus dans un plan d'intention que dans un plan d'action. Ce n'est pas le texte fondateur que vous vous plaisez à évoquer. Ce n'est qu'un texte sans issue. Si d'aventure il était à nouveau inscrit à l'ordre du jour, il serait discuté par une assemblée issue des prochaines élections. Cela signifie simplement que vous avez perdu beaucoup de temps.

Mais ce texte existe et, si nous avons fait des propositions et déposé des amendements, c'est parce que nous avons considéré que, sur certains points, il n'était pas assez audacieux ni ambitieux pour répondre aux problèmes que les PME rencontrent sur le terrain.

L'ambiance de cette discussion est un peu particulière. Ce texte est en fait un projet d'affichage qui repassera devant la commission de l'Assemblée prochainement issue des urnes, et nous vous demandons d'en prendre acte.

M. Germain Gengenwin. Tout à fait !

M. François Sauvadet. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous êtes un homme pragmatique.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Merci, monsieur Sauvadet !

M. François Sauvadet. Mais le grand écart est un exercice difficile.

Quel est le bilan ?

Vous avez parlé des allègements de charges. Or, ces dernières années, la barque des PME a été plutôt chargée.

Nous réclamions de la souplesse : vous avez accru la rigidité. L'application des 35 heures, vous en conviendrez, n'a pas suscité un enthousiasme forcené. C'est que vous avez traité toutes les entreprises de la même façon, sans vouloir reconnaître leur diversité.

Nous sommes confrontés à certains problèmes qu'il faudra traiter au fond. C'est le cas de la transmission des entreprises. Nombre d'entre elles ne trouvent pas de repreneur aujourd'hui et ce sujet est essentiel. C'est le cas de la formation, de la formation en alternance et de l'apprentissage.

Pour régler ces problèmes, il faudra faire preuve de souplesse et abandonner notre gestion administrée et complexe. Car en ce domaine, le champ de la simplification est encore à cultiver !

Certains, dans la majorité, prétendent que nous n'avons pas de projet. Or ce n'est pas le cas. Prenez l'exemple des salariés. Après avoir observé que c'était en France que les bas salaires étaient les plus lourds pour l'entreprise et les moins rémunérateurs pour les salariés, nous avons proposé, notamment au cours du budget, d'alléger les charges payées par les salariés.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez affirmé que les 35 heures avaient permis de créer des emplois, or j'observe dans notre pays un regain du chômage.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Dites plutôt que son niveau s'est stabilisé !

M. François Sauvadet. Nous devons être extrêmement attentifs à ce phénomène.

Je n'ai pas le sentiment qu'en cinq ans de gouvernement vous ayez redonné à notre pays le goût d'entreprendre ; or c'est bien cela l'essentiel.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. François Sauvadet. Comme vous, nous voulons des règles du jeu, mais nous les voulons plus souples, mieux adaptées, afin de reconnaître la diversité qui est une chance pour notre pays. Nous voulons qu'au découragement succède l'envie d'agir.

M. le président. Concluez, monsieur Sauvadet.

M. François Sauvadet. Monsieur le secrétaire d'Etat, tel était l'enjeu de ce texte, qui est malheureusement arrivé trop tard. Je regrette qu'on n'ait pas su donner une véritable direction à la France, comme on a su le faire dans d'autres domaines ; je pense notamment, monsieur Brottes, à la loi d'orientation sur la forêt.

Les uns et les autres, nous ne ferons que passer. Mais les entreprises resteront, avec ceux qui se battent au quotidien pour faire vivre leur boutique : les artisans, les commerçants. J'ai le sentiment qu'ils vont être déçus.

Mes chers collègues vous avez évoqué la grandeur du Parlement français. Eh bien, elle consiste à faire en sorte que ses décisions soient suivies d'effet et appliquées ; or ce ne sera pas le cas.

Pour toutes ces raisons, nous allons défendre nos amendements.

M. le président. Monsieur Sauvadet, veuillez conclure.

M. François Sauvadet. Je termine, monsieur le président.

Mais nous allons aussi, au groupe UDF, voter cette motion de renvoi en commission car sur ces sujets essentiels, nous souhaitons un débat serein. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Dumont, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Louis Dumont. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, messieurs les rapporteurs, mes chers collègues, il est au moins un point qui fera l'unanimité dans cet hémicycle : c'est l'engagement de notre collègue Jean-Paul Charié dans les débats qui se sont succédé depuis des années autour des petites entreprises, de l'artisanat et du commerce. Il intervient toujours avec passion et compétence, mais il y met beaucoup de polémique, ce qui altère le débat, brouille l'image et affaiblit ses propositions.

Monsieur Charié, vous avez fixé à 1981 l'an I de l'alternance politique, mais je me souviens qu'entre 1986 et 1988, j'ai été le rapporteur spécial du budget de l'artisanat et du commerce auprès du ministre Georges Chavannes, qui appartenait à vos rangs.

Nous examinions alors les moyens susceptibles de libérer l'initiative des chambres consulaires et de leur donner la capacité de gérer leur budget.

Entre 1986 et aujourd'hui, l'alternance politique a joué. Trois Premiers ministres se sont succédé venant de vos rangs. Ce qui signifie que les transformations que vous appelez de vos vœux, vous ne les avez pas obtenues de votre majorité.

Vous les obtiendrez plus facilement de celle-ci. En effet, la loi MURCEF, les lois de finances successives et d'autres textes ont permis d'améliorer progressivement mais avec détermination, au cours de débats très ouverts, le statut des entreprises artisanales et des petites entreprises.

Quant à la réduction du taux de TVA à 5,5 % sur les travaux de second œuvre dans le bâtiment, elle a eu un puissant effet de levier : créations d'emplois, amélioration de la capacité d'intervention des entreprises et développement de l'activité dans le secteur du bâtiment. Encore faudra-t-il pérenniser cette mesure. Le Gouvernement s'y est engagé, et nous y comptons bien. Quoi qu'il en soit, elle a mobilisé les énergies. Les entrepreneurs eux-mêmes ont pris des engagements qu'ils ont tenus point par point.

Vous voulez, monsieur Charié, renvoyer ce texte en commission. Non, bien évidemment, et nous allons voter contre votre motion.

M. Jean-Paul Charié. C'est en fait la majorité qu'il faut renvoyer !

M. Jean-Louis Dumont. Nous irons au bout de la discussion. Chaque amendement sera étudié et nous voterons. Ce vote de première lecture viendra clôturer la onzième législature. Dès la reprise de la douzième législature, le texte reviendra devant les assemblées et son examen ira jusqu'à son terme.

Entre-temps, ce texte aura alimenté le débat démocratique qui va nous occuper dans les semaines qui viennent. Nous pourrions, nous, aller à la rencontre du monde de l'artisanat et de la petite entreprise pour lui faire partager nos projets. Vous pourrez, vous, les critiquer et présenter vos propres analyses. C'est cela la démocratie, et je ne comprends pas pourquoi vous souhaitez différer le débat qui doit maintenant avoir lieu. C'est pourquoi le groupe socialiste votera contre cette motion de renvoi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Nicolas Forissier, pour le groupe DL.

M. Nicolas Forissier. Je suis moi aussi désolé, je le dis très franchement, de ce manichéisme qui nous est imposé entre votre période de gouvernement – dont nous avons reconnu, hier et aujourd'hui, les aspects positifs – et celle, très courte, où l'ancienne majorité était au pouvoir. Puisque vous nous dites, comme à l'instant encore M. Dumont, que vous avez baissé les impôts alors que nous les avons augmentés, permettez-moi de remonter un peu le cours de l'histoire. Il est trop facile, en effet, de toujours commencer en 1997 ou de s'en tenir aux années 1993 à 1997. Auriez-vous oublié la période 1981-1993 ?

Nous avons hérité en 1993 d'une situation qui, vous le savez bien, était extrêmement difficile. Faut-il rappeler les chiffres : 340 milliards de déficit budgétaire de l'Etat,

150 milliards de déficit cumulé de la sécurité sociale, 100 milliards de déficit cumulé des entreprises publiques ? Durant les quatre années qui ont suivi, nous avons dû éponger tous ces déficits sans avoir la marge de manœuvre dont vous avez ensuite disposé, reconnaissons-le ensemble, puisque vous avez bénéficié d'une croissance particulièrement forte et sans doute - les plus-values fiscales enregistrées régulièrement le montrent - de la conjoncture la plus favorable depuis bien longtemps.

L'honnêteté intellectuelle ne se partage pas et nous devons admettre, les uns et les autres, que la réforme du régime des petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du commerce a été bâtie pierre à pierre par les majorités successives, qui ont toutes essayé, en s'inspirant certes de philosophies différentes, d'apporter leur contribution à cette œuvre collective.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Vous nous dites, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il ne faut pas parler du déclin de la France, que nos entreprises sont en forme, que l'artisanat se développe. Tout cela est vrai et je partage votre analyse. Seulement, ayons, là encore, l'honnêteté de replacer les choses dans leur contexte. Vous savez très bien que c'est la croissance économique colossale que nous avons connue jusqu'à l'année dernière qui a fait la force de notre artisanat et qui a favorisé la création d'entreprises. La santé des PME, la baisse du chômage et la création d'emplois, c'est surtout la croissance internationale et la croissance française induite qui les ont permises.

Reste un élément important que j'ai déjà mis en évidence hier, en défendant la question préalable. Si nous avons, en France, le même ratio pour le nombre d'entreprises par rapport à la population que des pays comme les Etats-Unis, l'Espagne ou la Grande-Bretagne, ce qui supposerait bien sûr le même environnement économique, juridique et fiscal, nous devrions, monsieur le secrétaire d'Etat, avoir un million d'entreprises en plus. Tel est le constat dont nous devons partir avant même de commencer à débattre.

Cela montre bien que nous avons besoin d'une réforme très profonde des conditions de création, d'existence et de développement des PME, et notamment des petites entreprises. Et c'est au regard de cette réalité que la demande de renvoi en commission formulée par M. Charié prend tout son sens. En réalité, le texte que vous nous présentez aujourd'hui ne va pas assez loin pour répondre aux attentes des professionnels et pour permettre d'affirmer que, dans les cinq ans qui viennent, nous allons créer ce million d'entreprises supplémentaires. Je pense donc qu'il est nécessaire d'approfondir le débat et qu'il est inutile, dans l'état actuel du texte, d'aller jusqu'au bout de la première lecture à l'extrême fin de cette législature. Quelle que soit la majorité de demain, nous devons poursuivre votre réflexion. Autant commencer à le faire immédiatement en commission.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, il n'y a pas les bons d'un côté et les mauvais de l'autre.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Expliquez-le à M. Charié !

M. Nicolas Forissier. Alors, ne dites pas sans cesse que nous ignorons les salariés et ne nous intéressons qu'aux entrepreneurs. Ce n'est pas vrai et vous le savez bien. Je pourrais dire l'inverse de vous, mais je ne le fais pas, car j'ai la conviction que vous êtes aussi soucieux des intérêts des entrepreneurs que de ceux des salariés.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Vous avez raison.

M. Nicolas Forissier. Encore une fois, ne tombons pas dans le manichéisme et essayons d'être honnêtes. C'est ainsi que nous ferons avancer le débat. Vous comprendrez, en tout cas, que le groupe Démocratie libérale vote le renvoi en commission.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Voilà un ton qui me plaît !

M. le président. La parole est à M. Serge Poignant, pour le groupe RPR.

M. Serge Poignant. Monsieur le secrétaire d'Etat, ce projet de loi n'a pas l'envergure qu'il devrait. C'est la dix-huitième fois, m'avez-vous dit hier, que nous le répétons. Eh bien, quand ce serait la vingtième, la vingt-deuxième ou même davantage, il reste que le fond du problème est bien là. Comme Nicolas Forissier l'a justement souligné, nous aurions, vous auriez dû avoir l'ambition de favoriser la création d'entreprises, car il existe en France un fort potentiel qui n'est pas exploité.

En réalité, les artisans et les entrepreneurs, ont besoin d'un vrai projet de loi d'orientation ; il était attendu par la profession. Vous nous avez dit et redit : « D'accord, mais tel domaine, nous ne pouvons pas l'aborder parce qu'il relève d'une autre législation, les 35 heures ou les NRE. » Et c'est ainsi que ce texte est un petit projet ; ce n'est pas la grande loi que nous attendions et qu'attendaient les professionnels.

Vous nous répondez encore que nous avons abordé les points essentiels. Eh bien non ! Vous nous proposez quelques mesures qui vont dans le bon sens, mais il en reste bien d'autres que vous laissez de côté...

La volonté politique que vous invoquez ne transparait pas dans votre texte. De nombreux points auraient pu y être traités beaucoup plus en profondeur en ce qui concerne le soutien aux entreprises, aux entrepreneurs et aux salariés. D'autres points n'y sont même pas abordés. On n'y parle pas des retraites ! On n'y parle pas de la formation des jeunes, pourtant fondamentale ! Il nous faut des jeunes formés, qualifiés, que les entreprises ne trouvent pas en nombre suffisant. Là aussi, il aurait fallu et des moyens, et une volonté politique.

Nous en sommes tous d'accord : l'enjeu est majeur. Il l'est d'autant plus que nous allons à grands pas, toujours grandissants, vers la mondialisation, dont nous connaissons les effets pervers.

L'enjeu est majeur parce que nous devons valoriser nos territoires et qu'il n'y a rien de mieux pour le faire que les petites entreprises, l'artisanat et le commerce.

L'enjeu est majeur parce qu'il y a, derrière, l'emploi qui se crée et l'avenir du pays qui se dessine.

Pour toutes ces raisons, c'était un vrai projet de loi d'orientation que nous attendions. Pas ce petit texte qui arrive au dernier moment, au tout dernier moment. Nous allons commencer dans un instant la discussion des articles et des amendements, mais comment allons-nous pouvoir l'achever avant la fin de la législature ? C'est demain soir, déjà, et demain, toute une série de textes est inscrite à l'ordre du jour.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Nous finirons ce soir !

M. Serge Poignant. Ce soir ? Voilà donc la considération dans laquelle vous tenez ce projet de loi !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Vous nous avez fait perdre six heures !

M. Serge Poignant. Nous n'avons rien perdu du tout ! Nous vous avons dit que nous voulions nous exprimer sur le fondamental, et c'est ce que nous avons fait !

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. Ce n'est pas en rabâchant qu'on avance !

M. Serge Poignant. Nous pouvons engager la discussion, mais nous ne terminerons pas ce soir.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Dans la nuit !

M. Serge Poignant. Pourquoi êtes-vous si énervé ? Parce que vous ne savez pas vous-même comment nous pourrions achever cette discussion le tout dernier jour, à la toute dernière heure ! Raison de plus pour que le groupe du RPR vote le renvoi en commission.

M. le président. Je mets aux voix la motion de renvoi en commission.

(La motion de renvoi en commission n'est pas adoptée.)

Rappel au règlement

M. Jean-Paul Charié. Rappel au règlement !

M. le président. Sur quel article ?

M. Jean-Paul Charié. L'article 58 relatif à l'organisation des débats.

M. le président. Je vous en prie, mon cher collègue.

M. Jean-Paul Charié. Peu importe, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, que vous ayez refusé le renvoi en commission : pour nous, le plus important, c'est le renvoi de votre majorité ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

De nombreux députés du groupe socialiste. Ce n'est pas un rappel au règlement, monsieur le président !

M. le président. Monsieur Charié, restez-en au règlement !

M. Jean-Paul Charié. Loi démagogique, loi de tromperie, avons-nous dit, mais je dois en venir à ce qui se passe en ce moment au sein de la République française. Je vous ai parlé du mépris avec lequel vous traitez les lois de la République *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste)*, du mépris aussi avec lequel l'administration traite les lois que nous avons votées.

M. le président. Monsieur Charié...

M. Jean-Paul Charié. Eh bien, tout cela se trouve confirmé ! M. le Premier ministre vient d'annoncer sa candidature aux élections présidentielles *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste)* alors qu'il avait promis d'attendre la fin des travaux parlementaires.

M. Alain Fabre-Pujol. Pas vous, pas ça !

Mme Monique Denise. Hors sujet !

M. François Brottes. Quel rapport avec le règlement ?

M. Jean-Louis Dumont. Pas le moindre !

M. Jean-Paul Charié. Et tout à l'heure, le président de l'Assemblée nationale a complètement ignoré, au mépris, monsieur le secrétaire d'Etat, de votre présence, le fait que la session n'était pas terminée.

M. Jean-Jacques Denis. Charlot !

M. Alain Néri. Lamentable !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Arrêtez-le, monsieur le président !

M. Jean-Paul Charié. Cette annonce de M. Jospin, après tout ce que nous avons dit sur son incompétence, est bien la preuve de son mépris de la représentation

française ! Nous nous sentons, au sein des groupes RPR, DL et UDF, le devoir de dénoncer ce mépris du Premier ministre !

M. le président. Monsieur Charié !

M. Jean-Paul Charié. Je vous demande donc, monsieur le président, une suspension de séance pour savoir comment, au sein de nos groupes, nous allons maintenant nous comporter. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

De nombreux députés du groupe socialiste. Et les amendements ?

M. Jean-Louis Dumont. Libérez nos amendements !

M. le président. Mes chers collègues, M. Charié étant habilité à présenter cette demande, je vais suspendre la séance pour quelques minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures dix, est reprise à dix-huit heures vingt.)

M. le président. La séance est reprise.

Discussion des articles

M. le président. J'appelle, dans les conditions prévues par l'article 91, alinéa 9, du règlement, les articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement.

Avant l'article 1^{er}

M. le président. Je donne lecture des libellés du titre I^{er} et du chapitre I^{er} :

« Titre I^{er}. – « Favoriser le développement de l'entreprise. »

« Chapitre I^{er}. – « Le financement de l'entreprise. »

Je suis saisi de deux amendements, n^{os} 52 et 292, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n^o 52, présenté par MM. Charié, Poignant, Ollier, Accoyer, Nudant, Delnatte, Schreiner, Forissier, Gengenwin, Gérard Voisin, Proriot et Mme Ramonet, est ainsi rédigé :

« Avant le titre I^{er}, insérer l'article suivant :

« Toute activité de nature industrielle, artisanale, libérale ou agricole exercée à titre de profession habituelle en nom personnel et dirigée par une personne physique en vue de réaliser des bénéfices est une entreprise individuelle. »

L'amendement n^o 292, présenté par M. Aschieri, est ainsi rédigé :

« Après l'article 13, insérer l'article suivant :

« Toute activité de nature industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole exercée à titre de profession habituelle en nom personnel et dirigée par une personne physique en vue de réaliser des bénéfices est une entreprise individuelle. Les modalités d'application du présent article sont définies par décret en Conseil d'Etat. »

La parole est à M. Germain Gengenwin, pour présenter l'amendement n^o 52.

M. Germain Gengenwin. L'amendement est défendu.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Daniel, rapporteur de la commission de la production et des échanges, pour donner l'avis de la commission sur cet amendement.

M. Jean-Claude Daniel, rapporteur de la commission de la production et des échanges. La commission a émis un avis défavorable. Elle a considéré, et cela vaudra aussi

pour les cinq amendements suivants, qu'il était à contre-propos de vouloir fixer des définitions trop précises des entreprises, qu'elles soient petites, moyennes ou individuelles. Cela risque en effet de provoquer des effets de seuil. Nous préférons que l'action prévale sur la définition. Les créations de petites entreprises et d'entreprises individuelles montrent d'ailleurs que cette voie est la bonne.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Le Gouvernement n'est pas favorable à cet amendement. En effet, l'entreprise est une notion économique et non juridique, et le titulaire des droits est le chef d'entreprise. En outre, la définition proposée n'est pas créatrice de droits, elle n'est que déclarative.

M. le président. L'amendement n° 292 n'est pas défendu.

La parole est à M. Jean-Paul Charié, pour répondre au Gouvernement.

M. Jean-Paul Charié. Monsieur le rapporteur, pour nous, une définition doit être précise. Si donc vous pouvez contester le fait que nous souhaitons définir l'entreprise individuelle, vous ne pouvez nous reprocher de proposer une définition précise.

Monsieur le secrétaire d'Etat, cette loi-cadre est très attendue par l'ensemble des artisans et des chefs de petites entreprises. Aussi, et quoi que j'aie pu dire en défendant la notion de renvoi en commission - c'était mon devoir de le faire -, j'aborde à présent la discussion des articles dans un esprit constructif car il s'agit de servir les intérêts des petites et moyennes entreprises. Je ne comprends donc pas que vous refusiez que l'on définisse l'entreprise individuelle, la très petite entreprise, la petite entreprise et la moyenne entreprise, alors même que tous les autres pays ont défini ces notions et qu'il est essentiel de bien faire la différence entre une entreprise de moins de dix salariés et une entreprise de moins de 1 500 salariés. Vous objectez que notre définition n'est pas assez économique. Or le nombre de salariés, le chiffre d'affaires et la part du capital détenue par une autre entreprise sont bien des critères économiques.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne pouvez commencer ce débat constructif en vous opposant à des amendements de l'opposition qui répondent aux demandes des petites entreprises et servent leurs intérêts. En agissant ainsi, vous montrez que ce que j'ai dit tout à l'heure était encore plus fondé que je ne le pensais.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 52. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Charié, Poignant, Ollier, Accoyer, Nudant, Forissier, Gengenwin, Gérard Voisin, Delnatte, Schreiner et Mme Ramonet ont présenté un amendement, n° 51, ainsi rédigé :

« Avant le titre I^{er}, insérer l'article suivant :

« Est considérée comme appartenant à la catégorie "Très petite entreprise" toute entreprise, quelle que soit sa forme juridique, dont le nombre de salariés est inférieur ou égal à 10, dont le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 1 million d'euros et qui n'est pas filiale d'une entreprise plus importante. »

Monsieur Charié, peut-être pourriez-vous présenter en même temps les amendements n° 49 et 50 ?

M. Jean-Paul Charié. Volontiers, monsieur le président.

M. le président. Je suis en effet saisi de deux autres amendements, n° 49 et 50, présentés par MM. Charié, Poignant, Ollier, Accoyer, Nudant, Delnatte, Schreiner, Forissier, Gengenwin, Gérard Voisin et Mme Ramonet.

L'amendement n° 49 est ainsi rédigé :

« Avant le titre I^{er}, insérer l'article suivant :

« Est considérée, comme appartenant à la catégorie "petite entreprise", toute entreprise, quelle que soit sa forme juridique, dont le nombre de salariés est compris entre 10 et 100, dont le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 10 millions d'euros et qui n'est pas filiale d'une entreprise plus importante. »

L'amendement n° 50 est ainsi rédigé :

« Avant le titre I^{er}, insérer l'article suivant :

« Est considérée, comme appartenant à la catégorie "moyenne entreprise", toute entreprise, quelle que soit sa forme juridique, dont le nombre de salariés est compris entre 100 et 3 000 et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions d'euros et qui n'est pas filiale d'une entreprise importante. »

Vous avez la parole, monsieur Charié.

M. Jean-Paul Charié. Avec l'amendement n° 51, il s'agit pour l'opposition de prévoir qu'appartient à la catégorie des très petites entreprises toute entreprise, quelle que soit sa forme juridique, dont le nombre de salariés est inférieur ou égal à dix, dont le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à un million d'euros et qui n'est pas filiale d'une entreprise plus importante. C'est la définition européenne. Avec les amendements n° 49 et 50, nous proposons respectivement une définition de la petite entreprise, dont le nombre de salariés est compris entre dix et cent, et le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à dix millions d'euros, et de la moyenne entreprise, dont le nombre de salariés est compris entre cent et trois mille, et le chiffre d'affaires est inférieur à cinquante millions d'euros.

Il s'agit pour nous d'en finir avec toutes les formes d'amalgame. Dans une très petite entreprise comptant moins de dix salariés, les problèmes sont bien spécifiques et c'est le patron qui gère l'entreprise. Du reste, et même si nous parlons toujours des PME dans leur ensemble, les chefs d'entreprise font la distinction et ne se sentent vraiment concernés que lorsqu'il est question de très petites entreprises, de petites entreprises ou de moyennes entreprises. Sur le fond, je ne vois pas ce qui pourrait nous séparer sur ces définitions, à moins de vouloir refuser une fois de plus et par principe des amendements émanant de l'opposition.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Claude Daniel, rapporteur. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Je ne suis pas sûr que tout cela fasse avancer la liberté des entreprises. En tout cas, l'amendement n° 50 propose une nouvelle définition de la moyenne entreprise qui n'est pas conforme à la législation communautaire.

Mme Nicole Bricq. Evidemment !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Je vous renvoie au règlement n° 70/2001 selon lequel une moyenne entreprise emploie moins de 250 personnes et, soit représente un chiffre d'affaires annuel inférieur à 40 millions d'euros, soit à un bilan annuel inférieur à 27 millions d'euros.

M. Jean-Paul Charié. Sous-amendez mon amendement !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Par ailleurs, cette définition est purement déclarative et n'emporte aucune conséquence juridique. Elle n'a donc pas sa place dans ce projet de loi. Le Gouvernement est par conséquent défavorable aux trois amendements.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 51. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 49. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 50. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Charié, Poignant, Ollier, Accoyer, Nudant, Delnatte, Schreiner, Forissier, Gengenwin, Gérard Voisin et Mme Ramonet ont présenté un amendement, n° 53, ainsi rédigé :

« Avant le titre I^{er}, insérer l'article suivant :

« Est considéré comme une entreprise saisonnière toute entreprise exerçant, sur site d'exploitation, ses activités au minimum 12 semaines de suite et au maximum 31 semaines de suite. »

La parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Paul Charié. Il s'agit, par cet amendement, de considérer comme entreprise saisonnière toute entreprise exerçant, sur un site d'exploitation, ses activités au minimum douze semaines de suite et au maximum trente et une semaines de suite.

Il ne fait nul doute que, si nous étions vraiment en train d'examiner une loi-cadre, cet amendement serait adopté. Mais comme tel n'est pas le cas – je commence à le comprendre –, comme vous vous contentez en fait de mesurer, monsieur le secrétaire d'Etat, vous allez refuser cet amendement. Reconnaissez au moins que, sur l'ensemble du littoral français – ou en montagne, monsieur le président – des entreprises, qui n'exercent leur activité qu'un mois par an se considèrent comme saisonnières et pratiquent à ce titre des prix et des conditions de vente totalement déloyales. Et on les laisse faire. Si l'on veut assurer une saine concurrence, il serait bon de définir ce qu'est une entreprise saisonnière.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Claude Daniel, rapporteur. Chacun a vu à l'œuvre cet homme nuancé et qui ne fait pas de politique qu'est notre ami Jean-Paul Charié. La définition qu'il donne de l'entreprise saisonnière – seuil minimum de douze semaines et maximum de trente et une semaines – est en tout cas très personnelle, et la variété réelle des entreprises de ce type ne s'inscrit pas nécessairement dans la fourchette retenue. La commission a donc émis un avis défavorable sur cet amendement hors de propos.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Pour les raisons évoquées par M. le rapporteur, le Gouvernement est également défavorable à cet amendement. Il n'a rien à faire dans ce texte que nous avons voulu pragmatique et qui comporte des dispositions techniques, qui ne sont pas des mesurées. Je rappellerai simplement le prêt à la reprise d'entreprise et toutes les dispositions portant sur le financement. Cela justifie l'avis défavorable du Gouvernement.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Charié, pour répondre au Gouvernement.

M. Jean-Paul Charié. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous êtes encore chargé des PME, mais vous ne le serez bientôt plus, puisqu'il semble que vous allez prendre le ministère de l'agriculture.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Dans huit semaines, il y aura un remaniement ministériel, c'est sûr !

M. Jean-Paul Charié. Voilà qui donne une dimension particulière à ce débat. Pourquoi estimez-vous que la définition d'une petite entreprise, d'une très petite entreprise, d'une moyenne entreprise, et surtout d'une entreprise saisonnière, n'est pas pragmatique ? Je ne comprends pas.

Par ailleurs, si vous considérez, monsieur le rapporteur, que les délais de douze ou de trente et une semaines doivent être revus, pourquoi n'avez-vous pas sous-amendé mon amendement ? Nous aurions pu au moins en discuter en commission. Une fois de plus, j'ai le sentiment que vos arguments procèdent d'une opposition de principe à des propositions qui, pourtant, clarifieraient la situation des petites entreprises.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 53. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Charié, Poignant, Cova, Ollier, Accoyer, Nudant, Delnatte et Schreiner ont présenté un amendement, n° 99, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Dans la première phrase de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 1511-3 du code général des collectivités territoriales, les mots : "totalement ou partiellement" sont supprimés. »

La parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Paul Charié. La loi prévoit la possibilité de prendre en charge, totalement ou partiellement, des commissions de caution. Or les dispositions réglementaires actuelles limitent cette prise en charge à 50 %. Monsieur le secrétaire d'Etat, je retirerai cet amendement si vous vous engagez à faire en sorte que la prise en charge totale ou partielle des commissions de caution puisse dépasser 50 %.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Claude Daniel, rapporteur. La commission a émis un avis défavorable sur cet amendement. Certes, le cautionnement mutuel et la mutualisation constituent des éléments importants pour le secteur. Mais le projet de loi prévoit précisément des dispositions en ce sens et d'autres systèmes relatif au cautionnement mutuel seront envisagés dans le cadre du plan de développement de l'entreprise.

M. Jean-Paul Charié. Plus tard ! Toujours plus tard !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Je pourrais me borner à faire observer que cela relève du domaine du décret et non de la loi..

M. Jean-Paul Charié. C'est ce que je viens de dire !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. ... et que cet amendement n'a rien à faire ici, mais je vais vous donner quelques explications, monsieur Charié.

Le code général des collectivités territoriales prévoit que les commissions dues par les bénéficiaires de garanties d'emprunt accordées par des établissements de crédit peuvent être prises en charge, totalement ou partiellement, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. La suppression des mots « totalement ou partiellement » pourrait laisser croire que l'appui de la collectivité devrait nécessairement concerner la totalité de la commission en cause.

Des raisons économiques expliquent donc le choix du Gouvernement, qui ne souhaite pas modifier la rédaction actuelle du code général des collectivités territoriales sur ce point.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Paul Charié. Merci, monsieur le président, de me permettre de répondre aux arguments avancés par le Gouvernement alors que nous abordons le point essentiel du cautionnement mutuel, c'est-à-dire du financement des petites entreprises. Il est indiqué dans l'exposé des motifs que ces dernières sont des acteurs majeurs de la vie économique, sociale et humaine du pays. Voyons ce qu'il en est.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai moi-même fait observer que la disposition prévue par mon amendement relevait du domaine réglementaire. Il s'agissait simplement pour moi de profiter de l'occasion pour vous demander de prendre un engagement solennel. La caution ne doit pas forcément porter sur la totalité du prêt. Mais reconnaissez qu'elle doit dépasser le pourcentage de 50 % si nous voulons vraiment favoriser les créations, le développement et les reprises. Si vous n'êtes pas d'accord avec ce principe, j'en déduirai que votre projet de loi est incomplet et que vous n'allez pas au bout des intentions affichées dans l'exposé des motifs.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 99. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. MM. Charié, Poignant, Ollier, Accoyer, Nudant, Quentin, Delnatte, Schneider, Cova et Schreiner ont présenté un amendement, n° 111, ainsi libellé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« I. - Le 5° du 1 de l'article 39 du code général des impôts est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Les entreprises immatriculées au répertoire des métiers peuvent constituer en franchise d'impôt une provision pour crédit garanti par une société de caution agréée par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, pour un montant équivalent au fonds de garantie apporté par l'entreprise à la société de caution.

« II. - La perte de recettes éventuelle pour l'Etat est compensée, à due concurrence, par la création à son profit d'une taxe additionnelle aux droits visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

La parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Paul Charié. Les sommes versées aux fonds de garantie par les artisans cautionnés ne sont récupérées qu'en partie en fin d'opération et sont susceptibles de ne pas l'être du tout. Autoriser leur provisionnement fiscal serait donc conforme à la réalité économique et juridique. Cela n'aboutirait qu'à un report d'imposition, allégeant les charges de l'entreprise au moment opportun mais sans coût final pour l'Etat.

Ce qui est en jeu, là encore, c'est le financement des entreprises et la préservation du capital des entrepreneurs. Si l'on se reporte à l'exposé des motifs de votre projet, je ne vois pas au nom de quoi vous pourriez vous opposer à cet amendement qui vise à assurer le financement et la préservation du patrimoine des entreprises et des entrepreneurs.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Claude Daniel, rapporteur. La commission a émis un avis défavorable sur cet amendement.

M. Jean-Paul Charié. Pour quelles raisons ?

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. En premier lieu, ce serait là une mesure discriminatoire et contraire à l'esprit de cette loi. En second lieu, les cotisations aux fonds de garantie ne sont pas des charges comptables, contrairement aux commissions de garantie, monsieur Charié.

M. Jean-Paul Charié. Toutes les entreprises ne sont pas constituées en sociétés !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Elles sont comptabilisées à l'actif du bilan. Les sociétés de caution mutuelle reversent ces cotisations à l'entreprise si la situation financière des fonds de garantie le permet. Votre proposition est donc contestable sur le plan fiscal et sur le plan comptable. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement est défavorable à cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 111.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements, nos 100 et 101, qui peuvent faire l'objet d'une présentation commune.

L'amendement, n° 100, présenté par MM. Charié, Poignant, Cova, Ollier, Accoyer, Nudant, Delnatte et Schreiner, est ainsi libellé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« I. - L'article 208 du code général des impôts est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« 7° Les sociétés de caution agréées par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, dont les cautions sont exclusivement accordées aux entreprises inscrites au répertoire des métiers, pour la fraction de leurs bénéfices affectée à une réserve indisponible leurs fonds propres, dans la limite de leur fonds de garantie. »

« II. - La perte de recettes éventuelle pour l'Etat est compensée, à due concurrence, par la création à son profit d'une taxe additionnelles aux droits visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

L'amendement, n° 101, présenté par MM. Charié, Poignant, Cova, Ollier, Accoyer, Nudant, Delnatte et Schreiner, est ainsi libellé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« I. - Après l'article 260 C du code général des impôts, il est inséré un article 260 C *bis* ainsi rédigé :

« Art. 260 C *bis*. - Nonobstant les dispositions de l'article 260 C, l'option mentionnée à l'article 260 B s'applique aux sociétés de caution agréées par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, dont les cautions sont exclusivement accordées aux entreprises inscrites au répertoire des métiers. »

« II. - La perte de recettes éventuelle pour l'Etat est compensée, à due concurrence, par la création à son profit d'une taxe additionnelle aux droits visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

La parole est à M. Jean-Paul Charié, pour soutenir ces amendements.

M. Jean-Paul Charié. Sur un plan purement technique, on voit, là encore, une très grande différence entre nos convictions, celles du rapporteur et les vôtres, monsieur le secrétaire d'Etat, ou plutôt celles du ministère de l'économie et des finances...

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Auquel j'appartiens !

M. Jean-Paul Charié. Certes, vous dépendez du ministère de l'économie et des finances mais vous intervenez ici en tant que secrétaire d'Etat au commerce et à l'artisanat. Or il est évident que, dans l'intérêt des petites entreprises, il ne faut plus faire de différence entre les entreprises individuelles et les entreprises sous forme de société. Plus de la moitié des d'entreprises dont nous avons parlé ne sont pas en société. Pourtant, le ministère de l'économie et des finances ne jure que par les entreprises en société. Si vous voulez vraiment, comme vous l'annoncez dans l'exposé des motifs, défendre les petites entreprises, vous ne devez pas les obliger à passer en société.

Et s'il y a des mesures discriminatoires, monsieur le secrétaire d'Etat, ce sont non pas celles que propose mon amendement, mais celles qui consistent à n'accorder le bénéfice de mesures fiscales qu'aux artisans qui sont en société.

Refuser cet amendement serait refuser d'aider toutes les entreprises individuelles, et nous le noterions.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les amendements n^{os} 100 et 101 ?

M. Jean-Claude Daniel, rapporteur. La commission a émis un avis défavorable.

M. Jean-Paul Charié. Pour quelle raison ?

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Je vais vous indiquer les raisons de notre opposition, monsieur le député.

La disposition proposée instituerait un mécanisme de provisions *ex ante*, en franchise d'impôt, avant de couvrir les risques supportés par les fonds de garantie et non par la société de caution mutuelle. Ce mécanisme n'est pas justifié dès lors que la société peut comptabiliser, le cas échéant, des provisions fiscalement déductibles dans les conditions de droit commun.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o 100.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o 101.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements, n^{os} 102 et 187 corrigés, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n^o 102, présenté par MM. Ollier, Accoyer, Charié, Poignant et Cova est ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Dans le premier alinéa de l'article L. 131-82 du code monétaire et financier, les mots : "15 euros" sont remplacés par les mots : "50 euros". »

L'amendement n^o 187 corrigé, présenté par MM. Gengenwin, Ferry, Gaillard, Hériaud, Blessig, Bur, Deprez, Hillmeyer, Lestas, Martin, Micaux, Reymann et Sauvadet, est ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Dans le premier alinéa de l'article L. 131-82 du code monétaire et financier, la somme : "15 euros" est remplacée par la somme : "30 euros". »

La parole est à M. Jean-Paul Charié, pour soutenir l'amendement n^o 102.

M. Jean-Paul Charié. Le premier signataire de cet amendement est l'un de nos illustres parlementaires, puisqu'il s'agit de notre président de séance. (*Sourires.*)

Il s'agit de remonter le plafond de garantie des petits chèques à 50 euros, alors que la loi de finances rectificative pour 2001 l'a réduit à 15 euros.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne pouvez pas affirmer, dans l'exposé des motifs de ce texte, combien sont essentielles pour le développement de activités économiques de notre nation, combien sont essentielles pour le développement humain et social de notre pays les petites et moyennes entreprises, et accepter cette baisse de la garantie sur leurs chèques. Qui, monsieur le secrétaire d'Etat, est le plus concerné par les chèques impayés : les grandes surfaces ou les petites entreprises du commerce et de l'artisanat ? De toute évidence ces dernières, car on fait plutôt des petits chèques aux petits commerçants qu'aux grandes surfaces.

Le refus de cette disposition, qui tend à rétablir la garantie des chèques par les banques, non seulement desservirait les petites entreprises du commerce et de l'artisanat, mais serait vécu par elles comme un affront et une source de découragement. Même si cette proposition vient de l'opposition, son acceptation signifierait que l'Assemblée nationale a pris en compte les réalités quotidiennes des petites entreprises de l'artisanat et du commerce.

Mme Nicole Bricq. Cela n'a rien à voir !

M. Jean-Paul Charié. J'attends donc de vous une réponse positive.

Mme Nicole Bricq. Nous avons déjà répondu trois fois avec trois textes de loi !

M. le président. Merci, monsieur Charié, je n'aurais pas défendu cet amendement mieux.

La parole est à M. Germain Gengenwin pour soutenir l'amendement n^o 187 corrigé.

M. Germain Gengenwin. Je ne reprendrai pas les arguments qui militent en faveur de la réduction de ce plafond, même si nous sommes un peu plus modestes que nos collègues.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Et plus raisonnables !

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. C'est le bon sens alsacien !

M. Germain Gengenwin. En effet nous proposons de l'abaisser à 30 euros, soit à peu près 200 francs. Cela me paraît être un bon compromis.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Claude Daniel, rapporteur. La commission a émis un avis défavorable à ces deux amendements. Je relève d'ailleurs qu'entre la modestie des uns et l'ambition des autres, l'écart est relativement considérable. Ce grand écart ne permet pas un réel choix (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*)...

M. Germain Gengenwin. Ce n'est pas un argument !

M. Jean-Claude Daniel, *rapporteur*. ... d'autant que cette proposition revient de façon récurrente pour la troisième fois.

Mme Nicole Bricq. Nous avons déjà tranché trois fois ! Il faut suivre les débats du Parlement !

M. le président. La commission peut proposer des sous-amendements, monsieur le rapporteur.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. J'entends bien que les petits commerçants ont des difficultés avec les chèques impayés. Il s'agit d'un problème récurrent dont ils vous parlent, comme à moi. Cela étant, il faut bien voir où conduirait une telle disposition.

En effet, si nous remontions le plafond de la garantie, les banques répercuteraient probablement le coût sur les commerçants. En outre, cela pourrait remettre en cause la gratuité des chèques, que le Gouvernement défend comme vous.

Mieux vaut donc multiplier les paiements par les moyens électroniques, qui sont désormais doublement sécurisés...

Mme Nicole Bricq. Grâce aux mesures du MURCEF !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. ... plutôt que de demander un effort supplémentaire aux banques, que nous avons déjà beaucoup sollicitées dans le cadre des relations banques-clients.

C'est pourquoi nous ne sommes pas favorables à ces deux amendements.

M. le président. La parole est à M. Nicolas Forissier.

M. Nicolas Forissier. Accepter l'amendement de M. Gengenwin, qui fixe le plafond à 30 euros, serait une décision de bon sens qui permettrait d'améliorer ce texte.

Certes, monsieur le secrétaire d'Etat, il est préférable d'utiliser les moyens sécurisés de paiement électronique qui, de toute façon, se développent de plus en plus. D'ailleurs les réseaux bancaires en tiennent compte. Cependant, le relèvement du plafond de garantie de 15 à 30 euros ne me paraît pas absolument impossible. Cela marquerait votre attachement à ce que l'opposition peut apporter dans ce débat.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 102.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 187 corrigé.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements, nos 104 et 4, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 104, présenté par MM. Charié, Poingnant, Cova, Ollier, Accoyer, Nudant, Delnatte et Schreiner, est ainsi libellé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« L'article 27 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 225-54-1 du code du commerce, un deuxième mandat de directeur général peut être exercé dans une coopérative constituée sous forme de société anonyme. »

L'amendement n° 4, présenté par M. Dumont, Mme Perrin-Gaillard, MM. Vauchez, Bapt, Jean-Michel Marchand, Aschieri, Mamère et Mme Aubert, est ainsi rédigé :

« Après l'article 12, insérer l'article suivant :

« Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 225-54-1 du code de commerce, un deuxième mandat de directeur général peut être exercé dans une coopérative constituée sous forme de société anonyme. »

La parole est à M. Jean-Paul Charié, pour défendre l'amendement n° 104.

M. Jean-Paul Charié. Dans la série : nous, les socialistes, nous sommes là pour défendre les petites entreprises ;...

Mme Nicole Feidt. Ne parlez pas pour nous !

M. Jean-Paul Charié. ... dans la série : nous, les socialistes, nous prenons conscience de l'importance des commerçants, des artisans et des petites entreprises, mais pas question de garantir les chèques impayés, ce qu'est une petite entreprise, ce qu'est une entreprise saisonnière, vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, dans le cadre de la loi NRE, interdit à un dirigeant d'être plusieurs fois directeur général d'entreprise.

Mon amendement n° 104 tend à permettre - et M. Dumont sera mille fois d'accord avec moi - à un directeur général d'exercer cette fonction au sein de plusieurs coopératives de commerçants. Je ne vois pas, monsieur le secrétaire d'Etat, ce qui pourrait vous pousser à refuser cela. On peut comprendre que l'on interdise à une même personne d'être PDG de plusieurs entreprises de 10 000, 15 000 ou 100 000 personnes, mais empêcher quelqu'un d'être directeur général de deux coopératives de commerçants, c'est vraiment entraver le dynamisme et la compétence de nos petites entreprises.

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Dumont, pour soutenir l'amendement n° 4.

M. Jean-Louis Dumont. Avant de défendre cet amendement, je veux donner une explication préalable.

L'économie sociale et solidaire intéresse les parlementaires sur tous les bancs de cet hémicycle. C'est pourquoi le groupe interparlementaire de l'économie sociale et solidaire rassemble 110 à 120 députés issus de tous les groupes de l'Assemblée. Depuis des années, nous travaillons d'arrache-pied pour valoriser l'action des entreprises relevant de ce statut. Il n'est donc pas étonnant que soient déposés sur ce sujet des amendements presque identiques. Au contraire, cela enrichit le débat et marque tout notre intérêt pour les valeurs portées par l'économie sociale.

Si un amendement est semblable à celui de Jean-Paul Charié, mon explication sera un peu différente.

Dans le cadre de la loi NRE, une mesure de limitation de mandat a été prise et une dérogation a d'ailleurs été accordée pour certaines entreprises, afin de tenir compte du périmètre de consolidation. Or les entreprises coopératives n'ont pas la possibilité d'obtenir cette consolidation, c'est-à-dire que cette disposition de la loi NRE s'applique de façon très stricte à l'ensemble du secteur coopératif, au détriment de son organisation, en empêchant le cumul de plusieurs mandats de directeur général.

Après moult discussions, il semble que nous ayons réussi à convaincre certains membres du Gouvernement, et d'autres députés se sont joints aux signataires de notre amendement. Je ne citerais que le groupe Radical,

Citoyen et Vert, qui soutient cet amendement dont l'adoption donnerait en particulier satisfaction aux coopératives de commerçants.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les deux amendements ?

M. Jean-Claude Daniel, rapporteur. Ces deux amendements ne sont pas totalement identiques mais, cela n'a échappé à personne, ils ont la même signification. Il s'agit de permettre aux directeurs généraux de coopératives constituées sous la forme de société anonyme de cumuler cette fonction avec celle de directeur général d'une autre société anonyme. La commission s'est déclarée favorable à ce principe.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyens entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. J'ai bien entendu l'avis de la commission. Néanmoins, le Gouvernement n'est pas favorable à ces amendements car il considère qu'il n'est pas souhaitable d'introduire dans la loi de 1947 sur les coopératives des exceptions aux dispositions contenues dans la loi NRE sur la limitation du cumul des mandats. En effet celles-ci tendent à assurer la transparence et à éviter des situations qui peuvent se révéler dangereuses.

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Dumont.

M. Jean-Louis Dumont. Je précise que la commission des finances, dans sa grande sagesse, a approuvé l'amendement n° 4.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je peux comprendre certaines réticences. Je puis d'ailleurs vous assurer que, dans les coopératives d'HLM, nous appliquons de façon stricte la loi NRE. En revanche, il me semble indispensable d'accorder des dérogations pour les réseaux de coopératives. Personne ne comprendrait que vous vous acharniez à obtenir le rejet de cet amendement.

Je propose donc à l'Assemblée de le voter, car il correspond à une volonté collective ; il a d'ailleurs obtenu l'assentiment de la commission des finances et de la commission de la production.

M. le président. Je souligne que les deux amendements proposent strictement le même dispositif. La seule différence tient au fait que l'un d'eux est directement codifié. Les exposés sommaires sont également identiques.

M. Jean-Louis Dumont. Tout à fait !

M. le président. La parole est M. Serge Poignant.

M. Serge Poignant. Ces deux amendements sont effectivement identiques. Si le Gouvernement refuse de telles propositions sans autre argument que la loi NRE, nous ne progresserons jamais, alors que certains amendements ont été acceptés à l'unanimité en commission. Je tenais à le souligner en défendant fermement celui-ci.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Paul Charié. Je retire l'amendement que j'ai signé avec MM. Poignant et Cova, avec le soutien de l'ensemble des membres des groupes RPR, UDF et DL, au profit de celui de M. Dumont, pour bien montrer l'unanimité de l'Assemblée, en demandant que nous en devenions cosignataires de l'amendement n° 4.

M. Jean-Louis Dumont. D'accord !

M. le président. L'amendement n° 104 est retiré et l'amendement n° 4 est ainsi rectifié.

Je le mets aux voix.

(L'amendement, ainsi rectifié, est adopté.)

M. le président. Je constate que le vote est acquis à l'unanimité.

MM. Ollier, Accoyer, Charié et Poignant ont présenté un amendement, n° 260, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« I. – Les entreprises du secteur du commerce inscrites au registre du commerce et des sociétés et les entreprises inscrites au répertoire des métiers bénéficient d'un crédit d'impôt pour leur contribution à l'introduction des pièces et des billets en euros et au retrait des francs.

« Le crédit d'impôt est égal à 2 % de la valeur des pièces et billets en euros retirés auprès des établissements bancaires entre le 1^{er} décembre 2001 et le 17 février 2002, sans pouvoir toutefois être inférieur à 900 euros.

« Le crédit d'impôt est imputé sur l'impôt dû pour 2001 au titre de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu. Si l'impôt n'est pas dû ou si son montant est inférieur au crédit d'impôt, la différence est versée aux intéressés.

« Les dispositions du présent article sont applicables aux entreprises visées au premier alinéa qui emploient moins de dix salariés et ont réalisé, en 2001, un chiffre d'affaires inférieur à 3 millions d'euros. »

« II. – La perte de recettes éventuelle pour l'Etat est compensée, à due concurrence, par la création à son profit d'une taxe additionnelle aux droits visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

La parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Paul Charié. Cet amendement, dont M. Ollier est le premier signataire, se justifie par son texte même. Il propose un crédit d'impôt, semblable à d'autres qui ont déjà été acceptés par l'Assemblée nationale et par la majorité.

Le but de cet amendement est d'aller au-delà des compliments oraux que nous avons adressés les uns et les autres aux commerçants, qui ont permis à la France de passer du franc à l'euro dans les meilleures conditions. Son adoption permettrait à l'Assemblée nationale, en cette fin de législature de leur témoigner sa reconnaissance en leur accordant ce crédit d'impôt. Il est bien de leur dire qu'on les aime, mais il est mieux de le montrer par des actes concrets.

Monsieur le secrétaire d'Etat, l'un de vos arguments est de reprocher à l'opposition de se contenter de paroles sans passer aux actes. Avec cet amendement nous voulons apporter la preuve contraire et je ne vois pas pour quel motif vous refuseriez de concrétiser par une mesure de justice cette louable reconnaissance que la France tout entière doit aux commerçants, qui nous ont permis de passer dans les meilleures conditions possibles du franc à l'euro.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Claude Daniel, rapporteur. Il s'agit là encore d'une proposition récurrente sur laquelle la commission de la production et des échanges a déjà eu l'occasion de se prononcer.

Elle n'a pas examiné cet amendement, mais elle avait émis un avis défavorable sur un amendement similaire. Cette mesure circonstancielle n'a rien à voir avec un texte d'engagement pour le développement de la petite entreprise et du commerce.

M. Jean-Paul Charié. Le passage à l'euro est donc circonstanciel !

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. C'est fait !

M. Jean-Claude Daniel, *rapporteur*. Le passage à l'euro est derrière nous, monsieur Charié. Il a d'ailleurs été bien réussi.

M. Jean-Paul Charié. Grâce à qui ?

M. Jean-Claude Daniel, *rapporteur*. Des mesures appropriées ont été prises pour que les commerçants, en particulier, y trouvent satisfaction.

M. Jean-Paul Charié. C'est eux qui ont fait le boulot !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. J'ai tellement parlé de l'euro qu'y revenir serait un plaisir, mais nous n'en avons pas le temps.

D'abord, monsieur Charié, cette mesure coûterait 180 millions d'euros !

M. Jean-Paul Charié. Combien donnez-vous à Toyota ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Ensuite nous avons déjà introduit dans la loi de finances rectificative des dispositions relatives au plafond pour les cartes bancaires.

M. Jean-Paul Charié. Pourquoi pas pour les chèques ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Celles-ci ont donné satisfaction aux commerçants.

Je veux enfin souligner que si le passage à l'euro a été réussi, c'est grâce à tout le monde : Gouvernement, consommateurs, artisans, banques, monde associatif.

M. Jean-Paul Charié. Et au Président de la République qui en a pris l'initiative !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 260.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de six amendements, nos 92, 261, 287 rectifié, 184, 165 et 185, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 92, présenté par MM. Charié, Poingnant, Ollier, Accoyer, Nudant, Delnatte, Quentin, Schneider et Cova, est ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« I. – Pour tenir compte des spécificités des entreprises artisanales, caractérisées par un nombre restreint de salariés, la prédominance du capital humain et la faiblesse des capitaux financiers et leur permettre d'exercer pleinement leurs activités de service à la population d'une part de concurrence face aux plus grandes entreprises d'autre part, les entreprises immatriculées au répertoire des métiers bénéficient de politiques publiques spécifiques et de mesures discriminatoires positives. »

« II. – Les aides financières publiques, subventions, bonifications d'intérêts, remises partielles ou totales d'impôts ou de taxes spécifiques aux entreprises immatriculées au répertoire des métiers servent les objectifs suivants :

« – faciliter l'accès au crédit bancaire ;
« – favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises ;

« – encourager l'adaptation de ces entreprises aux exigences économiques, environnementales et sociales notamment en leur facilitant l'accès aux structures de conseil et d'accompagnement. »

« III. – Les politiques publiques spécifiques et mesures discriminatoires positives en faveur des entreprises immatriculées au répertoire des métiers

ou toutes celles destinées aux entreprises ne doivent pas créer de distorsion financière de concurrence entre les entreprises en création et celles en développement ou en phase de transmission. »

« IV. – Toutes les entreprises immatriculées au répertoire des métiers bénéficient des mêmes politiques spécifiques et discriminations positives. Ainsi, toutes les mesures législatives ou réglementaires accordées aux entreprises sont également accordées, sous réserve des adaptations nécessaires à toutes les entreprises immatriculées quelle que soit la forme de leur société et à celles qui ne sont pas en société. »

L'amendement n° 261, présenté par MM. Biessy, Leyzour, Billard, Mme Jambu et les membres du groupe communiste, est ainsi libellé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Sont insérés, après le titre IV du code de l'artisanat, un titre et un article ainsi rédigés :

« Titre V – Aides financières aux entreprises artisanales ».

« Art. ... 1. L'aide financière de l'Etat et des collectivités territoriales aux entreprises immatriculées au répertoire des métiers prend la forme de subventions, de bonification d'intérêts, de remises partielles ou totales d'impôts ou de taxes.

« 2. Les objectifs prioritaires de cette aide financière sont :

« – de faciliter l'accès au crédit bancaire ;

« – de favoriser la création, la transmission d'entreprise ;

« – d'encourager l'adaptation de ces entreprises aux exigences économiques environnementales et sociales notamment en leur facilitant l'accès aux structures d'accompagnement.

« 3. L'octroi de ces aides peut être conditionné au respect d'engagements souscrites sur l'évolution des effectifs ou la mise en place d'action de formation. »

L'amendement n° 287 rectifié, présenté par M. Aschieri, est ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« L'aide financière de l'Etat aux entreprises immatriculées au répertoire des métiers prend la forme de subventions, de bonifications d'intérêts, de remises partielles ou totales d'impôts ou de taxes.

« Les objectifs prioritaires de cette aide financière sont :

« – de faciliter l'accès au crédit bancaire ;

« – de favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises ;

« – d'encourager l'adaptation de ces entreprises aux exigences économiques, environnementales et sociales, notamment en leur facilitant l'accès aux structures de conseil et d'accompagnement. »

L'amendement n° 184, présenté par MM. Gengenwin, Ferry, Gaillard, Hériaud, Blessig, Bur, Deprez, Hillmeyer, Lestas, Martin, Micau, Reymann et Sauvadet, est ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« L'aide financière de l'Etat aux entreprises immatriculées au répertoire des métiers et aux entreprises de moins de 50 salariés prend la forme de subventions, de bonifications d'intérêts, de remises partielles ou totales d'impôts ou de taxes.

« Les objectifs prioritaires de cette aide financière sont :

« – de compenser les handicaps en matière d'accès au crédit bancaire ;

« – de favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprise ;

« – d'encourager l'adaptation de ces catégories d'entreprises aux exigences économiques, environnementales et sociales, notamment en leur facilitant l'accès aux structures de conseil et d'accompagnement. »

L'amendement n° 165, présenté par M. Vannson et M. Micaux, est ainsi rédigé :

« Après l'article 5, insérer l'article suivant :

« I. – L'aide financière de l'Etat aux entreprises de moins de 50 salariés prend la forme de subventions, de bonifications d'intérêts, de remises partielles ou totales d'impôts ou de taxes.

« II. – Les objectifs prioritaires de cette aide financière sont :

« – de compenser les handicaps en matière d'accès au crédit bancaire ;

« – de favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprise ;

« – d'encourager l'adaptation de ces catégories d'entreprises aux exigences économiques, environnementales et sociales, notamment en leur facilitant l'accès aux structures de conseil et d'accompagnement. »

L'amendement n° 185, présenté par MM. Gengenwin, Ferry, Gaillard, Hériaud, Blessig, Bur, Deprez, Hillmeyer, Lestas, Martin, Micaux, Reyman et Sauvadet, est ainsi libellé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Dans les six mois à compter de la publication de la loi relative au développement des petites entreprises et de l'artisanat, le Gouvernement déposera un rapport sur le bureau des Assemblées, afin de déterminer les modalités d'amélioration de l'aide financière de l'Etat aux entreprises de moins de 50 salariés.

« Les objectifs prioritaires de cette aide financière seront :

« – de compenser les handicaps en matière d'accès au crédit bancaire ;

« – de favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprise ;

« – d'encourager l'adaptation de ces catégories d'entreprises aux exigences économiques, environnementales et sociales, notamment en leur facilitant l'accès aux structures de conseil de d'accompagnement. »

Le parole est à M. Jean-Paul Charié, pour soutenir l'amendement n° 92.

M. Jean-Paul Charié. Monsieur le secrétaire d'Etat, selon vous, vous seul agiriez tandis que nous en resterions aux paroles. Or nous venons de démontrer exactement le contraire, puisque vous avez refusé 160 millions de francs aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat alors que vous donnez des milliards aux grandes entreprises étrangères qui viennent investir en France.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Le parti de l'étranger, ce n'est pas nous !

M. Jean-Paul Charié. Mes collègues du groupe RPR et moi-même vous proposons cet amendement qui est un article additionnel de principe se justifiant par son texte même.

Ce que nous proposons, c'est un engagement de la France en faveur des petites et moyennes entreprises, un engagement pris ici même et scellé dans la loi, l'engagement de mettre en œuvre des mesures publiques spécifiques et des mesures discriminatoires positives.

Premier grand principe : les aides financières publiques subventions, bonifications d'intérêts, remises partielles ou totales d'impôts ou de taxes spécifiques aux entreprises immatriculées au répertoire des métiers – doivent viser les objectifs suivants : faciliter l'accès au crédit bancaire ; favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises ; encourager l'adaptation de ces entreprises aux exigences économiques, environnementales et sociales, notamment en facilitant leur accès aux structures de conseil et d'accompagnement.

Deuxième grand principe que nous tenons à réaffirmer dans la loi : ces politiques publiques spécifiques et mesures discriminatoires positives en faveur des entreprises immatriculées au répertoire des métiers ou toutes celles destinées aux entreprises ne doivent pas créer de distorsion financière de concurrence entre les entreprises en création et celles en développement ou en phase de transmission.

C'est du reste la raison pour laquelle, quand nous étions au Gouvernement, nous avons suspendu les mesures financières discriminatoires en faveur des créations d'entreprises afin d'éviter tout risque de concurrence déloyale entre une entreprise qui se crée et une autre, juste à côté, dans le même secteur d'activité, mais déjà au stade du développement. Il faut savoir que 70 000 francs de subventions équivalent parfois à 350 000 francs de chiffre d'affaires. Autant dire qu'il y avait là une source impressionnante de concurrence déloyale, d'où le principe que nous voulons réaffirmer dans la loi.

Troisième grand principe, enfin : toutes les entreprises, celles qui sont en société, quelle que soit leur forme, comme les entreprises individuelles, doivent bénéficier des mêmes mesures discriminatoires positives.

Je me résume, monsieur le secrétaire d'Etat. Un : il est normal, comme le font les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne, tous les pays qui gagnent, que la France prenne des mesures discriminatoires positives en faveur des petites entreprises. Deux : ces mesures discriminatoires ne doivent pas être réservées aux créateurs, mais profiter à l'ensemble des petites entreprises. Trois : ces mesures discriminatoires doivent bénéficier à toutes les petites entreprises, qu'elles soient individuelles ou en société. Tels sont les enjeux fondamentaux de cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Biessy, pour défendre l'amendement n° 261.

M. Gilbert Biessy. Notre amendement vise à insérer dans le code de l'artisanat un titre V intitulé : « Aides financières aux entreprises artisanales. » Le but est de préciser les finalités des aides financières accordées par l'Etat et les collectivités territoriales aux entreprises immatriculées au répertoire des métiers.

En d'autres termes, nous entendons affirmer la légitimité d'une politique publique de soutien au développement des entreprises artisanales, intégrant des aides financières qui peuvent prendre la forme de subventions, de bonifications d'intérêts, de remises totales ou partielles d'impôts.

Cet amendement, remarquons-le, rejoint une préoccupation des chambres de métiers que nous partageons. En raison de la contribution des entreprises artisanales au développement local, il convient de leur faciliter l'accès

au crédit, de favoriser les créations et les transmissions, leur adaptation aux normes en vigueur et, plus généralement, leur modernisation, tant sociale qu'économique.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Gilbert Biessy. Il y a d'autant plus lieu d'affirmer la légitimité d'aides publiques à finalité bien précisée aux entreprises artisanales que le rapport de la commission d'enquête sur la pratique des grands groupes a largement démontré que les PME-PMI étaient le plus souvent réduites à la portion congrue, alors que les grands groupes, du fait de leur poids, accaparaient la majeure partie des aides publiques.

M. Jean-Paul Charié. Tout à fait !

M. Gilbert Biessy. Enfin, le soutien de la collectivité à un secteur déterminant pour l'aménagement du territoire comme pour la vitalité des zones urbaines et rurales peut être conditionné par le respect d'engagements de l'entreprise bénéficiaire quant à l'évolution des effectifs ou à la mise en œuvre d'actions de formation. Ce dernier alinéa témoigne de notre souci de voir les politiques d'aides passer d'une logique de subsides à une logique d'incitation au développement économique et à l'emploi.

L'insertion dans le code de l'artisanat d'un titre V nouveau n'a rien d'une aberration juridique. Rappelons qu'il existait, jusqu'en 1962, un titre V intitulé : « Du crédit à l'artisanat. »

Le milieu rural comme les quartiers sensibles des villes ont besoin de voir l'artisanat s'y réimplanter. C'est pourquoi nous vous incitons à adopter notre amendement n° 261.

M. le président. L'amendement n° 287 rectifié n'est pas défendu.

La parole est à M. Germain Gengenwin, pour soutenir les amendements n°s 184 et 185.

M. Germain Gengenwin. L'amendement n° 184 procède du même esprit que les deux précédents, excellentement défendus par mes collègues. Pour compenser leur handicap en matière d'accès au crédit bancaire, pour favoriser leur création et faciliter leur transmission, pour encourager leur adaptation, l'Etat se doit d'apporter son aide aux très petites entreprises, qui le méritent bien. Or cette aide ne peut leur être accordée, compte tenu de leurs besoins de financement, que sous la forme d'une subvention.

J'en viens à l'amendement n° 185.

Le volet du projet de loi relatif au financement des petites entreprises est nettement insuffisant pour répondre aux besoins. Aussi demandons-nous que, dans les six mois à compter de la publication de cette loi, le Gouvernement présente un rapport précisant clairement les modalités de l'aide qu'il entend apporter au financement des petites entreprises et de l'artisanat.

M. le président. La parole est à M. Nicolas Forissier, pour soutenir l'amendement n° 165.

M. Nicolas Forissier. Cet amendement va dans le même sens que ceux présentés par nos collègues Charié, Biessy et Gengenwin. Le vote par notre assemblée de ces amendements permettrait d'affirmer clairement le principe selon lequel la collectivité publique se doit de porter un regard particulier sur les petites entreprises, particulièrement les entreprises individuelles. Ce serait un geste symbolique, très attendu par les professionnels.

Rappelons que le but n'est pas de favoriser le trop d'Etat, mais d'abord de garantir l'équité, notamment par l'accompagnement des plus petits. Ce principe posé, il restera à en préciser l'application.

Enfin, je suis également sensible, tout comme notre collègue M. Biessy, aux besoins spécifiques des zones rurales ou des quartiers en difficulté. Ce problème mérite d'être souligné et l'amendement n° 165 contribuerait utilement à sa solution.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces cinq amendements ?

M. Jean-Claude Daniel, rapporteur. Ces amendements n'ont pas tous été examinés par la commission, mais ils sont bâtis sur le même principe. Nous avons estimé qu'ils n'avaient aucune portée nominative et qu'ils s'apparentaient plutôt à des exposés des motifs. Nous avons du reste constaté que, d'un amendement à l'autre, nous passions du financement par l'Etat au financement par l'Etat et les collectivités territoriales, ce qui semble d'ailleurs plus logique.

M. Jean-Paul Charié. En effet : merci de le reconnaître !

M. Jean-Claude Daniel, rapporteur. Reste que, sur le plan général, la commission a émis un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Le Gouvernement n'est pas favorable à ces amendements dans la mesure où ils ne sauraient donner lieu à une application concrète, étant dépourvus de portée normative.

Au-delà, ces amendements posent un réel problème d'égalité de traitement entre les différents types d'entreprises, selon qu'elles sont inscrites au répertoire des métiers ou au RCS. Or les trois quarts des 2,5 millions de petites entreprises sont inscrites au RCS. Le principe d'égalité devant la loi ne serait donc pas respecté dans la mesure où ces amendements laissent supposer que des entreprises placées dans des situations identiques ne recevraient pas le même traitement, en contradiction avec l'esprit même du projet, qui vise à réduire les disparités dont sont victimes les entreprises du fait de leur statut.

Enfin, ces amendements apparaissent inutiles car le Gouvernement peut parfaitement, par la voie réglementaire, et il l'a déjà fait, tout comme vous à une certaine époque, mettre en place des mesures de discrimination positive sans qu'il soit besoin de les faire figurer dans la loi.

Dépourvus de valeur normative, incapables d'apporter la moindre garantie quant à la mise en place effective des aides implicitement demandées, inopérantes pour renforcer la sécurité juridique du dispositif retenu par le Gouvernement dans les limites fixées par le Parlement, notamment dans le cadre des lois de finances, ces amendements se résument à de simples déclarations d'intention qui n'apportent rien. Le Gouvernement, comme d'autres avant lui, a déjà montré en de nombreuses occasions qu'il était plus efficace d'apporter des solutions concrètes que d'en appeler aux grands principes.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Paul Charié. Je vous accorde que ces articles additionnels ont une portée générale. Encore faut-il en prendre la mesure exacte : il s'agit de préciser dans la loi que les pouvoirs publics, l'Etat ou les collectivités territoriales peuvent soutenir financièrement ou techniquement les petites entreprises. Qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'éducation nationale ou de la recherche-développement, le Gouvernement a bien fait adopter, monsieur le secrétaire d'Etat, des lois d'orientation de portée aussi générale que les articles additionnels que nous vous proposons.

Ajoutons que, d'un côté, vous leur reprochez de n'avoir aucune valeur normative, alors que, de l'autre, vous vous justifiez en avançant que ces dispositions pourraient être prises par voie réglementaire. Pardonnez-moi de trouver tout cela un peu incohérent !

De surcroît, peut-on considérer comme sans portée normative un texte interdisant toute discrimination entre les créateurs et les développeurs ? Je ne peux accepter cet argument.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, vous reprochez à mon amendement, au motif qu'il ne concerne effectivement que les entreprises artisanales, de créer une distorsion de concurrence au détriment des entreprises du commerce. C'est oublier que toutes les entreprises artisanales du bâtiment, par exemple, bénéficieront des mêmes dispositions favorables. Ne me faites pas l'injure de laisser croire qu'il y aurait une concurrence entre les entreprises artisanales du bâtiment et les coiffeurs ; ce ne sont pas du tout les mêmes métiers ni les mêmes secteurs d'activité ! Tous ceux qui exercent la même activité sont inscrits soit au répertoire des métiers, soit au registre du commerce. Contrairement à ce qu'on vous a écrit, contrairement à ce que vous avez lu, il n'y aurait aucune distorsion de concurrence.

Votre rejet ne peut s'expliquer que par votre refus d'aller au concret. Nous vous proposons une mesure de portée certes générale, mais qui n'en est pas moins fondamentale pour le développement des petites entreprises. Une fois de plus, vous montrez que vous entendez vous contenter d'exposés des motifs au lieu de vous engager dans des mesures concrètes, mais majeures, en faveur des petites entreprises.

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. Il n'y a rien de concret dans ces amendements !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 92. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 261.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 184.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 165.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 185.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de quatre amendements, nos 93, 94, 95 et 96, présentés par MM. Charié, Poingnant, Ollier, Accoyer, Nudant, Delnatte, Quentin, Schneider et Cova et pouvant faire l'objet d'une présentation commune.

L'amendement n° 93 est ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Pour tenir compte des spécificités des entreprises artisanales, caractérisées par un nombre restreint de salariés, la prédominance du capital humain et la faiblesse des capitaux financiers et leur permettre d'exercer pleinement leurs activités de service à la population d'une part, de concurrence face aux plus grandes entreprises d'autre part, les entreprises immatriculées au répertoire des métiers bénéficient de politiques publiques spécifiques et de mesures discriminatoires positives. »

L'amendement n° 94, est ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Les aides financières publiques, subventions, bonifications d'intérêts, remises partielles ou totales d'impôts ou de taxe spécifiques aux entreprises immatriculées au répertoire des métiers servent les objectifs suivants :

« – faciliter l'accès au crédit bancaire ;

« – favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises ;

« – encourager l'adaptation de ces entreprises aux exigences économiques, environnementales et sociales notamment en leur facilitant l'accès aux structures de conseil et d'accompagnement. »

L'amendement n° 95, est ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Les politiques publiques spécifiques et mesures discriminatoires positives en faveur des entreprises immatriculées au répertoire des métiers ou toutes celles destinées aux entreprises ne doivent pas créer de distorsion financière de concurrence entre les entreprises en création et celles en développement ou en phase de transmission. »

L'amendement n° 96, est ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Toutes les entreprises immatriculées au répertoire des métiers bénéficient des mêmes politiques spécifiques et discriminatoires positives. Ainsi, toutes les mesures législatives ou réglementaires accordées aux entreprises sont également accordées, sous réserve des adaptations nécessaires, à toutes les entreprises immatriculées quelle que soit la forme de leur société et à celles qui ne sont pas en société. »

Ne considérez-vous pas que vous les avez déjà soutenus, monsieur Charié ?

M. Jean-Paul Charié. Certes, monsieur le président.

Mme Monique Denise. Mais faisons durer le plaisir !

M. Jean-Paul Charié. Ces quatre amendements reprennent chacun une partie du précédent. Vous auriez fort bien pu, monsieur le secrétaire d'Etat, en toute bonne foi, en accepter un et en rejeter un autre. Malheureusement, vous êtes contre tout ce que nous proposons. Vous êtes contre l'idée de favoriser le développement des entreprises et vous nous présentez une loi dans laquelle vous refusez de voir figurer tout ce qui peut y contribuer de manière décisive. Vous préférez en rester à un écran de fumée regrettant quelques mesurette qui ne portent pas sur l'essentiel.

Ces amendements sont défendus, mais j'accuse le Gouvernement...

Mme Monique Denise. Il se prend pour Zola !

M. Jean-Paul Charié. ... de n'en rester qu'à de bonnes paroles et de ne pas défendre réellement le monde des petites entreprises.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Claude Daniel, rapporteur. La commission de la production et des échanges a émis un avis défavorable précisément pour les raisons que M. Charié vient d'indiquer : ces amendements ne sont effectivement que des déclinaisons du précédent.

Toutefois, la commission a admis que ces principes généraux devaient être présentés et débattus ; ils participeront naturellement à l'enrichissement de la discussion. Mais, je le répète, ils relèvent davantage d'un exposé des motifs ou de la définition d'un plan de développement pour l'entreprise que d'une transformation de ce texte de loi.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Monsieur Charié, le Gouvernement n'est pas contre ce que vous proposez, mais contre la caricature à laquelle vous vous livrez lorsque vous prétendez que ce texte est vide et qu'il ne contient que des mesurètes. Il comporte bel et bien des mesures importantes, et qui auront un coût.

M. Jean-Paul Charié. Mais ce que nous proposons ne coûte rien !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Ajoutons qu'avant de proposer d'autres mesures, il faudrait commencer par voter celles qui sont déjà dans le texte !

M. Jean-Paul Charié. Oh ! C'est facile !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Pour les raisons que j'ai évoquées, le Gouvernement est donc défavorable à tous ces amendements.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Paul Charié. Vous ne pouvez pas dire tout et son contraire, monsieur le secrétaire d'Etat. Les mesures que nous vous proposons ne coûteraient strictement rien. Elles ne visent qu'à donner un environnement plus favorable aux petites entreprises, qu'elles soient en création, en développement ou en transmission. Malheureusement, pour des raisons qui ne sont pas les vôtres, je le sais, mais celles du ministère de l'économie et des finances,...

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Les artisans ne demandent pas ce que vous proposez !

M. Jean-Paul Charié. ... qui entend en rester à des mesurètes, vous refusez nos amendements, alors que, vous le savez parfaitement, j'en suis persuadé, les entreprises auraient tout à y gagner. Les communistes eux-mêmes sont d'accord avec nous. Mais vous préférez porter ce débat sur un terrain polémique, jouer des clivages politiques, et je trouve cela inadmissible.

Vous auriez pu au moins reconnaître, comme l'a fait honnêtement le rapporteur, que ces amendements avaient une portée très intéressante pour les petites entreprises. La preuve, c'est qu'il admet qu'il pourront trouver leur place non dans ce projet, mais dans un futur texte, un plan de développement. Un de plus ! On se moque de nous tout simplement parce que, chez vous, on se moque des petites entreprises !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 93. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 94. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 95. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 96. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Charié, Poignant, Ollier, Accoyer, Nudant, Delnatte, Schreiner, Forissier, G. Voisin et Mme Ramonet ont présenté un amendement n° 57, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Chaque entreprise quelle que soit sa forme peut consulter *a priori* les administrations fiscales ou sociales pour obtenir leur position sur les conséquences fiscales, sociales ou financières d'une opération envisagée.

« L'administration consultée est tenue de répondre dans un délai minimum fixé par décret.

« Sa position vaut pour l'avenir. »

La parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Paul Charié. Il est parfois difficile d'interpréter les textes et règlements, chacun le reconnaît. Même vos services, monsieur le secrétaire d'Etat, peuvent éprouver des difficultés et, selon les départements, ils prennent alors des positions divergentes.

L'idée qui sous-tend mon amendement est simple, c'est la pratique des rescrits. Il s'agit de permettre à toute entreprise, quelle que soit sa forme, de consulter *a priori* les administrations fiscales ou sociales pour obtenir leur position sur les conséquences fiscales, sociales ou financières d'une opération envisagée. L'administration consultée sera tenue de répondre dans un délai minimum fixé par décret et sa position vaudra pour l'avenir.

De portée générale, ce n'en est pas moins un amendement de fond. En effet, il est indispensable de rapprocher l'administration française du monde des petites entreprises. Un des moyens d'y parvenir est de permettre aux entreprises de la consulter préalablement à une opération pour avoir son avis.

Refuser cet amendement, ce serait s'enfermer dans ce que j'ai dénoncé tout à l'heure, à savoir la toute puissance de l'administration qui sanctionne, perquisitionne, mais ne conseille pas. Or l'administration française, ainsi que ses fonctionnaires, qui est de très grande qualité, d'une qualité bien supérieure à celle de certains pays voisins, est prête à développer cette activité de conseil et à pratiquer les rescrits.

Dès lors que c'est dans l'intérêt des commerçants et des artisans, dès lors que cela doit permettre de mieux appliquer la loi et de valoriser le travail des fonctionnaires, je ne vois pas pourquoi vous repousseriez cet amendement ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Claude Daniel, rapporteur. Si M. Charié avait été présent en commission lorsque celle-ci a examiné ses différents amendements, il aurait entendu son avis et même, j'en suis sûr, y aurait souscrit. En effet, la lecture attentive de l'exposé des motifs du projet montre bien que, dans le plan de développement, qui ne tardera plus – moins, peut-être, que le texte de loi – sa demande est satisfaite, avec la mise en place d'un correspondant fiscal.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Le Gouvernement ne voit pas la nécessité d'un article de loi pour définir un engagement de service. D'ailleurs, dans le plan qui accompagne la loi ont été intégrés plusieurs dispositifs visant à améliorer la qualité de service, qu'il s'agisse du plan social, de la Net-entreprise ou du plan fiscal pour améliorer l'information dans le cadre des reprises d'entreprise. Il est surprenant que ceux-là mêmes qui nous reprochent de trop légiférer nous proposent des articles de principe qui ne relèvent pas de la loi et qui encombreraient le texte. Au reste, le vice-président du Conseil d'Etat ne recommandait-il pas que la loi fût moins bavarde ? C'est à quoi nous nous attachons, sans qu'elle soit pour autant moins efficace.

Voilà pourquoi le Gouvernement est défavorable à l'amendement n° 57.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Paul Charié. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez souvent salué ma bonne foi.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Pas ce soir !

M. Jean-Paul Charié. J'en prends acte. Mais vous le dites gentiment et je suis sûr que vous ne le pensez pas vraiment !

M. le président. Poursuivez, monsieur Charié.

M. Jean-Paul Charié. En commission, vous aviez accepté de me fournir le plan de développement ainsi que les projets de décret. Votre directeur de cabinet n'avait promis de m'apporter ces documents lui-même. Je l'attends toujours !

Vous ne respectez pas vos engagements, monsieur le secrétaire d'Etat, et vous traitez différemment les députés de la majorité et ceux de l'opposition !

Comment pouvez-vous me reprocher de faire dans mon amendement ce qui est dans le plan de développement, puisque je ne l'ai pas eu ? Si vous mettez en doute ma bonne foi, moi je vous mets en porte à faux par rapport à vos promesses !

En tout état de cause, le correspondant fiscal n'est qu'une petite partie de ce que nous demandons, à savoir la pratique des rescrits.

M. le président. La parole est à M. Nicolas Forissier.

M. Nicolas Forissier. Je souscris aux propos de M. Charié. Monsieur le secrétaire d'Etat, nous n'avons pas été associés à ce plan de développement dont vous nous parlez tant, et je le regrette car cela nous aurait facilité le travail.

Quant à l'amendement n° 57, il m'inspire trois commentaires. D'abord, je ne suis pas d'accord avec vous : il importe d'affirmer le principe de sécurité juridique des entreprises dans cette loi ; la loi est aussi faite pour affirmer des principes ! Certes, un texte de loi ne doit pas être verbeux, mais cet amendement ne l'est pas. Il est donc essentiel d'affirmer un principe fort pour ce qui est l'un des problèmes majeurs des entreprises en général et des petites en particulier, la sécurité juridique. Nous pourrions faire là un geste qui, au surplus, ne coûte rien – le ministère des finances nous surveille, paraît-il.

En revanche, et je suis persuadé que nous serons d'accord, sur ce point, si nous devons affirmer un principe, les modalités, elles, seront définies par décret, un décret qui devra être précis et faire l'objet d'une concertation. Le délai pour la réponse de l'administration ne doit être ni trop court, car l'administration ne pourrait faire face, ni trop long ; il faut trouver un équilibre.

Enfin, il convient de bien définir les opérations, car il y a un risque d'encombrement.

Cela dit, nous pouvons aller au-delà du simple correspondant fiscal et apporter une réponse vraiment concrète au besoin de sécurité juridique.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Monsieur Charié, monsieur Forissier, vous pouviez trouver le plan d'accompagnement à la distribution puisqu'il est intégralement dans l'exposé des motifs.

M. Jean-Paul Charié. Ce n'est pas vrai ! La preuve : vous nous aviez promis en commission de nous faire parvenir ce document !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Il ne s'agissait que d'un argumentaire ! L'intégralité du plan se trouve dans l'exposé des motifs !

De plus, le rescrit pourrait se révéler dangereux car, par ce biais, l'administration fiscale pourrait se trouver en position d'arbitre entre le vendeur et le repreneur,...

M. Jean-Paul Charié. Mais non !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. ... ce que nous ne souhaitons pas.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 57. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Charié, Poignant, Ollier, Accoyer, Nudant, Delnatte, Schreiner, Forissier, G. Voisin et Mme Ramonet, ont présenté un amendement n° 55, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Les positions des administrations départementales, fiscales et sociales (DDTE, service fiscaux, DRIRE, URSSAF, ASSEDIC...) doivent être harmonisées. En cas de positions divergentes entre deux départements, l'entreprise peut opposer la position qui lui est la plus favorable et en bénéficier. »

La parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Paul Charié. Monsieur le secrétaire d'Etat, mieux vaudrait que l'administration se trouve en position d'arbitre avant, quand il s'agit de faire de la prévention et de donner des conseils, plutôt que de traîner, après, les entreprises devant des commissions de sanctions ! Je suis vraiment très déçu par vos réponses et par la médiocre qualité de ce débat. De toute évidence, vous voulez en rester à votre petit texte. Même quand vous approuvez nos amendements – cela se sent au ton de votre voix – vous ne voulez pas faire progresser l'environnement des petites et moyennes entreprises !

J'en viens à l'amendement n° 55.

Les positions des administrations départementales, fiscales et sociales sont parfois en désaccord. Ce n'est pas normal. Il revient aux administrations d'harmoniser leurs décisions. Les entreprises ne doivent pas être les victimes des divergences entre départements. Si nous voulons faire progresser l'environnement des petites entreprises, c'est aux administrations de faire un effort.

Je propose donc que, quand il y a désaccord entre deux départements, l'entreprise puisse opposer la position qui lui est la plus favorable et en bénéficier. C'est une mesure de simple bon sens, dans l'intérêt des entreprises.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Claude Daniel, rapporteur. Le discours de M. Charié est imparable : la véhémence, la répétition et la pensée personnelle en lieu et place de ce qu'il croit être celle des autres. Il transforme des contrevérités personnelles en vérité absolue.

On ne peut qu'approuver ce vœu pieux que DDTE, services fiscaux, DRIRE, URSSAF et ASSEDIC harmonisent leurs décisions. Mais comment l'assurer concrètement ? Le texte de l'amendement est d'ailleurs contradictoire : s'il y a eu harmonisation, pourquoi faudrait-il opposer une position à une autre ?

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Ce n'est pas aux entreprises d'imposer la norme, c'est à l'administration d'unifier ses positions et aux tribunaux de trancher quand c'est nécessaire – ce qui est très marginal.

Le Gouvernement est donc défavorable à l'amendement n° 55.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 55.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. MM. Charié, Poignant, Ollier, Accoyer, Nudant, Delnatte et Schreiner ont présenté un amendement, n° 56, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le salarié qui démissionne pour créer son entreprise ou reprendre une entreprise bénéficie pendant six mois au plus des allocations de chômage, dès lors qu'il remplit les conditions ordinaires d'ouverture à ces droits et qu'il est accompagné par une structure adaptée ou labellisée. »

La parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Paul Charié. Dois-je vous rappeler, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'à l'entreprise qui avait exploité un ballon gonflable au-dessus du château de Chambord le département avait appliqué, et ce pendant dix ans, le taux de TVA à 5,5 %, au titre des activités de tourisme. La même entreprise, s'étant développée, est allée dans un département voisin pratiquer la même activité. Trois ans après, le service fiscal de ce département lui a fait savoir qu'il lui appliquait le taux de 20 %. Aujourd'hui l'entreprise, de vingt-cinq salariés, a déposé son bilan parce qu'elle n'a jamais pu payer l'arriéré de TVA.

M. Germain Gengenwin. C'est un cas pour le médiateur !

M. Jean-Paul Charié. Nous sommes remontés jusqu'au niveau national mais nous n'avons pas pu obtenir l'harmonisation !

Par l'amendement n° 56, il s'agit de permettre aux salariés qui se mettent à leur compte, dès lors que, pour éviter les abus et les insouciances, ils sont accompagnés par une structure agréée ou labellisée, de bénéficier des allocations de chômage, s'ils en ont besoin.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Claude Daniel, rapporteur. Défavorable.

La démission en vue de créer une entreprise peut être légitime. Mais qu'elle ouvre droit à une indemnisation au titre du chômage nous apparaît comme une déviation dans l'utilisation des fonds destinés à ces allocations. Restons-en aux dispositifs d'aide à la création, tels qu'ils ont été définis – et nous en proposerons d'autres – mais repoussons cette mesure qui constitue d'une certaine manière un détournement des allocations chômage.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Mesdames, messieurs les députés, je vous renvoie au PARE, qui prévoit l'indemnisation du chômage depuis le 1^{er} juillet 2001 et qui a fait évoluer très positivement les règles en faveur des créateurs et repreneurs. Voilà un dossier vraiment passionnant et intéressant économiquement.

En effet, les salariés licenciés ainsi que les salariés qui ont démissionné de leur emploi pour créer une entreprise peuvent retrouver le reste de leurs droits aux allocations de chômage dans les conditions fixées par les partenaires sociaux dans la délibération du 21 juin 2001, soit dans un délai de trois ans après la démission ou l'échec de l'entreprise.

Ils peuvent donc retrouver leurs droits trois ans après si l'entreprise a échoué.

M. Jean-Paul Charié. Et pendant les trois ans ?

M. le président. La parole est à M. Germain Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Monsieur le secrétaire d'Etat, il y a là un vrai problème. Un demandeur d'emploi qui crée son entreprise peut en effet bénéficier des allocations de chômage. Mais la personne qui a démissionné de son emploi pour créer son entreprise, elle, ne bénéficie d'aucune aide au moment où, précisément, elle traverse une période difficile.

M. Jean-Paul Charié. Le secrétaire d'Etat semble dire le contraire !

M. Germain Gengenwin. Saisissons l'occasion d'aider les jeunes qui démissionnent pour créer leur entreprise, pendant la période de démarrage.

M. le président. La parole est à M. Nicolas Forissier.

M. Nicolas Forissier. Je soutiens cet amendement parce qu'il apporte une réponse concrète à un problème essentiel, celui de la sécurisation des créateurs d'entreprises. Sur les quatorze millions de personnes qui rêvent de créer leur entreprise, deux millions sont porteuses d'un projet concret. Or elles sont entravées par de nombreux freins, mais je ne veux pas revenir sur le débat d'hier soir.

Il serait très positif que la loi, en leur accordant ces six mois d'ASSEDIC, ou plutôt de couverture et de protection, aide les créateurs à se lancer.

Pour ce qui est du PARE, il ne concerne pas tout le monde, puisqu'il s'agit d'un contrat et d'un public précis.

Je le répète, cet amendement pourrait être très utile.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Paul Charié. Monsieur le secrétaire d'Etat, je serais prêt à retirer mon amendement si vous me confirmiez que même un salarié qui a démissionné pour créer son entreprise peut bénéficier des allocations chômage, pendant trois ans, si son projet échoue.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Il peut les retrouver !

M. Jean-Paul Charié. Ce n'est pas du tout ce que nous proposons et je ne retire donc mon amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 56.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi, n° 3555, relatif au développement des petites entreprises et de l'artisanat :

M. Jean-Claude Daniel, rapporteur au nom de la commission de la production et des échanges (rapport n° 3606) ;

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (avis n° 3593).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quarante.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*